

# Un patrimoine au cœur de l'identité régionale

Journée de réflexion sur l'avenir des églises au Bas-Saint-Laurent



Actes du colloque tenu le 24 avril 2009  
Église Saint-Pie X de Rimouski

Photo de la couverture : Église de Saint-Simon (crédit : MCCCCF)

L'événement "Un patrimoine au cœur de l'identité régionale : journée de réflexion sur l'avenir des églises au Bas-Saint-Laurent" est une initiative de la Table de concertation du patrimoine religieux au Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent.

**Comité de coordination :**

Anik Bouchard-Vézina, Société rimouskoise du patrimoine

Martine Lemieux, Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent

Mélanie Milot, MRC de Rivière-du-Loup

Euchariste Morin, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Stéphane Pineault, CLD de la Matapédia

Joël Tremblay, MRC de La Matapédia

Animateur : Michel Hébert

Secrétaires : Nadia Fillion, Mélanie Milot

Rédaction des actes : Renaud Pagniez

Correction et mise en page : Isabelle Jean et Danielle Ouellet

## MISE EN CONTEXTE ET REMERCIEMENTS

La conservation des églises représente un défi de taille dans le monde occidental, et au Québec plus particulièrement. L'abandon de la pratique religieuse au cours des dernières décennies, le vieillissement de la population et l'augmentation des coûts d'entretien des églises expliquent en partie ce phénomène.

Dans un tel contexte, comment assurer l'avenir des églises dans notre région, le Bas-Saint-Laurent ? Quelles sont les aides disponibles pour mener à terme un projet de conversion d'églises ? Quelles sont les possibilités sur le plan de la mise en valeur ? Comment intervenir sur nos églises tout en conservant les principales caractéristiques patrimoniales ? Telles sont les questions auxquelles cette journée de réflexion a tenté de répondre.

Cet événement s'adressait aux intervenants qui doivent conjuguer quotidiennement avec les défis qu'impose la préservation de nos églises : conseils de fabrique, comités de bénévoles et élus municipaux. Il s'adressait aussi aux professionnels qui soutiennent les collectivités locales dans la préservation et la mise en valeur de ces biens : agents de développement ruraux et culturels, urbanistes, aménagistes et architectes.

Près de 250 personnes provenant principalement des huit MRC du territoire, ainsi que quelques personnes issues d'organismes nationaux, ont assisté, le 24 avril dernier, à cette journée de réflexion sur l'avenir des églises mise en place par la Table de concertation du patrimoine religieux et le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent.

L'événement a permis aux participants de prendre connaissance d'exemples québécois de conversion d'églises et d'obtenir des conseils pertinents pour favoriser le maintien de ces éléments patrimoniaux dans le paysage bas-laurentien. Assurément, chaque participant est retourné dans son coin de pays avec des questionnements, mais aussi avec des idées et des projets qui répondront éventuellement aux besoins de toute une communauté et qui auront des retombées importantes dans chaque milieu.

Le comité de coordination tient à remercier les personnes qui ont participé, de près ou de loin, à la tenue de cet événement, à savoir Michel Lavoie, Michel Hébert, la fabrique Saint-Germain, Nadia Fillion, Danielle Ouellet, Isabelle Jean, Lyson Amos et Renaud Pagniez.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ALLOCUTIONS DE BIENVENUE</b> .....	<b>1</b>
Allocution de Mgr Pierre-André Fournier, archevêque, Archidiocèse de Rimouski .....	1
Allocution de Madame Ginette Lepage, directrice, Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent.....	2
<b>LES ÉGLISES AU QUÉBEC : DE NOUVELLES VALEURS, DE NOUVEAUX USAGES</b> .....	<b>3</b>
<b>ÉTAT DE LA SITUATION DES ÉGLISES AU BAS-SAINT-LAURENT</b> .....	<b>9</b>
<b>PRÉSENTATION DE CAS DE RÉUTILISATION D'ÉGLISES</b> .....	<b>16</b>
Bibliothèque de Paspébiac : conversion de l'église anglicane St. Peter .....	16
Transformation et adaptation de l'église St-Gabriel-de-la-Durantaye .....	20
Recyclage partiel de l'église de Val-David en espace multifonctionnel.....	24
<b>ATELIERS</b> .....	<b>29</b>
Le démarrage et le financement de projet .....	29
Les outils légaux et la protection des églises .....	35
Le carnet de santé : un outil pour la conservation des églises .....	45
La mise en valeur touristique et culturelle de nos églises.....	50
<b>ALLOCUTION DE CLÔTURE</b> .....	<b>57</b>
<b>ANNEXE</b>	

Déroulement de la journée

**9 h 00 Accueil des participants**

**9 h 15 Allocutions de bienvenue**

- Mot de bienvenue
- Allocution de Mgr Pierre-André Fournier, archevêque, Archidiocèse de Rimouski
- Allocution de Madame Ginette Lepage, directrice, Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent

**9 h 30 Les églises au Québec : de nouvelles valeurs, de nouveaux usages**

Madame Karine Hébert, professeure en histoire, Université du Québec à Rimouski

**10 h 00 État de la situation des églises au Bas-Saint-Laurent**

- Monsieur Michel Lavoie, président, Conseil du patrimoine religieux du Québec, Table régionale du Bas-Saint-Laurent
- Madame Anik Bouchard-Vézina, chargée de projet, Société rimouskoise du patrimoine
- Monsieur Stéphane Pineault, agent de développement rural, Centre local de développement de La Matapédia

**10 h 30 Pause-café**

**11 h 00 Présentation de cas de réutilisation d'églises**

- Bibliothèque de Paspébiac : Conversion de l'église anglicane St. Peter
- Transformation et adaptation de l'église Saint-Gabriel-de-la-Durantaye, MRC de Bellechasse
- Recyclage partiel de l'église de Val-David en espace multifonctionnel

**12 h 00 Période de questions**

**12 h 15 Dîner**

**13 h 15 Ateliers**

**Groupe A**

- Le démarrage et le financement de projet
- Les outils légaux et la protection des églises

**Groupe B**

- Le carnet de santé : un outil pour la conservation des églises
- La mise en valeur culturelle et touristique de nos églises

**14 h 45 Pause**

**15 h 00 Synthèse des ateliers et plénière**

**15 h 30 Allocution de clôture**

Monsieur Paul-Louis Martin, maire de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska, membre de la Table de concertation du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent et ancien président de la Commission des biens culturels du Québec

## ALLOCUTIONS DE BIENVENUE

### ALLOCUTION DE MGR PIERRE-ANDRÉ FOURNIER, ARCHEVÊQUE, ARCHIDIOCÈSE DE RIMOUSKI

Madame Danielle Doyer, députée de Matapédia

Monsieur Jocelyn Groulx, directeur général du Conseil du patrimoine religieux du Québec

Monsieur Youri Blanchet, président du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent

Monsieur Michel Lavoie, président du Conseil du patrimoine religieux du Québec et de la Table régionale du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent

Mesdames et messieurs les maires et préfets,

Mesdames et messieurs,

Bienvenue dans l'archidiocèse de Rimouski, en particulier en l'église de Saint-Pie X, ouverte en 1965 et embellie d'aménagements intérieurs en 1983, année de la consécration. La dernière innovation est l'installation récente d'une antenne sur le clocher de l'église pour permettre la diffusion des émissions de *Radio Ville-Marie* de Montréal. L'esprit de clocher peut avoir son bon côté, lorsque le clocher sert à favoriser la vie de l'Esprit.

Je souhaite que cette journée de réflexion sur l'avenir de nos églises soit féconde. La composition de notre assemblée est complètement en opposition avec un esprit de clocher, avec une fermeture aux autres. Nous sommes à une croisée de chemins et pour le futur de nos villages et pour celui de nos quartiers urbains. La vitalité des municipalités et des paroisses a un même destin. Pussions-nous trouver ensemble de nouvelles voies de solidarité : gouvernements, municipalités, paroisses, institutions parapubliques (Hydro-Québec, par exemple).

Luc Noppen, professeur d'histoire de l'Art, m'a déjà dit, alors que j'étais curé à l'église Saint-Roch de Québec : « Si tu veux détruire le quartier Saint-Roch, mets l'église à terre. » L'église est un lieu de référence non seulement pour ses pierres et son architecture, mais pour les pierres vivantes, les personnes qui constituent la vie qui se passe entre ses murs : culte, mouvements, groupes d'entraide, etc.

Avant-hier soir, dans cette église, une jeune confirmande de 13 ans s'est adressée à l'assemblée en ces mots : « Au moment où on ferme les églises, je veux dire ma foi en Dieu et partager mes valeurs. » Les jeunes comptent sur nous pour un avenir sain et saint. Mercredi de cette semaine, ce fut la *Journée de la terre*, aujourd'hui, c'est celle de la main tendue du ciel et de la terre.

Merci de votre présence!



## ALLOCUTION DE MADAME GINETTE LEPAGE, DIRECTRICE, CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT

Le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent est un organisme qui regroupe les artistes, les travailleurs culturels et les organismes artistiques et culturels. Sa mission fondamentale est d'appuyer le développement des arts et de la culture sur son territoire, soit le Témiscouata, le Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques, Rimouski-Neigette, La Matapédia, La Mitis et Matane. Les disciplines couvertes par le Conseil sont les arts visuels, les arts médiatiques, les arts de la scène, la littérature, les métiers d'art, la muséologie et le patrimoine.

En patrimoine, le Conseil de la culture a notamment mis sur pied, à la fin des années 1990, un événement permettant de valoriser et de mieux faire connaître le patrimoine de la région. En instaurant les *Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent*, il a choisi de reconnaître les meilleures réalisations des organismes, des individus et des municipalités et, par le fait même, de sensibiliser la population et les élus aux enjeux patrimoniaux. En s'associant au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi qu'aux huit MRC du territoire, les prix sont décernés tous les deux ans depuis l'an 2000. En septembre 2008, rappelons que l'événement se déroulait à Sayabec.

Cette journée de réflexion à laquelle vous participez aujourd'hui représente pour le Conseil de la culture et ses partenaires un moment important et une occasion extraordinaire de partager nos réflexions sur cette problématique très actuelle de « choisir » l'avenir que nous souhaitons pour nos églises.

L'engouement pour cette question est d'ailleurs très tangible : en effet, le comité organisateur a dû gérer un nombre d'inscriptions largement supérieur à leur prévision d'origine : considérons-nous donc comme des privilégiés de pouvoir partager ce moment ensemble.

Ces bâtiments patrimoniaux issus des traditions religieuses que sont nos églises, sont les symboles tangibles d'une culture - pour ne pas dire d'un culte - partagée dans nos sociétés. Nos églises représentent plus encore : elles orientent, signalent, constituent le point de repère de l'emplacement d'une ville, d'un village, d'une communauté par la présence d'un clocher pouvant être perçu à des kilomètres à la ronde.

Bien sûr, ces bâtiments, symboles d'une pratique religieuse, d'un partage dans la communauté, ont des rôles multiples : les sonorités multiples des cloches permettent de rallier les habitants autour d'événements marquants – mariages, baptêmes, décès – ou même tout simplement comme point de repère des différents moments de la journée – l'Angélus plus efficace que toutes les horloges – des carillons marquant les pauses, les moments de recueillement...

***« Ces églises sont à la fois des éléments importants de notre patrimoine bâti, des témoins de notre histoire culturelle et religieuse et des repères identitaires fondamentaux. Bien plus qu'un lieu de culte, l'église demeure le symbole d'un héritage commun ayant structuré notre société. »***

Nos églises ont traversé le temps et le temps les a marquées. Aujourd'hui se pose la problématique de leur entretien, de leur survie, des choix difficiles à faire entre laisser-aller ou conserver, recycler, partager. C'est à cette très grande réflexion que nous vous convions aujourd'hui. Votre présence nombreuse exprime bien l'intérêt porté à ce que vous considérez à raison être un enjeu majeur. Depuis plus de cinq ans maintenant, la question se fait de plus en plus urgente : une vérité inéluctable s'impose. On ne peut plus attendre, on doit agir...

Aujourd'hui, nous nous donnons une chance d'accueillir cette réflexion, d'ouvrir nos esprits et nos cœurs à la recherche de connaissances, d'exemples vécus ailleurs, de modèles que nous voulons pour nous... Nous sommes à la recherche de solutions spécifiques à chacune de nos réalités... Créées par le partage et pour le partage, pouvons-nous – voulons-nous – actualiser ce rôle de nos églises en l'adaptant à la réalité d'aujourd'hui ? Partager ces édifices avec des groupes communautaires, favoriser leur prolongement dans la communauté, les recycler en lieux culturels, les transformer peut-être même en y préservant un rôle et une aire de recueillement... Plusieurs pistes se présentent à nous : que voulons-nous, que pouvons-nous pour nos églises et pour nous ici et maintenant ?



## LES ÉGLISES AU QUÉBEC : DE NOUVELLES VALEURS, DE NOUVEAUX USAGES

**Karine HÉBERT**, professeure d'histoire, département des lettres et humanités, Université du Québec à Rimouski  
karine\_hebert@uqar.ca

**RÉSUMÉ** • *Un pays aux mille clochers, telle est l'image traditionnelle du Québec. Mille clochers menacés par la baisse de la fréquentation religieuse, par la chute de revenus de plusieurs fabriques et par le vieillissement inexorable du parc immobilier religieux. Le Bas-Saint-Laurent ne fait pas exception. Pour plusieurs, les églises sont aujourd'hui devenues un patrimoine, le vestige d'un passé auquel ils restent attachés et qu'ils souhaitent voir se maintenir dans le paysage bas-laurentien. Mais qu'est-ce que le patrimoine religieux ? Comment peut-on actualiser les fonctions sociales et communautaires des églises dans le contexte du XXI<sup>e</sup> siècle ? Voilà quelques-unes des questions qui mettront la table pour une journée de réflexion sur l'avenir des églises au Bas-Saint-Laurent.*

**TEXTE DE LA CONFÉRENCE** • L'avenir du patrimoine religieux en général, et des églises en particulier, suscite chez bien des Québécois – mais aussi chez nombre d'Occidentaux – des interrogations de divers ordres qui plongent leurs racines dans le terreau religieux, mais aussi dans celui de la culture. D'ailleurs, cette imbrication du cultuel et du culturel vient parfois compliquer les décisions à prendre concernant le sort des églises. C'est que les églises, dit-on souvent, appartiennent au patrimoine. Cette appartenance justifierait leur conservation, l'obligation de leur conservation. Mais qu'en est-il du patrimoine ? Qu'en est-il du patrimoine religieux ? Ces deux questions sont préalables à toute discussion sur l'avenir des églises, perçues comme des monuments patrimoniaux.

### Qu'est-ce que le patrimoine ?

Le patrimoine est devenu aujourd'hui un terme parapluie, un concept qui ratisse large et qui justifie bien des actions et bien des investissements. Dans tout ce foisonnement qui porte parfois, il faut bien le dire, à confusion, il importe de s'interroger sur la signification même du terme patrimoine.

Étymologiquement, le mot réfère au latin *patrimonium*, qui désigne l'héritage du père. Le premier sens du mot patrimoine est donc familial et désigne les biens que l'on hérite de ses ascendants<sup>1</sup>. Depuis environ 250 ans, et particulièrement depuis l'industrialisation, la notion de patrimoine a connu une mutation importante. Le patrimoine réfère aujourd'hui à la communauté, à la nation, à la collectivité en plus de conserver sa définition familiale initiale. Le *Rapport Arpin* portant sur l'opportunité d'une politique du patrimoine au Québec, déposé en 2000 à la demande de la ministre de la Culture et des Communications, proposait cette définition du patrimoine, qui intègre justement cette notion d'héritage et de filiation collective : « Peut être considéré comme patrimoine tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, reconnu et approprié collectivement pour sa valeur de témoignage et de mémoire historique et méritant d'être protégé, conservé et mis en valeur ».<sup>2</sup>

Il ressort des définitions actuelles que le patrimoine entre en jeu lorsque la tradition se perd, lorsqu'apparaît une menace de voir s'effacer de larges pans du passé. En effet, tant que la tradition est vivante, elle fait partie de nos vies, de nos codes sociaux. Avec l'avènement de la modernité, plusieurs traditions se sont perdues ou sont en voie de se perdre, suscitant du coup l'émergence de la conscience patrimoniale. Des savoirs traditionnels, comme la confection de courtpointes, certaines traditions associées à la pratique religieuse comme le Mardi gras ou la Fête-Dieu, n'ont presque plus cours aujourd'hui et ne font plus vraiment partie du monde dans lequel les jeunes générations évoluent au quotidien. Des bâtiments, les moulins par exemple, ont perdu leur fonction initiale, d'autres, comme les églises qui font l'objet de la présente journée de réflexion, sont moins fréquentés. C'est lorsque s'estompe l'usage habituel d'un lieu, d'un code, d'un objet, que celui-ci peut accéder au titre de patrimoine, dans la mesure où la communauté qui l'a un jour porté considère important d'en garder souvenir ou d'en réorienter l'usage en tenant compte de valeurs historiques, esthétiques ou autres.

---

<sup>1</sup> *Le nouveau Petit Robert*, « Patrimoine », Paris, Dictionnaires Le Robert, 2003. En anglais, le terme *heritage* est d'ailleurs privilégié pour désigner ce qu'en français nous appelons patrimoine.

<sup>2</sup> Roland Arpin, président du Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine, un présent du passé. Proposition à madame Agnès Maltais, Ministre de la Culture et des Communications*, Gouvernement du Québec, Communications Science-Impact, 2000, p. 33.

La pertinence de conserver ou non des témoignages d'un passé en voie d'extinction réside bien souvent dans des considérations identitaires. Certaines manifestations physiques de traditions du passé – des églises, des objets d'artisanat, des paysages, etc. – permettent de se raccrocher au passé, à un passé dont on veut se souvenir, qui nous alimente dans notre recherche identitaire tout en participant à notre qualité de vie. Sinon, comment expliquer que, dans une société où la proportion de pratiquants catholiques est passée de 80% en 1960 à 8% en 1996<sup>3</sup>, autant de passions soient soulevées par les annonces de démolition d'églises, de vente de carmels ou de presbytères ?

Bref, le patrimoine peut être compris comme le témoin actuel d'un passé révolu. Il incarne la mémoire collective et invite à se projeter dans le temps et à se situer dans l'espace; le temps et l'espace étant deux dimensions essentielles à l'être humain. Le sociologue Fernand Dumont, avec sa sensibilité habituelle, résumait cette double dimension du patrimoine : « Car le patrimoine [...], dit-il, n'est pas un ensemble de monuments morts; il témoigne de la continuité d'un milieu humain, il est le signe d'un habitat fait pour les hommes, il est protestation contre ceux qui voudraient faire l'avenir par-dessus les hommes d'aujourd'hui ». <sup>4</sup>

On pourrait de sorte dire que le patrimoine, en raison de sa matérialité et de l'authenticité qu'on lui accorde en tant que témoignage du passé, permet à la population d'entretenir un lien direct avec son histoire, à tout le moins avec les traces laissées par cette dernière. Il importe de préserver ces lieux hautement symboliques pour une région et, par des recherches et des transferts de connaissances, de s'assurer de leur mise en valeur et de leur appropriation par la collectivité.

### **Qu'est-ce que le patrimoine religieux ?**

À l'intérieur du vaste champ patrimonial, le patrimoine religieux s'impose comme un secteur particulièrement investi de sens. Depuis une quinzaine d'années, il a occupé l'espace public québécois, il a suscité des débats d'experts, mais aussi des prises de position citoyennes. C'est que le patrimoine religieux n'appartient pas uniquement au domaine de la foi, pas plus qu'il ne relève des seules décisions des autorités religieuses. L'État, les groupes communautaires, les municipalités, les paroissiens s'en préoccupent également.

Depuis notamment la création de la *Fondation du patrimoine religieux du Québec* et la mise en place du premier programme *d'Aide à la restauration du patrimoine religieux* en 1995, les réflexions et les actions concernant la reconnaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux se sont succédé. La question dépasse de très loin les frontières du Québec, et elle ne se limite pas non plus à une diminution de la pratique de la religion catholique; d'autres régions du monde et d'autres religions traditionnelles se retrouvent dans une situation similaire. Deux colloques internationaux ont été organisés au Québec : le premier en 1997 était consacré à l'avenir des biens d'église; le second en 2005 portait exclusivement sur l'avenir des églises elles-mêmes, reconnu comme le dossier peut-être le plus épineux de la conservation du patrimoine religieux.<sup>5</sup> Des colloques régionaux ont également rassemblé chercheurs et intervenants, des publications et même une commission de l'Assemblée nationale ont alimenté la réflexion. Le terrain n'est donc pas vierge, mais le sujet n'en est pas clos pour autant.

Dans une société de plus en plus laïcisée, les manifestations de la religion peuvent être patrimonialisées. À l'époque où les Québécois – non seulement les Canadiens français comme on les appelait à l'époque, mais aussi les protestants et les membres des autres communautés religieuses<sup>6</sup> – pratiquaient en majorité, la religion et ses manifestations n'avaient pas besoin d'être reconnues comme un patrimoine. Elle appartenait à la culture, elle faisait partie de la vie quotidienne, ou hebdomadaire à tout le moins, du plus grand nombre. Les codes religieux étaient connus et amplement partagés, les

---

<sup>3</sup> Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec 2005, p. 50.

<sup>4</sup> Fernand Dumont, «Le patrimoine : pourquoi faire ?», *Colloque Place Royale, 16, 17, 18 novembre 1978. Les actes du colloque*, [Québec], Publication du Centre de documentation, Direction de l'inventaire des biens culturels, 1979, p. 37.

<sup>5</sup> Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « Des lieux de culte en héritage », *La conservation des églises dans les villes-centres. Premier colloque international sur l'avenir des biens d'Église*, Sillery, Septentrion, 1997; Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Quel avenir pour quelles églises? What future for which churches?* Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006.

<sup>6</sup> Toutes les appartenances religieuses sont touchées à divers degrés par cette diminution de la pratique. Pour les fins de la présente réflexion, j'ai privilégié l'étude des églises de confession catholique, très majoritairement représentées au Bas-Saint-Laurent.

bâtiments religieux étaient fréquentés pour leur vocation culturelle. Tous ne partageaient pas la même ferveur religieuse, tant s'en faut, mais la loi du plus grand nombre faisait en sorte que les lieux étaient habités. On détruisait parfois des églises, souvent même, mais c'était pour mieux en reconstruire d'autres plus grandes, plus richement décorées ou plus faciles à entretenir. On débattait des lieux d'implantation des églises, des couvents et des cimetières, mais c'était surtout là une façon d'affirmer son ascendant sur les principaux lieux de socialisation d'une communauté. Autrement dit, les considérations sociales et culturelles se sont toujours ajoutées aux considérations du culte et de la pratique religieuse.

Avec la chute spectaculaire de la pratique religieuse au Québec survenue à partir de la Révolution tranquille – chute qui n'est pas exceptionnelle sinon par la vitesse à laquelle elle s'est effectuée –, pour plusieurs, les symboles de la pratique religieuse sont tombés du côté du patrimoine, du côté des vestiges d'un passé révolu pour lequel l'attachement historique et mémoriel justifie un effort de conservation et de transmission aux générations futures. Pour d'autres, toujours croyants et pratiquants, la patrimonialisation des lieux de culte représente un moyen d'assurer la pérennité des symboles de leur foi. Mais pour tous, force est de constater que l'histoire du Québec est étroitement associée à la religion, tant dans ses dimensions religieuses que sociales. La religion a marqué la vie spirituelle des Québécois, mais aussi leur organisation sociale et leur implantation sur le territoire.

Les premiers efforts de colonisation française sur le territoire québécois au XVII<sup>e</sup> siècle reposaient en grande partie sur une volonté d'évangélisation<sup>7</sup>. Avec les forts et les postes de traite, les chapelles et les maisons religieuses sont les premiers bâtiments français à être apparus dans le paysage. La Conquête de 1760 n'a pas entraîné la disparition du catholicisme, et l'Acte de Québec de 1774 a permis au clergé d'obtenir les ressources financières – par la dîme – pour se développer et de se perpétuer en lui garantissant la possibilité de recruter. L'attachement au sol et la cohérence sociale et communautaire de la province se sont ainsi construits autour de la paroisse. Avant d'appartenir à une ville, à un quartier, à un village même, les gens s'identifiaient à une paroisse. C'était à la paroisse, à la communauté des croyants, qu'étaient présentés les nouveaux nés pour le baptême, que se prononçaient les vœux de fidélité du mariage, qu'étaient formulés les derniers adieux aux parents et aux amis disparus. Bref, la paroisse, et l'église qui en formait le cœur, représentaient l'unité première, après la famille, de la socialisation.

Le XX<sup>e</sup> siècle a vu cette prépondérance s'estomper. Les enfants ne sont plus tous baptisés, les couples ne sont pas tous mariés, et des cérémonies alternatives laïques remplacent parfois les funérailles. Les grandes fêtes religieuses que sont Noël et Pâques continuent d'attirer les foules à la messe, sinon, l'assistance au service dominical est plutôt clairsemée. Il n'en demeure pas moins que l'importance, religieuse ou séculière, qu'a prise l'église dans l'histoire du Québec – et ici encore, le cas québécois est loin d'être unique – justifie la reconnaissance du patrimoine religieux tant pour les croyants que pour les non-croyants.

Ce patrimoine religieux embrasse beaucoup plus large que les églises, ses monuments les plus éclatants. Le noyau paroissial est constitué, bien sûr, du temple religieux, mais aussi du presbytère, du cimetière et même du parvis de l'église. À cela s'ajoutent parfois d'autres bâtiments ou lieux qui y étaient associés, que ce soient les granges à dîme, comme à Sainte-Flavie, les chemins de croix et les lieux de pèlerinage. Les chapelles, les oratoires qui ponctuent le paysage québécois, les couvents, les monastères et les séminaires ne doivent pas non plus être laissés pour compte. Non plus que le mobilier religieux, les objets liturgiques et les œuvres d'art. Les témoins papiers que sont les archives religieuses doivent également attirer notre attention, de même que toutes les représentations grand public de la religion, les médailles, crucifix, rameaux, etc. qui ont accompagné la foi dans sa quotidienneté. Mais toutes ces manifestations tangibles du patrimoine religieux menacent de perdre une partie de leur sens si, dans l'entreprise de patrimonialisation du religieux, n'est pas pris en compte le patrimoine immatériel comme la liturgie ou les savoir-faire des communautés religieuses.

Il n'en demeure pas moins qu'au sein de ce domaine étendu que constitue le patrimoine religieux, les églises occupent une place à part en raison de leur taille, de leur situation centrale dans les villages et les quartiers, de la place symbolique

---

<sup>7</sup> Dominique Deslandres, *Croire et faire croire. Les missions françaises au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2003.

qu'elles occupent dans les communautés, en raison également du fait, très prosaïque, qu'il en coûte très cher de les maintenir ouvertes, surtout dans un pays de neige et de froid comme le nôtre.

### Qu'en est-il des églises ?

La journée de réflexion qui nous rassemble aujourd'hui porte précisément sur l'avenir des églises au Bas-Saint-Laurent, en posant comme postulat que les églises constituent un patrimoine au cœur de l'identité régionale. La situation des églises au Bas-Saint-Laurent ressemble à celle des églises d'ailleurs au Québec, bien qu'elle présente certaines particularités.

Si Montréal a été décrite comme la ville aux cent clochers, le Québec correspond à l'image de la province aux mille clochers. Aux trois mille clochers serait encore plus près de la vérité. *L'inventaire des lieux de culte du Québec* réalisé en 2003 par la Fondation du patrimoine religieux a permis de recenser pas moins de 2 755 lieux de culte construits avant 1975 sur le territoire québécois. De ce nombre, une très grande majorité d'églises catholiques (2025 pour être plus précis), mais aussi des églises protestantes, des synagogues, d'autres temples religieux, qu'ils soient musulmans ou bouddhistes. Ces églises parsèment le territoire québécois d'est en ouest, du sud au nord.

Le Bas-Saint-Laurent compte lui aussi son lot d'églises. Leur implantation sur le sol suit le mouvement de la colonisation, vers l'est et vers le sud, descendant le fleuve et remontant vers l'intérieur des terres. Des premières églises de bois construites sur le territoire, il ne reste rien. La plus ancienne église de la région est celle de Saint-André de Kamouraska dont la construction remonte à 1805. En tout, c'est 155 églises que *L'inventaire du patrimoine religieux* a permis de recenser, dont plusieurs églises rurales, et une majorité édifée entre 1900 et 1945<sup>8</sup>.

À l'échelle du Québec, la question de l'avenir des églises s'est posée avec acuité il y a un peu plus de quinze ans, particulièrement en milieu urbain où de nombreuses églises et chapelles ont été fermées au culte, vendues et même démolies dans quelques cas.<sup>9</sup> Et parmi celles-ci, ce ne sont pas toujours les moins intéressantes, architecturalement parlant, ni les moins fréquentées, qui ont été sacrifiées. Les décisions répondant souvent à des impératifs d'ordre économique et d'utilité, il était plus facile de conserver les églises en meilleur état, celles présentant de grands stationnements, etc.<sup>10</sup> À côté de ces fermetures pures et simples des temples, on a vu se multiplier les fusions de paroisses qui entraînent d'autres interrogations sur la vocation des églises devenues superflues et pour lesquelles les curés résidents sont de moins en moins la norme.

Au Bas-Saint-Laurent, les décisions de fermeture semblent avoir été moins fréquentes. Mais peut-être a-t-on cette impression seulement parce qu'elles ont été plus tardives, ou encore parce que le caractère rural de la région rend plus difficiles les fusions paroissiales si courantes en milieu urbain. Ce qui ne veut pas dire qu'aucune église n'a été fermée ou détruite. Certaines l'ont été lors de la vague de fermeture de villages à la suite des recommandations du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (Saint-Thomas de Cherbourg, Saint-Paulin-Dalibaire et Saint-Nil<sup>11</sup>). Certaines chapelles et églises de missions ont été démolies dans les années 80 et 90 (chapelle de la Résurrection à Saint-Eusèbe, chapelle de la Visitation de Notre-Dame du Fonds d'Ormes à Saint-Narcisse, église Saint-Paul à Les Capucins et églises Saint-Jean de Cherbourg et Sainte-Marguerite-Marie-Alacoque dans La Matapédia<sup>12</sup>). Dernièrement, on a procédé à la fermeture de la paroisse de Saint-Guy et à l'annexion de son territoire paroissial à celui de Saint-Isidore du Lac-des-Aigles<sup>13</sup>. La fermeture de huit paroisses à Rimouski et leur fusion avec celle de St-Germain ont, quant à elles, fait couler beaucoup d'encre. Que faire avec toutes ces églises privées de paroisses ? Y maintenir le culte ? Les vendre ? Peut-être,

---

<sup>8</sup> Inventaire des lieux de culture du Québec, document en ligne, <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/resultat.php>, page consultée le 1<sup>er</sup> juin 2009.

<sup>9</sup> Certaines données compilées par la Direction de la planification stratégique et de l'évaluation de programmes du ministère de la Culture et des Communications du Québec à partir de *l'Annuaire de l'Église catholique du Canada*, laissent penser que le tiers des églises et chapelles catholiques ont été fermées durant cette période. Rapportés par Luc Noppen et Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec*, p. 1. Il semble cependant qu'il faut revoir à la baisse ces chiffres.

<sup>10</sup> Noppen et Morisset, *Les églises du Québec*, p. 62.

<sup>11</sup> Stéphane Pineault, *Le patrimoine religieux bas-laurentien. État de la question et perspectives d'avenir*, M.A. (développement régional), Université du Québec à Rimouski, 2008, p. 27.

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> Décret de suppression de la paroisse de St-Guy et de modification du territoire de la paroisse de St-Isidore du Lac-des-Aigles, Monseigneur Blanchet et Yves-Marie Melançon, 13 octobre 2006. En ligne <http://www.diocesisrimouski.com/ch/dec/st-guy.pdf>, page consultée le 22 avril 2009.

mais à qui ? Et pour en faire quoi ? Là où la question de la vente des églises ne se pose pas encore avec autant d'acuité, se profilent tout de même des interrogations sur la survie du bâtiment. Doit-on le conserver uniquement pour le culte ? Peut-on le partager ? Avec qui ?

### **Nouvelles valeurs, nouveaux usages**

Ces questions ont été formulées dès 1997 lors du premier colloque international sur la conservation des biens d'églises. « Que conserver, se demandait-on alors, comment le conserver, et qui le conservera ? »<sup>14</sup> Je n'ai aucune prétention à offrir des réponses toutes prêtes à ces grandes questions. Néanmoins, en amont du questionnement d'aujourd'hui se retrouvent d'autres interrogations qui peuvent soulever des pistes intéressantes. Celles-ci relèvent par exemple des valeurs associées aux églises, des droits de propriété de ces lieux, de la capacité des communautés concernées à penser leur avenir.

L'identification des valeurs associées aux églises constitue un bon point de départ pour envisager des solutions quant à leur sort.<sup>15</sup> En effet, les églises se démarquent sur différents plans. La valeur historique ou esthétique de certaines d'entre elles fait l'unanimité. Sans faire d'ombre aux autres églises, certains temples québécois incarnent un courant esthétique, sont des chefs-d'œuvre d'architectes connus, caractéristiques qui justifient en elles-mêmes les efforts consacrés à leur conservation.

Mais au-delà de ces valeurs esthétiques et historiques strictes, il en est d'autres qui doivent être prises en compte dans les décisions de conservation ou de conversion des lieux de culte. La sociabilité notamment. À cet égard, il est impératif de considérer l'environnement bâti, l'implantation rurale ou urbaine des lieux. Dans certaines régions, rurales le plus souvent, l'église est encore le seul lieu de rassemblement d'une communauté. Pencher pour sa destruction, pour sa privatisation ou même pour le statu quo – dans la mesure où le seul usage du lieu serait le culte qui ne rassemble plus nécessairement l'ensemble de la communauté – équivaut à fragiliser la communauté qui la porte. Comme le disaient Luc Noppen et Lucie K. Morisset lors du colloque international « Quel avenir pour quelles églises ? » tenu en 2005, une église « doit et peut redevenir communautaire ». <sup>16</sup>

Il est d'autres valeurs associées aux églises qui sont encore plus difficilement quantifiables, celles qui touchent à la symbolique, à l'identité et à la transcendance. Ces valeurs sont celles que l'on identifie lorsque l'on tente de répondre à ces questions : « est-ce que cette église est un point de repère identitaire pour nous ? Que serait notre village ou notre quartier sans ce bâtiment ? » Ou encore : « ce bâtiment nous apporte-t-il une certaine quiétude, du bien-être ? Que ressentons-nous devant ou dans cette église ? » <sup>17</sup>

Mais ce qui ressort de l'expérience récente, c'est l'efficacité – bien que parfois controversée – d'une approche qui tienne compte de la valeur d'usage des églises, valeur d'usage qui dépasse la seule dimension économique pour embrasser la vocation à donner à ces lieux. Lieu de culte assurément, les églises, on l'a vu, ont toujours rempli une fonction sociale et communautaire. Ces deux dimensions méritent d'être explorées; elles mènent à une ouverture envers la mixité des usages des temples. Plusieurs des exemples qui vous seront présentés aujourd'hui plaident pour une telle approche. Cette mixité apparaît même comme un certain gage, à défaut d'être un gage certain, de la pérennité du caractère patrimonial d'un lieu. En effet, les églises deviennent des objets patrimoniaux dans la mesure où leur existence même réfère à une volonté de transmettre aux générations futures une certaine idée de ce que la société québécoise a été et de ce qu'elle est encore aujourd'hui. Si les vocations culturelles et communautaires sont évacuées des lieux, il devient plus hasardeux d'en assurer la survie. On peut penser qu'il serait plus facile de mobiliser la population pour empêcher la destruction d'un temple réinvesti par la communauté à laquelle il appartient, par une mixité de vocation par exemple, que s'il avait été converti en

---

<sup>14</sup> Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « Des lieux de culte en héritage », *La conservation des églises dans les villes-centres*, p. 12.

<sup>15</sup> Julie Dufour, *La conservation des églises hors des centres urbains au Québec. Recherche des valeurs incarnées*, M.A. (éthique), Université du Québec à Rimouski, 2007.

<sup>16</sup> Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « L'angélisme n'est plus de mise », *Quel avenir pour quelles églises?*, p. 3.

<sup>17</sup> Julie Dufour, *La conservation des églises hors des centres urbains au Québec*, p. 117.

condo ou en restaurant. La concertation et la multifonctionnalité semblent être des avenues intéressantes, car elles garantissent le maintien de la signification du lieu, signification qui en a permis la patrimonialisation. Sinon, pour paraphraser Noppen et Morisset, ce serait un condo ou un resto que l'on laisserait démolir, et non plus une église.<sup>18</sup>

Au terme de cette réflexion, une conclusion s'impose. La société sécularisée qui est la nôtre aujourd'hui ne doit pas faire l'impasse sur le sort qui attend le patrimoine religieux et les églises. La fonction sociale historique des églises de même que la place centrale que plusieurs d'entre elles occupent dans les villes et les villages de la région en appellent à une large concertation de la population. La question de l'avenir des églises, de ce fait, nous interpelle tous, que l'on soit pratiquant ou non, croyant ou non. Les églises sont des richesses collectives qui n'ont d'avenir que dans la mesure où elles n'abdiqueront pas cette vocation collective.

---

**KARINE HÉBERT** (Ph.D. histoire, UQAM) est professeure d'histoire à l'Université du Québec à Rimouski. Ses recherches en histoire socioculturelle du Québec contemporain, en histoire des femmes et de la jeunesse l'ont amenée à s'intéresser à la notion d'identité. C'est dans cette perspective qu'elle travaille aujourd'hui sur l'histoire du patrimoine québécois. Depuis avril 2009, elle assume la présidence de la Société rimouskoise du patrimoine.

---

<sup>18</sup> Luc Noppen et Lucie K. Morisset, « De nouvelles fonctions », *ARC architecture-Québec*, n° spécial « La conversion des églises au Québec. Un siècle d'expérience(s) », vol. 131, mai 2005, p. 19.



## ÉTAT DE LA SITUATION DES ÉGLISES AU BAS-SAINT-LAURENT

**Michel LAVOIE**, économiste diocésain du diocèse de Rimouski et président du Conseil du patrimoine religieux du Québec  
*michellavoie@dioceserimouski.com*

**RÉSUMÉ** • *La situation financière d'un grand nombre de fabriques au Bas-Saint-Laurent est difficile, voire alarmante. Malgré les investissements réalisés au cours des dernières années avec l'aide du Programme de restauration du patrimoine religieux, plusieurs églises nécessitent d'importantes rénovations et ne peuvent se qualifier pour le programme. Cette présentation traitera du rôle du Conseil du patrimoine religieux du Québec, dressera un portrait de la situation financière des fabriques bas-laurentiennes et identifiera certaines interrogations face à l'avenir du bâtiment-église dans nos communautés.*

### **TEXTE DE LA CONFÉRENCE • Le Conseil du patrimoine religieux du Québec**

Le *Conseil du patrimoine religieux du Québec*, qui se nommait auparavant la *Fondation du patrimoine religieux du Québec*, a été créé en 1995 pour soutenir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois (édifices, biens mobiliers et œuvres d'art) par la restauration et l'entretien préventif. Depuis sa création, le gouvernement du Québec a investi près de 200 millions de dollars dans la restauration du patrimoine religieux québécois. Cette participation gouvernementale a entraîné des investissements privés de plus de 100 millions de dollars, ce qui a permis du même souffle d'accroître la visibilité des édifices religieux patrimoniaux dans l'offre touristique québécoise. De ce montant, la Table régionale du Bas-Saint-Laurent a reçu 9,1 millions de dollars en subventions, ce qui a permis de réaliser des travaux pour environ 14 millions de dollars. Au niveau de la Table régionale, 46 paroisses ou communautés ont pu bénéficier de cette aide, dont 29 dans le Diocèse de Rimouski. Le Conseil a également réalisé des projets d'inventaire, notamment l'inventaire des lieux de culte du Québec. Le Conseil a aussi encadré la mise en œuvre de projets de mise en valeur, de colloques et de publications pour faire connaître le patrimoine religieux dans ses différentes formes et manifestations.

Dans les projets du Conseil, les différentes traditions religieuses travaillent de concert, en partenariat et en collaboration étroite avec les propriétaires, les collectivités locales et l'État québécois. Le Conseil se compose de douze tables de concertation régionales, dont la Table du Bas-Saint-Laurent qui couvre tout le diocèse de Rimouski et la partie est du diocèse de La Pocatière. Les membres du Conseil et des Tables sont des architectes, historiens d'art, professeurs d'art, experts en art sacré, représentants laïques ou cléricaux officiellement nommés par les traditions propriétaires d'édifices religieux patrimoniaux, ainsi que de représentants du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF). Le Conseil a également créé des comités spécialisés pour l'assister dans sa mission. Le Comité des œuvres d'art est composé d'experts provenant d'institutions muséales réputées et il est chargé de sélectionner les dossiers de restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers qui peuvent être subventionnés. Pour les œuvres d'art, la Table régionale du Bas-Saint-Laurent a reçu, à ce jour, une somme totale de 256 000 \$, ce qui a permis la réalisation de travaux de restauration pour 325 000 \$, dont 10 fabriques et communautés ont pu profiter. Il y a aussi le Comité des orgues qui réunit des experts des grandes écoles de musique du Québec et qui est chargé de recommander les projets les plus méritants. Enfin, le Comité des archives a pour but d'encourager et de soutenir les représentants des congrégations et des traditions religieuses afin d'assurer la pérennité de leurs archives et d'en garantir la valeur de témoignages pour les générations à venir.

### **Table régionale du Bas-Saint-Laurent**

Afin de mieux comprendre ce qui se passe actuellement dans le Bas-Saint-Laurent, je vous parlerai de façon plus précise du diocèse de Rimouski, qui compte 105 paroisses s'étendant de Cacouna à Capucins et de Dégelis à Matapédia, ainsi que de la partie est du diocèse de La Pocatière qui compte 27 paroisses. Au total, le champ d'intervention de la Table régionale du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent s'étend donc sur 132 paroisses.

Pour La Pocatière, partie est, aucune église n'a été vendue et aucune n'est en vente actuellement. Dans le diocèse de Rimouski, depuis trois ans, trois églises ont été cédées à des municipalités. La première fut celle de Saint-Guy, en 2006. En 2008, la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs sur l'île Verte a acquis l'église, le presbytère, le hangar et le cimetière. Cette municipalité a aussi un projet de transfert de ses bureaux dans l'église et veut également en faire un centre



communautaire et une bibliothèque. La municipalité a mis à la disposition des paroissiens un lieu de culte au presbytère et s'est chargée de son aménagement.

Au début de l'année 2009, l'église de Saint-Laurent-de-Matapédia a été cédée à la municipalité de l'endroit qui cherche à lui donner une vocation culturelle. Selon l'évaluation, cette église affiche une cote « C », c'est-à-dire qu'elle possède une valeur patrimoniale supérieure. Dans ce cas, les paroissiens utilisent encore l'église tant et aussi longtemps que le projet ne sera pas concrétisé. Par la suite, la municipalité mettra à la disposition des paroissiens un local pour l'exercice du culte.

Dans ces deux derniers cas, les paroissiens sont très heureux de cette situation et étaient unanimement en faveur de ce changement de propriétaire. Les paroissiens tenaient à tout prix à conserver leur église. On dénote partout un très grand attachement pour cet édifice qui identifie clairement le centre du village. C'est un sujet très sensible, très émotif, aussi bien en milieu urbain que rural. Cette émotivité se manifeste partout au Québec quand il est question d'aliéner ou de recycler une église.

Il y a aussi l'église de Sainte-Odile, à Rimouski, qui est devenue excédentaire avec l'annexion des paroisses urbaines à la cathédrale. Cette église a été vendue à un particulier et sera bientôt transformée en immeuble à logements, tout en conservant son aspect extérieur.

D'autres églises sont présentement à vendre : il s'agit de Saint-Victor de Matane, Saint-Alexis de Matapédia, Saint-Elzéar-de-Témiscouata et Saint-Yves à Rimouski.

On peut se demander pourquoi nous en sommes rendus à vendre des églises. Différents facteurs expliquent ce phénomène : la baisse de la pratique religieuse, le vieillissement de la population dans plusieurs paroisses, le faible taux de perception de la capitation ainsi que les coûts élevés du chauffage au cours des dernières années. Ce sont des phénomènes que l'on retrouve partout au Québec. Depuis l'abolition du tarif BT<sup>19</sup>, les coûts de chauffage pour les paroisses concernées ont augmenté de plus de 35 %.

Voici quelques chiffres pour vous permettre de comprendre davantage la situation. Sur 132 fabriques comprises dans le territoire de la *Table régionale du Bas-Saint-Laurent*, plus de 70 ont présenté des états financiers déficitaires, au 31 décembre 2008, pouvant dépasser les 300 000 \$ dans un cas. Une vingtaine de fabriques ont vendu des immeubles, des terrains pour maintenir des états financiers équilibrés au 31 décembre 2008, ou tout simplement pour réduire leur manque à gagner. Nul besoin de vous dire que, pour combler ces déficits, il faut également puiser dans le capital de réserve. Plus de 30 fabriques ont un avoir net inférieur à 30 000 \$. Avec un capital semblable, une fabrique ne peut pas penser garder ses édifices très longtemps.

La situation peu encourageante que je viens de vous décrire se retrouve également dans la partie est du diocèse de La Pocatière qui fait également partie de la *Table régionale du patrimoine religieux*. Plusieurs églises, peu importe la cote reconnue par le MCCCCF, requièrent des réparations importantes et exigeantes, et les fabriques n'ont pas les ressources financières pour les entreprendre. De plus, le fait de ne plus chauffer certaines églises au cours de la période hivernale contribue grandement à leur détérioration. Il se crée alors de l'humidité à l'intérieur des murs, ce qui n'aide en rien la conservation des bâtiments. Certaines églises ont également reçu un avis de l'Assurance Mutuelle des Fabriques à l'effet que des travaux urgents devaient être réalisés afin d'assurer la sécurité des utilisateurs. La plupart des fabriques qui ont reçu ces avis ne possèdent pas les fonds nécessaires pour procéder à la réalisation des travaux requis et, dans plusieurs cas, il s'agit de travaux majeurs. Pour plusieurs fabriques, c'est donc la fermeture pure et simple de leur église qui est à prévoir.

---

<sup>19</sup> Le tarif BT (pour bi-énergie) est un tarif préférentiel qu'Hydro-Québec avait mis en place en 1983 pour inciter les institutions qui utilisaient une autre source d'énergie à se convertir au chauffage électrique. Ce tarif a été aboli le 1<sup>er</sup> avril 2006, entraînant une explosion des coûts de chauffage pour les clients (entre autres de nombreuses paroisses) qui en bénéficiaient.

## Solutions

Malgré tout, il existe des solutions pour trouver du financement pour nos églises. Par exemple, plusieurs paroisses des deux diocèses concernés se sont départies de leur presbytère au cours des dernières années dans le but d'aller se chercher des liquidités. Actuellement, il reste environ une quarantaine de presbytères sur les 132 paroisses des deux diocèses. Également, les fabriques ont vendu des terrains dont elles étaient propriétaires, toujours dans le but d'avoir les sommes nécessaires pour conserver leur église. D'autres devront faire de même au cours des prochaines années. Mais qu'arrivera-t-il lorsque les fabriques n'auront plus de presbytère ou de terrains à vendre? Ces ventes ne font tout simplement que retarder une décision que les assemblées de fabriques devront prendre un jour ou l'autre, et possiblement plus vite que l'on pourrait s'y attendre. On devra peut-être aussi songer à confier l'entretien de nos cimetières à des corporations indépendantes ou à des municipalités, comme cela se fait actuellement à certains endroits.

Il faudra aussi regarder attentivement avec les municipalités ce qui peut être fait pour sauver ces bâtiments. Il est urgent de penser à passer du « cultuel au culturel ». Il faut se faire à l'idée que nos églises devront être utilisées à d'autres fins que le culte, si on veut les garder présentes dans le paysage de nos paroisses. Quelques fabriques songent actuellement à recycler en tout ou en partie leur église en les convertissant en bibliothèque ou en salle communautaire. Ces pistes de solution ne sont pas à négliger.

Il est important de mentionner que la situation vécue au Bas-Saint-Laurent se retrouve dans la majorité des diocèses du Québec. À titre d'exemple, le 18 janvier dernier, *Le Journal de Québec* titrait : « Église à donner à Saint-Eustache ». Il s'agit d'une église construite entre 1780 et 1783. Le 1<sup>er</sup> mars dernier, le même journal mentionnait qu'il y avait une vingtaine d'églises excédentaires à Québec, dont certaines avaient une valeur patrimoniale très élevée, comme l'église Saint-Jean-Baptiste qui est classée monument historique par le MCCCCF, depuis 1991, et qui exige des travaux pour huit millions de dollars.

Ici, au niveau de la Table régionale, nous avons des églises patrimoniales qui nécessitent d'importants travaux. À Trois-Pistoles, des réparations de l'ordre de trois millions de dollars sont requises. Des travaux de près de 900 000 \$ sont en cours à Sainte-Luce, église classée comme monument historique. Il y a aussi Sainte-Angèle-de-Mérici où un chantier de restauration de 1,5 million de dollars est en cours. Également Causapscal, où il y a des travaux qui débiteront cette année. Mentionnons aussi l'église de Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup, dans le diocèse de La Pocatière, qui requiert des réparations estimées à près de quatre millions de dollars. Toutes ces églises ont une valeur patrimoniale reconnue par le MCCCCF et peuvent bénéficier de subventions de l'ordre de 70 %. Toutefois, le 30 % en provenance du milieu est de plus en plus difficile à trouver. Qu'arrivera-t-il si le milieu ne peut plus fournir ce 30 % ? Voilà une question qu'il faut se poser dès aujourd'hui, car on sent de plus en plus un essoufflement de la population. C'est un point qui a été porté à l'attention de la ministre, Madame St-Pierre, lorsque le Conseil du patrimoine religieux du Québec l'a rencontrée, le 19 mars dernier. Si le contexte est difficile pour les églises qui bénéficient d'une subvention de 70 % du Ministère, imaginez maintenant pour celles qui doivent se financer d'elles-mêmes à 100 %. Pour plusieurs, la situation est devenue intenable et le sera pour d'autres à très court terme.

## Conclusion

Plusieurs diront que je trace un tableau pessimiste de l'avenir de nos églises au Bas-Saint-Laurent. Je répondrai plutôt qu'il s'agit d'un portrait réaliste et que l'on doit y faire face. Il faut se rendre à l'évidence, il ne faut pas jouer à l'autruche. On ne pourra pas sauver toutes les églises. Il est même assuré que l'on devra se résigner à voir certaines d'entre elles disparaître. Souhaitons toutefois que l'on puisse garder en bon état, pour le culte, celles qui ont une valeur patrimoniale reconnue par le MCCCCF. Pourraient-elles devenir des églises « mères » qui regrouperaient quelques paroisses? Voilà une question qui demande beaucoup de réflexion.

---

*Michel LAVOIE* est économiste diocésain pour l'archidiocèse de Rimouski depuis 6 ans. Il a participé activement à la restauration de l'archevêché de Rimouski. Élu président du Conseil du patrimoine religieux du Québec pour un second mandat en 2008, il est également président de la Table de concertation du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent depuis 2004.

**Anik BOUCHARD-VÉZINA**, chargée de projet, Société rimouskoise du patrimoine  
anik.bouchard-vezina@globetrotter.net

**Stéphane PINEAULT**, agent de développement rural, Centre local de développement de La Matapédia  
stephane.adr@globetrotter.net

**RÉSUMÉ** • En 2003-2004, la Fondation du patrimoine religieux réalisait un vaste inventaire québécois des lieux de culte du Québec. Pour le Bas-Saint-Laurent, ce sont 108 lieux de culte construits avant 1945 qui ont été documentés et évalués. La présentation consistera à identifier les principaux constats de cet inventaire et présentera certaines conversions partielles de lieux de culte qui avaient été répertoriées lors de l'inventaire.

### **TEXTE DE LA CONFÉRENCE • La première phase de l'inventaire**

L'inventaire des lieux de culte du Québec a été lancé en avril 2003 dans toutes les régions du Québec. Une trentaine d'agents ont inventorié environ 2 750 lieux de culte. Pour la région du Bas-Saint-Laurent, ce sont 162 lieux de culte construits avant 1975, qui ont été inventoriés. Cette limite a été imposée selon certains critères qui établissent qu'il faut 30 ans afin d'intégrer la production architecturale dans un inventaire national.

La première étape consistait à remplir une fiche technique des principaux éléments architecturaux du lieu de culte, à effectuer une saisie photographique intérieure et extérieure et à réaliser des recherches documentaires afin de repérer des photos anciennes illustrant des modifications architecturales au cours des années. Cette première phase a été complétée à l'automne 2003.

### **L'évaluation et la hiérarchisation patrimoniale**

La deuxième étape de l'inventaire consistait à procéder à l'évaluation et à la hiérarchisation patrimoniale des lieux de culte construits avant 1945, date limite considérée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec pour obtenir une subvention dans le cadre du *Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux*.

Ce sont donc 108 lieux de culte construits entre 1805 et 1945 qui ont été évalués lors de cette deuxième phase. Sur ce nombre, on retrouvait 97 lieux de culte de tradition catholique, 7 lieux d'autres traditions religieuses et 4 chapelles conventuelles. Au total, on dénombre 8 lieux de culte construits avant 1850, 29 entre 1851 et 1899 et 71 entre 1900 et 1945. Nous avons convenu d'évaluer les lieux de culte par groupe, sachant très bien toute la difficulté de comparer une église construite en 1850 avec une chapelle conventuelle de 1940, par exemple.

L'évaluation patrimoniale était effectuée selon trois critères : la valeur historique et symbolique, la valeur d'art et d'architecture extérieure et la valeur d'art et d'architecture intérieure. Chacun de ces critères était évalué à trois niveaux : Intérêt exceptionnel (A) ; Intérêt supérieur (B) ; Intérêt moyen ou faible (C).

Le total des trois critères donnait la valeur patrimoniale finale selon la classification suivante :

Incontournable (A)	3
Exceptionnelle (B)	15
Supérieure (C)	12
Moyenne (D)	41
Faible (E)	37

On retrouve donc 30 lieux de culte sur 108 dans la région du Bas-Saint-Laurent qui ont une valeur patrimoniale supérieure et plus<sup>20</sup>, soit près de 30 % (Voir annexe).

---

<sup>20</sup> Rappelons que pour être admissible aux subventions du Conseil du patrimoine religieux du Québec, la valeur patrimoniale de l'édifice établie par l'inventaire du patrimoine religieux doit correspondre à la cote A, B ou C. Ainsi, selon ces critères, trente lieux de culte du Bas-Saint-Laurent sont admissibles.

### **Premières constatations sur les cotes**

À la suite de l'évaluation et de la hiérarchisation patrimoniale, nous avons réalisé plusieurs constats, notamment en lien avec la cotation des lieux de culte. Tout d'abord, plusieurs lieux de culte d'intérêt patrimonial ont obtenu une valeur patrimoniale finale moindre en raison de la date de construction du bâtiment. Par exemple, les églises Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles (1882) et Little Metis Presbyterian Church (1883) ont obtenu une valeur patrimoniale finale exceptionnelle (B) plutôt qu'incontournable (A) en raison de leur valeur historique et symbolique moindre puisqu'elles furent construites entre 1850 et 1899.

Une deuxième constatation ne s'est appliquée qu'à un seul lieu de culte du Bas-Saint-Laurent. L'église Notre-Dame-du-Portage a obtenu, pour les trois critères, un intérêt supérieur (B) pour une valeur patrimoniale finale moyenne (D), ce qui nous amène à souligner que certains lieux de culte peuvent présenter un intérêt patrimonial malgré une valeur patrimoniale finale moyenne.

Une troisième constatation concerne certains lieux de culte qui se démarquent par une valeur d'art et d'architecture extérieure exceptionnelle (A) pour une valeur patrimoniale finale moyenne (D). C'est le cas notamment des églises Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Moïse, Saint-Gabriel-Lalemant et Sainte-Jeanne-D'Arc. Il est à noter qu'aucun lieu de culte n'a obtenu une valeur d'art et d'architecture intérieure exceptionnelle (A) pour une valeur patrimoniale finale moyenne (D).

### **Autres constatations**

Il est également possible de dégager d'autres constatations générales en lien avec l'évaluation et la hiérarchisation patrimoniale. Ainsi, plusieurs églises présentent des caractéristiques architecturales similaires, surtout dans le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle. On parle alors de plan architectural similaire, d'utilisation du même type de pierre, les nombreuses tours clochers qui se ressemblent beaucoup, etc.

Les quelques églises de tradition religieuse protestante de la région se démarquent par leur originalité et par leur qualité architecturale propre. Très dépouillées d'ornementations, ces églises constituent un vestige important et sont intimement liées à l'histoire de la villégiature bas-laurentienne du XIX<sup>e</sup> siècle. L'église Saint-Bartholomew, de Rivière-du-Loup, est d'ailleurs considérée comme une des trois églises de valeur patrimoniale incontournable dans la région, alors que 4 autres églises de confession protestante se retrouvent parmi les 30 lieux de culte d'intérêt patrimonial dans notre région.

Plusieurs architectes de renom ont laissé des œuvres marquantes dans le paysage bas-laurentien : L-X Leprohon, Louis-Thomas Berlinguet, David Ouellet, Charles Baillairgé et Thomas Baillairgé. David Ouellet, qui a fait ses études au Collège de La Pocatière, a laissé son empreinte sur une trentaine de lieux de culte de la région, en incluant les retouches qu'il a effectuées sur certaines églises.

Enfin, soulignons que peu d'églises ont conservé leurs caractéristiques architecturales intérieures originales. Bien que le Concile Vatican II ait entraîné la disparition d'éléments du mobilier religieux, en particulier les chaires et les tables de communion, des raisons d'accessibilité et de sécurité ont parfois été à l'origine de changements importants à l'intérieur des lieux de culte. Évidemment, dans certains cas, la perte de ces éléments a grandement influencé la valeur d'art et d'architecture intérieure du bâtiment.

### **Le réaménagement partiel des églises**

À la suite de l'inventaire de 2003, un élément notable est ressorti. Vingt-quatre fabriques avaient réaménagé partiellement leur église afin de bénéficier soit d'une économie de chauffage ou d'une rentrée d'argent possible grâce aux revenus de location des nouveaux espaces créés.

Six ans après, ces réaménagements existent toujours et ont été classés en trois catégories : la séparation de la nef, le réaménagement d'une partie de l'église et le réaménagement de la sacristie. Voici quelques exemples de ces conversions partielles des lieux de culte qui ont été découvertes au moment de l'inventaire :

Pour la catégorie de la séparation de la nef, il s'agit principalement de la construction d'un mur à l'arrière de l'église qui sert à l'aménagement :

- D'une salle de rencontre et d'un lieu pour des événements religieux (baptêmes, funérailles) pour les églises :
  - Saint-Joseph-de-la-Rivière-Bleue
  - Saint-Benoît-Abbé de Packington
  - Saint-Eusèbe
  - Saint-Juste-du-Lac
  - La-Trinité-des-Monts
  - Saint-Charles-Garnier
  - Saint-Émile d'Auclair
- D'une salle multifonctionnelle pour l'église La-Nativité-de-la-Sainte-Vierge de Biencourt.
- D'une cuisine pour l'église Saint-André-de-Restigouche.

Il y a également un salon funéraire aménagé derrière le chœur de l'église Saint-Gabriel-Lalemant.

Pour la catégorie concernant un réaménagement d'une partie de l'église, il peut s'agir d'un réaménagement du jubé comme l'aménagement d'un logement pour l'église Saint-André-de-Restigouche ou d'une exposition estivale de photographies pour l'église Saint-Léandre.

Nous retrouvons également le réaménagement du sous-sol. Celui-ci se traduit par un partenariat avec une maison funéraire afin d'aménager le sous-sol en salon funéraire. C'est le cas des églises Saint-André-de-Restigouche et Saint-Raphaël d'Alberville.

Pour la catégorie concernant le réaménagement de la sacristie, celle-ci sert majoritairement à des utilisations communautaires. Les sacristies des églises Sainte-Hélène-de-Kamouraska et Saint-Léandre servent désormais de salle de réunion tandis que la sacristie de l'église Saint-Anaclet-de-Lessard sert de salle communautaire. La fabrique de Saint-Anaclet a des ententes avec le centre communautaire et la municipalité pour la location de la salle.

On retrouve aussi un comptoir de vêtements usagés dans les sacristies des églises Saint-Juste-du-Lac et Saint-Raphaël d'Alberville. Les fabriques des églises de Saint-Donat, Saint-Marcellin, Saint-Émile d'Auclair et Saint-Godard-de-Lejeune ont aménagé leur sacristie en logement. Pour ces fabriques, sauf celle de Saint-Marcellin, un revenu est généré par la location.

## Conclusion

En conclusion, on constate quelques éléments :

- La salle de rencontre ou la salle multifonctionnelle aménagée dans la nef ou dans la sacristie ne génère pas ou peu de revenus. Elle est principalement utilisée pour les besoins de la fabrique; les logements, comptoirs vestimentaires et salons funéraires génèrent quelques revenus pour les fabriques.

Il est intéressant de mentionner que les réaménagements partiels des églises ne sont pas un phénomène nécessairement récent. Par exemple, la transformation de la sacristie de la fabrique de Lejeune date de 1975. Et il en est à peu près de même pour le logement dans la sacristie de l'église Saint-Émile d'Auclair. Ainsi, cela fait longtemps que les fabriques cherchent des solutions pour amener des revenus supplémentaires à leur paroisse.

## Exemples de cas de presbytères vendus

Pour terminer, nous aborderons le cas de la vente des presbytères par les paroisses afin de subvenir à leurs besoins. Au cours des dernières années, plusieurs fabriques se sont départies de leurs presbytères dans le but d'aller chercher des liquidités. Aujourd'hui, environ une quarantaine de presbytères demeurent dans leur vocation originelle sur les 132 paroisses des deux diocèses présents sur le territoire du Bas-Saint-Laurent.

Une fois vendu, le presbytère change souvent de vocation. À l'occasion, un bureau de la fabrique est aménagé dans l'ancien presbytère. Plus souvent, les presbytères ont été transformés en résidence privée. Cependant, dans quelques cas, la nouvelle fonction du presbytère s'intègre à la vie de la communauté. C'est par exemple le cas de la clinique dentaire aménagée dans le presbytère de Sainte-Blandine, d'habitations à loyer modique dans l'ancien presbytère de Rivière-Ouelle et de la Maison de la famille du Témiscouata dans le presbytère de Biencourt. Ce ne sont que quelques exemples répertoriés lors de l'inventaire de 2003 du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

---

**Anik BOUCHARD-VÉZINA** a travaillé à l'*Inventaire des lieux de culte du Québec pour la région du Bas-Saint-Laurent en 2003-2004*. Bachelière en anthropologie, elle se passionne pour la sauvegarde et la valorisation des patrimoines, du bâti à l'immatériel. Elle complète actuellement une maîtrise en sciences de l'architecture sur la mémoire et les anciens lieux de culte de tradition catholique qui vise plus précisément à comprendre comment les églises converties à d'autres fonctions demeurent des lieux de mémoire.

**Stéphane PINEAULT** a participé à l'*Inventaire des lieux de culte du Québec pour la région du Bas-Saint-Laurent en 2003-2004*. Il détient une maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski qui traite de la situation actuelle et future de l'avenir du patrimoine religieux bâti. Depuis 2006, il siège au sein de la Table de concertation du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent.



## PRÉSENTATION DE CAS DE RÉUTILISATION D'ÉGLISES

### CONFÉRENCE 1

#### BIBLIOTHÈQUE DE PASPÉBIAC : CONVERSION DE L'ÉGLISE ANGLICANE ST. PETER

**Noula CASTILLOUX**, responsable de la bibliothèque de Paspébiac, ville de Paspébiac  
[pretpas@globetrotter.net](mailto:pretpas@globetrotter.net)

**RÉSUMÉ** • *C'est depuis 1979 que Paspébiac possède sa bibliothèque. Toutefois, avec le souci d'assurer une meilleure vie culturelle autour du livre et de la lecture, une nécessité s'impose : repenser son emplacement. En 1989-1990, l'occasion est propice à ce changement et à un nouvel investissement, puisque la St. Peter's anglican Church est à vendre. L'équipe municipale, ayant à sa tête monsieur Lévis Loisel, entreprend les démarches nécessaires à l'acquisition du terrain et de l'église anglicane. Située en plein cœur de la municipalité, facile d'accès et d'une architecture particulière, elle est l'une des plus belles bibliothèques de la Gaspésie et fait la fierté de la municipalité. La présentation portera sur les différentes étapes de la conversion de l'église en bibliothèque.*

**TEXTE DE LA CONFÉRENCE** • « Paspébiac, au cœur de l'histoire ! » lisons-nous sur le panneau d'accueil, porte d'entrée de Paspébiac, coin de pays que je représente aujourd'hui. Ville côtière de 3200 habitants au cœur de la Baie des Chaleurs, elle s'enorgueillit de son site historique, centre d'attraction touristique du banc de pêche de Paspébiac. Mais Paspébiac dispose d'autres attraits parmi lesquels une église anglicane, la *St. Peter's Anglican Church*, transformée en bibliothèque municipale. C'est à cette église et à l'histoire de sa conversion que nous nous intéresserons ici.



#### Architecture de l'église

Comme cette église est classée patrimoniale à cause de son architecture, précisons en quelques mots ses caractéristiques architecturales telles que décrites par madame Patsy Assels lors de l'inventaire du patrimoine architectural de la Gaspésie : L'église est de style vernaculaire gaspésien d'influence néo-gothique avec un plan de base en « L ». Le fronton du portique d'entrée est souligné d'un oculus (œil-de-bœuf). C'est à cet endroit, autrefois réservé à la chorale, que se situe le bureau de la responsable. L'architecte de l'église est monsieur Linden Bouillon.

#### Bref historique du bâtiment et de son évolution

Sous l'autorité ecclésiastique du diocèse de Québec, la *St. Peter's Anglican Church*, fréquentée en majorité par nos citoyens anglais, fut bâtie en 1822. Sise en plein centre-ville, elle est construite sur un terrain mesurant environ soixante-dix (70) mètres par soixante (60) mètres. L'église a été consacrée en 1847. En 1942, l'église est incendiée. Elle sera rebâtie l'année suivante.

Au fil des années, la diminution des pratiquants de confession anglicane se fait sentir. En 1989, la *St. Peter's* ne dessert plus qu'environ une trentaine de personnes. Elle ferme alors ses portes. Messieurs Peter Legros et Georges Legrand sont désignés pour procéder à la vente de l'édifice et du terrain. Nous l'apprenons plus tard, ils réservent aux anglicans résidents et de passage l'accès au cimetière situé en arrière de la bâtisse. D'ailleurs, la bibliothèque est dépositaire d'une clé qu'elle remet aux visiteurs qui veulent s'y rendre. Ces derniers se réjouissent de l'usage pertinent qu'on a fait de leur église et de l'accueil qu'ils reçoivent chez nous.

Désireuse d'implanter une station-service et un dépanneur à Paspébiac, la compagnie Irving souhaite se porter acquéreuse de l'église. Manifestement, c'est le terrain qui l'intéresse, puisque, une fois propriétaire, elle procédera à la démolition du bâtiment. Monsieur Peter Legros, porte-parole, refuse cette transaction.



### Démarches auprès de la municipalité

Messieurs Legros et Legrand entreprennent des démarches auprès de la municipalité pour que cette dernière en fasse l'acquisition. Ils le savent sans doute, le conseil mijote l'idée de déménager l'hôtel de ville. Pourquoi ne pas tirer profit de ce site magnifique ? L'idée plaît. Après étude de la bâtisse, les responsables municipaux concluent à un manque d'espace pour répondre à tous les besoins.

Un autre projet voit alors le jour, celui d'y implanter la bibliothèque municipale. Certes, la municipalité possède sa bibliothèque depuis 1979, mais elle ne répond toutefois pas aux attentes des usagers. Les contraintes se multiplient; l'insatisfaction est grandissante. Comme la *St. Peter's Anglican Church* est à vendre, l'occasion est propice à un changement et à un nouvel investissement.

### De l'église à la bibliothèque : le projet démarre

Le projet d'installation de la bibliothèque dans l'ancienne église se fera sous l'égide du programme BEC (bibliothèques en construction) mis en place en 1985 par le ministère de la Culture et des Communications. En ce qui nous concerne, ce programme est géré par le CRSBP (Centre régional de services aux bibliothèques publiques) Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, qui est représenté par monsieur Aurélien Bisson. Il travaillera conjointement avec les élus municipaux, avec monsieur Lévis Loisel, maire de Paspébiac, et avec le responsable du service des loisirs, monsieur Adéodat Horth.

Le coût global de l'achat de l'église et des travaux réalisés s'élève à 342 124 \$, ce qui représente un coût par pied/carré de 174 \$. De ce montant, 179 155 \$ ont été couverts par les subventions gouvernementales. La Ville, quant à elle, a injecté 162 969 \$. Il va sans dire que pour mener à terme de tels projets, il faut compter sur la participation de partenaires financiers importants. Ceux-ci ont contribué à hauteur de 52 % dans notre cas. Parmi ceux-ci, messieurs Legros et Legrand ont fait don à la Ville d'un montant de 47 110 \$, montant non négligeable et fortement apprécié.

### Conversion de la bibliothèque

Évidemment, le vendeur a conservé de l'église, les bancs, l'autel, et les divers objets du culte. Ces biens ont été partagés entre les églises anglicanes de Hope Town, de New Carlisle et de New Richmond. Vidée de son contenu, la bâtisse doit faire peau neuve et s'accorder à sa nouvelle vocation. La personne assignée, responsable de soutien aux bibliothèques affiliées au CRSBP, joue d'astuces et d'imagination pour en faire un environnement fonctionnel, attrayant et chaleureux.



Ainsi, la bibliothèque s'ouvre sur un comptoir de prêts doté de deux postes d'accueil. Des rayons, des étagères et des présentoirs qui s'harmonisent avec le style du bâtiment ont été installés pour accueillir les quelque 6500 livres de notre institution. De plus, des tables et des chaises confortables ont été disposées au service des usagers pour des moments de lecture ou de recherche dans une ambiance de détente. Enfin, un coin pour les jeunes a également été aménagé avec l'ameublement adéquat.

Il convient de mentionner que ce qui frappe le plus les visiteurs et même les usagers les plus assidus de notre bibliothèque, ce sont les vitraux conçus par Casavant Frères de Saint-Hyacinthe, donnés en 1952 par monsieur Eugène A.A. Bouillon, à la mémoire de son épouse, de leurs filles et de leur fils.

Ces vitraux donnent un cachet particulier et invitant à ce lieu patrimonial. Pour en assurer la conservation, des travaux de restauration ont été confiés au « Studio verres libres » de Port-Daniel, qui ont été exécutés, en avril 2001, par les artistes verriers Marc Sarrazin de Knowlton (Estrie) et Denise Mc Innis, propriétaire du Studio.

### **À l'ère de l'ordinateur**

À nouveau sous l'instigation du ministère de la Culture et des Communications et avec la collaboration toujours aussi étroite de monsieur Aurélien Bisson, la bibliothèque a bénéficié de la mise en réseau informatique. Dès lors, un coin Internet qui comprend ordinateur, imprimante, branchement, etc., s'installe au service des usagers. Des cours sont offerts; jeunes et adultes s'y adonnent. Pour une durée de vingt-six (26) semaines, la municipalité engage un personnel qualifié qui initie une soixantaine d'internautes. Un club Internet est même formé; malheureusement, il s'éteindra tôt.

### **Informatisation du service de prêts**

En 1997, la bibliothèque informatise son système de prêts. Choisie comme site pilote par le CRSBP, la bibliothèque de Paspébiac bénéficie du soutien de l'organisme. Ainsi, la responsable et les bénévoles bénéficieront d'une formation pour mieux cerner cette nouvelle façon de procéder : finies les cartes d'inscriptions manuelles, finies les entrées de prêts dans un cahier; finies les demandes spéciales par la poste, tout se fait désormais par voie informatique! Les coûts d'une telle initiative ont à nouveau été partagés entre le ministère de la Culture et des Communications (75 %) et la municipalité.

### **Soutien aux équipements (2000)**

En 2000, grâce au Programme de soutien aux équipements, des travaux de réfection des fenêtres et des galeries ainsi que l'ajout d'une rampe d'accès pour les handicapés sont entrepris. Ces rénovations s'ajoutent aux travaux réalisés pour assurer la conservation de l'édifice et améliorer sa valeur patrimoniale.

### **Aménagement du sous-sol (1994-1995)**

Des activités autour du livre et de la lecture se sont alors rapidement développées. Des rencontres d'auteurs, des visites de plusieurs groupes d'élèves en même temps ont tôt fait de nous mettre en face d'une réalité créée par de nouveaux besoins : l'espace réservé aux livres handicapés le succès de nos interventions.

Pour remédier à cette situation, le comité de la bibliothèque et la responsable proposent d'aménager le sous-sol qui n'est à ce jour qu'un « débarras ». La demande est faite au conseil municipal qui acquiesce volontiers. Toutefois, la consigne est claire : la municipalité se doit de conserver le site dans son intégrité. Cette restriction était connue à l'achat et respectée jusqu'à ce jour. C'est pourquoi l'idée d'un entrepôt pour remiser les nombreux objets relégués au sous-sol est refusée.

Après quelques mois de travaux, la salle d'animation et d'exposition est née, et deux bureaux sont aménagés. On investira environ 20000 \$ pour l'achat de tables et de chaises, d'une estrade, de tringles pour suspendre des peintures, etc.

### **La *St Peter's Anglican Church* complète sa deuxième vocation**

En février 1995, c'est l'inauguration officielle de la salle d'animation et d'exposition qui est rapidement reconnue, à juste titre, comme le foyer culturel de notre ville. On y tient des activités aussi variées que des rencontres d'auteurs, l'heure du conte, des sessions de formation pour les bénévoles, des conférences, des lancements de livres, des camps de théâtre, des conférences de presse, des génies en herbe, des ateliers de bricolage, l'enregistrement d'émissions par et pour la télévision communautaire, des visites scolaires, des cours de Gardiens avertis, des projets estivaux d'animation, des cours de tricot, des cours de peinture, des vernissages, etc.

### **Vitalité oblige...**

La fréquentation assidue des usagers nécessite la présence d'une responsable à temps plein secondée par une vingtaine de bénévoles. Ceci représente un budget important que la Ville doit accorder pour assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque. Ainsi, pendant quelques années, les contribuables se voient imposer un montant additionnel sur leur compte de taxes. On peut également compter sur l'apport financier des municipalités voisines de New-Carlisle et Hope qui versent une subvention à la bibliothèque afin que leurs résidents puissent profiter de nos services. D'autres personnes des villages environnants peuvent devenir membres, mais elles doivent payer une redevance. D'autre part, la ville alloue un montant annuel au CRSBP pour l'obtention de services techniques et de soutien. À cet égard, l'utilisateur de Paspébiac n'a aucun montant à déboursier pour devenir membre de notre bibliothèque.

### **Le patrimoine bâti : seconde vie**

L'ambiance des lieux, l'investissement consenti, l'apport des ressources humaines, l'encouragement aux bénévoles, autant d'indices qui ne trompent pas et qui militent en faveur du choix que notre Ville a fait.

En plus de loger dans une enceinte unique, quasi exceptionnelle, si propice à la lecture et au développement de la culture, notre bibliothèque a acquis la réputation d'une bibliothèque accueillante, dynamique, animée, ouverte au renouveau. Elle porte bien haut l'étendard de l'initiative, des services axés sur la clientèle et de la réussite culturelle. À preuve, elle a obtenu le prix *ExcÉlan* local, comme organisme de l'année et ce même prix *ExcÉlan* régional lors de la 3<sup>e</sup> édition. Cette reconnaissance rejaillit sur la responsable, sur l'ensemble des bénévoles et sur le conseil municipal qui a su favoriser l'émergence d'une bibliothèque au sein d'un bâtiment d'intérêt patrimonial. La nouvelle vie de l'ancienne *St. Peter's Anglican Church* fait, sans contredit, la preuve de notre volonté de conserver ce patrimoine religieux, patrimoine qui a été et qui demeurera au cœur de notre identité régionale.

**Bibliothèque = éducation + information + culture + loisirs** Voilà notre mission. Y répondre aujourd'hui et dans les années à venir, n'est-ce pas une excellente façon d'assurer la pérennité d'un lieu historique patrimonial ?

---

***Noula CASTILLOUX** est secrétaire juridique de formation et a travaillé au Service des Loisirs de la municipalité pendant plusieurs années tout en s'impliquant à plusieurs occasions comme bénévole. L'ouverture du poste de responsable de la bibliothèque répond à ses attentes. Pour répondre aux exigences du mandat, elle entreprend des cours de formation reliés directement à la tâche et profite encore aujourd'hui du perfectionnement dont elle peut bénéficier. Elle s'investit depuis dix-huit ans afin de maintenir bien vivante la bibliothèque, foyer culturel de Paspébiac.*

## CONFÉRENCE 2

### TRANSFORMATION ET ADAPTATION DE L'ÉGLISE ST-GABRIEL-DE-LA-DURANTAYE

**Jean-Paul LACROIX**, coordonnateur du comité de transformation et d'adaptation, bénévole et retraité  
[lacmjp@globetrotter.net](mailto:lacmjp@globetrotter.net)

**Claude LEPAGE**, agent de développement culturel, MRC de Bellechasse en remplacement de **Guy BOUDREAU**, agent de développement rural, CLD de la MRC de Bellechasse  
[clepage@mrcbellechasse.qc.ca](mailto:clepage@mrcbellechasse.qc.ca)  
[gboudreau@cldbellechasse.qc.ca](mailto:gboudreau@cldbellechasse.qc.ca)

**RÉSUMÉ** • Ce projet vise l'intégration harmonieuse d'une mission sociocommunautaire à l'intérieur de l'église St-Gabriel de La Durantaye tout en permettant à celle-ci de conserver sa mission première de lieu de culte. La démarche est guidée par la nécessité de planifier pour le milieu le maintien d'une salle communautaire fonctionnelle et mieux adaptée, alors que celle existante pose des problèmes de vétusté et de non-respect de certaines normes. Quant à l'église, elle nécessite des investissements de plus en plus élevés pour son maintien et certaines réparations majeures; il faut donc considérer sérieusement, à moyen et à long terme, la capacité de payer des citoyens. Depuis 2007, un comité planifie et dirige l'avancement de ce dossier majeur pour cette petite communauté rurale de 760 citoyens. La présentation trace les principales étapes de réalisation du projet, les difficultés rencontrées, les bons coups réalisés, mais elle insistera surtout sur la volonté, le courage et la détermination d'une petite communauté qui veut avancer, s'adapter, se moderniser tout en sauvegardant des éléments de son patrimoine.

**TEXTE DE LA CONFÉRENCE** • Le présent projet, visant l'intégration harmonieuse d'une mission sociocommunautaire à l'intérieur de notre église actuelle, tout en conservant à celle-ci sa mission première de lieu de culte, a fait l'objet d'une démarche de réflexion et d'organisation qui date déjà de plusieurs années, mais qui s'est accentuée depuis le début de 2007.

Dès 2005, aux prises avec la nécessité de planifier pour notre milieu le maintien d'une salle municipale, alors que celle qui existait déjà posait des problèmes de vétusté et de non-respect de certaines normes et celui d'une église qui, de son côté, nécessitait des coûts de plus en plus élevés pour son maintien et certaines réparations plus majeures, alors qu'il fallait considérer sérieusement la capacité de payer des citoyens, l'Assemblée de Fabrique et le Conseil municipal commencèrent à se questionner et à regarder quelles solutions avaient envisagé d'autres milieux aux prises avec des problèmes similaires. À l'automne 2006, lors d'une assemblée de paroissiens dûment convoquée, le président de l'assemblée de fabrique fit part aux gens présents de la nécessité d'envisager de nouvelles avenues d'utilisation de notre église si nous voulions en garantir le fonctionnement à moyen et long terme. Des expériences de changements opérés par certaines communautés furent alors présentées. Les citoyens présents mandatèrent leur conseil de poursuivre la réflexion et de revenir ultérieurement présenter les résultats de ses travaux.

Le 1<sup>er</sup> février 2007, un document visant la transformation et l'adaptation des espaces de notre église, afin d'y permettre la tenue d'activités sociales, récréatives et culturelles, tout en y maintenant les installations pour la pratique religieuse, fut déposé auprès du Conseil municipal et de l'Assemblée de Fabrique. L'aval obtenu, un comité visant la concrétisation du projet avancé fut officiellement formé. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007, notre comité composé de représentants du conseil municipal, de l'assemblée de fabrique, de représentants d'organismes du milieu, d'un agent culturel de la MRC et d'un agent de développement en milieu rural du CLD, se réunit minimalement tous les mois pour planifier et diriger l'avancement du dossier de transformation et d'adaptation de notre église.

Durant l'année 2007, plusieurs visites d'églises transformées et adaptées ont été effectuées par des représentants de notre comité, afin de rencontrer les responsables des dossiers de transformation, d'échanger avec eux sur toutes les modalités et démarches effectuées, voir les embûches à éviter, visiter les lieux et poser toutes les questions utiles. Des rapports écrits et commentés de chacune de ces visites furent déposés au comité central lors de la rencontre suivant une visite.

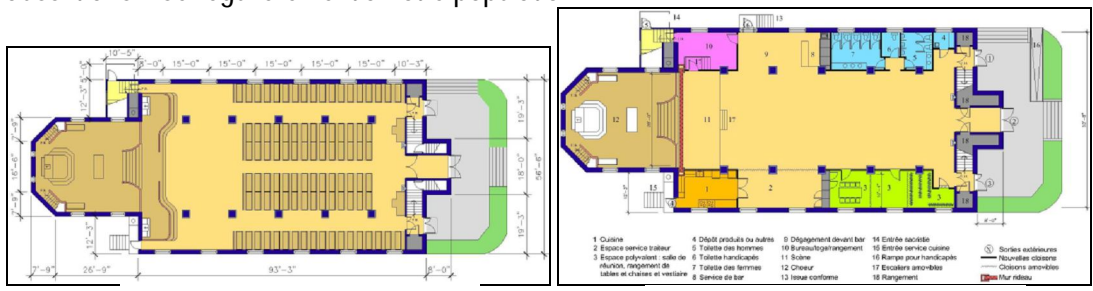
**UN PATRIMOINE AU CŒUR DE L'IDENTITÉ RÉGIONALE :  
JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DES ÉGLISES AU BAS-SAINT-LAURENT**

Étant donné l'obligation faite à chaque fabrique, qu'avant tous travaux d'envergure, d'obtenir un carnet de santé de l'église dûment complété, celui-ci fut déposé au printemps 2007 par la firme d'architecte retenue par notre Conseil de fabrique. Ce rapport fut analysé par les instances concernées, dont notre comité de travail. Les conclusions positives quant à la qualité de notre église motivèrent encore plus notre comité à procéder à l'embauche d'une firme d'architecte susceptible de mettre en forme notre projet.

Des appels d'offres sur invitation furent lancés auprès de quatre firmes d'architectes; trois se montrèrent intéressées par notre projet et déposèrent dans les délais souhaités leur offre de service. Aux fins de présentation de leur offre, des visites accompagnées de notre église furent effectuées par chacune des firmes. Notre comité, après analyse, a retenu les services d'une firme dont le mandat fut dûment expliqué. Pour les besoins du financement de cette firme, notre comité fit des démarches auprès de notre municipalité et de notre député provincial. Une somme importante fut investie par notre municipalité et notre député accepta de contribuer, à même son enveloppe budgétaire discrétionnaire, au paiement de la facture liée à la réalisation de cette phase essentielle.

Afin de mieux connaître et établir les besoins auxquels le présent projet devait répondre, une invitation fut lancée auprès des président(e)s des organismes du milieu qui utilisaient ou étaient susceptibles d'utiliser des espaces communautaires. Un document intitulé : « Programme de transformation et d'adaptation » fut rédigé, accepté par notre comité et dûment présenté à notre architecte après la signature de son contrat d'engagement.

Pendant que l'architecte avançait ses travaux, notre comité poursuivit son travail d'organisation et de recherches des fonds indispensables à la concrétisation du projet. Des rencontres eurent donc lieu auprès des attachées politiques provinciale et fédérale pour compléter notre inventaire d'éventuels programmes utiles au financement de notre projet. De l'information fut aussi transmise régulièrement à notre population.



Plan de l'église existante

Aménagements proposés



Disposition pour le culte

Disposition pour des réunions

Après diverses rencontres d'ajustement, notre architecte déposa un plan de transformation et d'adaptation de notre église qui fit consensus au sein du comité. Fier de ce plan, notre comité rencontra dans un premier temps, avec la collaboration de l'architecte, nos deux députés (fédéral et provincial) lors d'une séance privée de présentation. En plus du plan des travaux anticipés, notre estimation de coûts, notre plan de financement et notre échéancier de réalisation furent déposés. Nos députés se montrèrent enthousiastes, nous firent des suggestions d'améliorations et proposèrent quelques modifications à



l'échéancier faisant en sorte de prioriser dans notre campagne de financement la souscription du milieu et nous assurèrent de leur soutien et de celui de leur personnel dans l'obtention de subventions via les programmes en vigueur ou à venir.

L'étape suivante fut d'inviter notre population à une rencontre de présentation et d'information. Près de 100 concitoyens s'y présentèrent, reçurent l'information, posèrent des questions, firent des suggestions et finalement donnèrent leur assentiment à la poursuite du dossier. Sur place, d'aucuns offrirent même leur collaboration. Fier de cet appui, notre comité se lança dans l'articulation et la réalisation de sa campagne de financement, tout en se rendant disponible pour des rencontres auprès de citoyens ou groupes de citoyens désireux d'obtenir plus d'information.

À mesure que la campagne de financement se bâtissait, il est devenu clair pour notre comité qu'il fallait réajuster l'échéancier global déjà adopté et présenté. En effet, les délais de planification et de réponse éventuelle à certaines demandes de subvention nous firent réaliser qu'il valait mieux prendre plus de temps et être fin prêts au moment de lancer officiellement notre campagne auprès du grand public.

Un plan de campagne fut donc rédigé, corrigé et dûment adopté. C'est à ce moment que notre comité décida d'adopter une formule de coprésidence d'honneur visant à traduire notre volonté de partenariat et de s'associer des collaborateurs susceptibles de donner un élan significatif à notre campagne. La Caisse populaire des Seigneuries de Bellechasse, notre Conseil municipal et notre Assemblée de Fabrique acceptèrent de jouer ce rôle et d'investir d'importantes sommes d'argent. Différentes catégories de donateurs furent identifiées et les partenaires principaux furent rencontrés de façon prioritaire afin d'obtenir leur engagement financier.

En plus de demander à notre municipalité un apport financier significatif, nous sollicitons aussi sa collaboration pour acquitter les frais d'embauche, à temps partiel, pour la durée anticipée de la campagne, d'un directeur de campagne. Celui-ci étant une pièce charnière de la présente démarche, en complémentarité avec la coprésidence d'honneur et le comité central. C'est aussi à ce directeur, de concert avec le comité central, qu'allaient revenir des responsabilités d'organisation et de coordination de la campagne de souscription, plus particulièrement le suivi du travail des solliciteurs.

Les organismes du milieu étant aussi des partenaires importants dans la présente démarche, ils furent à nouveau rencontrés pour solliciter leur collaboration. Tout d'abord pour continuer à les associer comme partenaires et les tenir informés afin qu'ils puissent diffuser à leurs membres une information juste, actualisée et objective. Il s'agissait aussi de planifier un calendrier d'activités susceptibles de permettre d'atteindre leur quote-part de financement dans la présente campagne. Même la direction de notre école primaire fut rencontrée et invitée à se mobiliser dans le projet.

Enfin, pour les autres groupes cibles plus particulièrement visés par la présente campagne, soit les entreprises locales, sous-régionales et même régionales qui fournissent des services à notre milieu, des stratégies de prises de contact et de sollicitation furent établies. Quant à la population locale, en plus de s'adresser aux résidents, notre campagne de financement visait également les familles dont plusieurs membres habitent maintenant à l'extérieur, les parents ainsi que les amis désireux de contribuer à un tel projet. On en profita même pour reparler de l'aspect bénévolat, dans le cadre des éventuels travaux, ce qui permettrait de mettre à contribution les énergies du milieu.

Le 4 mars 2008 eut lieu le lancement officiel de notre campagne de financement, dont l'objectif était d'amasser 265 000 \$ sur un requis de 800 000 \$. Le reste des sommes nécessaires devant faire l'objet d'engagements provinciaux et fédéraux via différents programmes d'aide au maintien et au développement des infrastructures destinées aux communautés rurales. À cet effet, des demandes officielles furent acheminées aux instances provinciales et fédérales dès le début de 2007 via les programmes préalablement identifiés. Ces envois furent accompagnés de multiples contacts avec les bureaux des députés concernés et des démarches plus spécifiques avec le ministre responsable de notre région et ceux responsables des programmes visés.

Nous ne pouvons aujourd'hui que constater l'ampleur de l'effort financier et de la mobilisation de notre population; la générosité de nos anciens et anciennes fut extraordinaire et l'appui des commerces locaux fut aussi remarquable. Les organismes du milieu ont participé très activement à notre souscription, même les jeunes de notre école primaire avec l'aide de leurs parents, personnel enseignant et autres collaborateurs, ont publié et vendu un livre de recettes dont les profits sont venus se joindre aux efforts de la communauté. Résultats de tous ces efforts : notre objectif de 265,000 \$ est atteint et dépassé. Ainsi, à ce jour, un total de 279,500 \$ a été recueilli.

Quant à l'apport gouvernemental représentant les 2/3 des sommes recherchées, nous avons vécu les vacances d'été 2008, suivies de deux élections avec toutes les conséquences de ralentissement dans le processus d'analyse et de décision que ces périodes entraînent. Ces élections ont fait en sorte de maintenir en place notre député fédéral et de remplacer notre député provincial par une députée libérale d'expérience qui fut en plus nommée ministre des Services gouvernementaux. Elle nous avait promis son aide durant la campagne électorale et tôt après son élection et sa nomination, elle nous rencontra pour faire le point, se réappropriier notre dossier et arrimer les contacts politiques pertinents.

Devant l'implication et les efforts d'une collectivité rurale qui démontrent encore une fois sa volonté de s'adapter, de se moderniser tout en sauvegardant son patrimoine par des solutions réalistes et viables, notre députée-ministre vint le 5 avril dernier, nous annoncer officiellement au nom de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire Madame Nathalie Normandeau, l'octroi d'une aide financière gouvernementale de 538,416 \$ pour la transformation et l'adaptation de l'église St-Gabriel. Cette aide était consentie en vertu du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

Voilà où nous en sommes dans l'avancement de cet important dossier qui se veut dynamique, structurant, porteur d'avenir et mobilisateur pour notre milieu. Tous ceux qui s'y impliquent acceptent donc de s'associer à une démarche d'envergure, mais combien importante pour notre communauté rurale ! Derrière ce projet, c'est toute notre volonté de sauvegarder, moderniser, adapter et transformer positivement l'une des grandes richesses historiques que nous ont léguées nos ancêtres. Pour nous, réussir cet autre défi c'est, en quelque sorte, montrer aux générations qui nous suivent notre clairvoyance, notre volonté et notre capacité de nous adapter et le chemin du développement durable.

Il convient de mentionner que le projet de conversion de l'église de La Durantaye s'est fait avec la collaboration des agents de développement Guy Boudreau et Claude Lepage. Que ce soit les agents de développement rural des CLD ou les agents de développement culturel des MRC, ce sont des interlocuteurs privilégiés dans toute démarche d'adaptation ou de transformation d'une église. Grâce à leur connaissance des programmes de financement et à leurs réseaux de relation, ils peuvent s'avérer de précieux auxiliaires dans la réussite des projets à visée communautaires. En effet, ce n'est que grâce à la collaboration des différents intervenants du milieu (MRC, CLD, municipalités, fabriques et groupes de citoyens) que le rêve d'un projet peut devenir réalité et insuffler un nouveau dynamisme dans les communautés rurales qui ne doivent pas se contenter de gérer la décroissance.

---

***Jean-Paul LACROIX** est retraité du réseau de la santé et des services sociaux où il a, entre autres, travaillé à la rationalisation, modernisation et construction de CHSLD. De retour près de son lieu d'origine, il est membre actif de divers comités locaux et régionaux et sa démarche visant la transformation et l'adaptation des ressources aux réalités contemporaines avec une vision d'avenir.*

***Claude LEPAGE** est agent de développement culturel pour la MRC de Bellechasse. Il travaille en partenariat avec Guy Boudreau sur le projet de la conversion partielle de l'église de Saint-Gabriel de La Durantaye.*



CONFÉRENCE 3

**RECYCLAGE PARTIEL DE L'ÉGLISE DE VAL-DAVID EN ESPACE MULTIFONCTIONNEL**

**Nicole DAVIDSON**, agente de pastorale et conseillère municipale à Val-David  
nicolevaldavid@cgocable.ca

**RÉSUMÉ** • Le 11 avril 2005, une entente intervenait entre la Fabrique de la paroisse Saint-Jean-Baptiste et la municipalité du village de Val-David. Cette entente permettait une utilisation élargie de l'église à des fins de salle communautaire et amortissait les dépenses relatives au coût de l'entretien et du chauffage du bâtiment patrimonial. Depuis cette entente, un autre changement est survenu, puisque la Paroisse Saint-Jean-Baptiste est devenue, en 2006, la Communauté Saint-Jean-Baptiste de la Paroisse Sainte-Agathe, qui regroupe six communautés. Après une inévitable période de rodage, le projet est une réussite de bon voisinage entre les différents utilisateurs. Cependant, l'accalmie des difficultés financières de la Communauté n'a connu qu'un sursis. La présentation a pour but de vous informer sur l'expérience positive d'une utilisation mixte de l'église paroissiale sans oublier quelques conseils et mises en garde qui pourront vous être utiles dans des projets semblables.



**TEXTE DE LA CONFÉRENCE** • Val-David est un village des Laurentides de 4 400 habitants situé à environ cent kilomètres au nord de Montréal, dans le Diocèse de Mont-Laurier. L'église du village a été construite en 1917 et consacrée en 1920. Autrefois très fréquentée, l'église a subi, comme partout ailleurs au Québec, une baisse notable de son assistance depuis les années soixante. En 2005, le maire de Val-David considérait avec envie ce bâtiment si stratégiquement situé au cœur du village et rêvait tout haut d'en faire une salle municipale. De son côté, le comité de fabrique était bien obligé de constater que sa santé financière était loin d'être au beau fixe et qu'il devenait de plus en plus difficile de pallier aux coûts d'entretien de l'édifice. Ainsi, pour des raisons différentes, mais des intérêts convergents, la fabrique et la municipalité entamèrent des discussions pour déterminer les moyens d'assurer la survie de l'église comme lieu de culte en lui donnant une vocation de salle communautaire. Le maire demanda alors à madame Davidson de visiter des églises qui avaient été transformées afin de s'en inspirer.

Si l'exemple d'autres projets de transformation s'avéra inspirant, l'église de Val-David présentait une certaine spécificité : elle est de dimension modeste (160 places assises et 40 places dans le jubé). De telles dimensions disqualifiaient dès lors bon nombre de projets où les usages culturels et communautaires avaient été séparés dans l'espace (une partie de l'église étant consacrée au culte, une autre aux activités communautaires). La seule solution d'adaptation possible résidait dans un projet modulaire où l'ensemble de l'église prenait une forme de salle communautaire ou de lieu de culte.

Après plusieurs rencontres, les membres du comité paroissial finirent par accepter l'idée de procéder à un recyclage partiel de l'église. Selon les termes de l'entente, la fabrique demeurait propriétaire de l'église, mais la gestion des usages communautaires était confiée à la municipalité. En outre, certains lieux de l'église (comme les bureaux de la fabrique dans la sacristie et le chœur) étaient exclus de l'entente. À l'usage, cette façon de procéder qui semblait idéale s'avéra impossible à maintenir. Par exemple, lors de spectacle dans l'église la sacristie s'avérait le seul lieu envisageable pour que les acteurs puissent se changer. De plus, lorsque des infiltrations d'eau provenant du toit eurent lieu, la municipalité a assuré les travaux d'étanchéité pour les parties dont elle pouvait jouir, laissant la partie de toit recouvrant la sacristie en état. C'est alors que le protocole d'entente fut renégocié.

Pour que les deux usages envisagés puissent être conciliés en un même lieu, il a fallu procéder à certains aménagements physiques. Le principal fut le remplacement des bancs par des chaises afin de faciliter l'aménagement de la salle en fonction des usages souhaités. Mais avec les bancs, c'est un symbole fort de l'église qui devait être soustrait. En effet, pour de nombreux pratiquants, une église comporte des bancs. Il a fallu déployer des trésors de communication et de persuasion pour parvenir à convaincre les plus réfractaires qu'une église demeurait une église même si ses bancs étaient remplacés par des chaises. Force est de reconnaître qu'aujourd'hui encore, certains paroissiens préfèrent fréquenter l'église d'une autre paroisse plutôt que de suivre la messe dans une église sans bancs. À titre d'anecdote, le jour où les bancs furent

sortis de l'église la croix du clocher est tombée. D'aucuns ont voulu y voir le signe de la réprobation divine. La majorité y a plutôt vu l'effet du temps exécrable sur une croix grugée par la pourriture.



D'autres travaux furent entrepris, comme l'installation de salles de toilettes et d'une cuisine ainsi que le changement des revêtements de sol. En outre, le chœur fut agrandi. Les confessionnaux furent installés sur le jubé où ils servent d'espaces d'entreposage.

La coordination et la supervision des travaux furent confiées à un chargé de projet et leur exécution fut réalisée par les employés municipaux. Un tel fonctionnement à l'interne a permis de réduire substantiellement la facture. Ainsi, le coût global des travaux d'aménagement s'est élevé à un peu moins de 100 000 dollars. Pour faciliter l'adoption des lieux reconfigurés par la communauté, l'église est restée ouverte pendant tout le temps des travaux et les messes en semaine ont été maintenues selon la volonté du directeur des travaux publics qui ne voulait pas ajouter la modification du calendrier des célébrations aux irritants causés par la modification de la configuration de l'église.

Une fois les travaux réalisés, il fallut mettre en place un comité de gestion de l'église afin de gérer l'occupation de l'église (coordination de l'utilisation, partage des coûts de chauffage) et en réglementer l'usage. Ce comité de gestion paritaire est composé de deux représentants municipaux (le directeur général et un conseiller) et deux représentants de la communauté (la personne déléguée par le conseil des marguilliers et le prêtre responsable de la paroisse). Par la suite, deux nouveaux membres se sont ajoutés, l'agente de pastorale et la directrice du service des loisirs et de la culture.

Un an après les travaux de recyclage, la paroisse de Val-David fut dissoute et fusionnée pour former, avec les autres paroisses du secteur, la grande paroisse de Sainte-Agathe. En un court laps de temps, les pratiquants de Val-David ont donc dû faire beaucoup de deuils. Le sentiment d'appartenance en prenait un coup.

Afin d'assurer des revenus de location, la municipalité a édité un dépliant d'informations pour faire part à la population de la possibilité de louer l'église pour des activités familiales ou communautaires. Un formulaire de location fut conçu accompagné d'une tarification modulée en fonction du statut du demandeur (Organismes à but non lucratif, organismes à but lucratif, organismes communautaires, services municipaux). Une gestion rigoureuse des clés fut mise en place pour éviter que tout un chacun vienne entraver le bon fonctionnement des lieux. La coordination au quotidien de l'utilisation de la salle est assurée par la municipalité. La polyvalence offerte par l'usage de chaises dans l'aménagement de la salle permet de changer très rapidement de configuration. Dans le cas de funérailles, le passage de la configuration culturelle à la configuration salle de réception se fait en une quinzaine de minutes, le temps d'enlever les chaises et d'installer quelques tables. Ainsi, de retour du cimetière, les assistants aux funérailles peuvent jouir sans attendre des lieux pour le repas.

Le bilan du recyclage de l'église est largement positif. Beaucoup d'organismes communautaires ont adopté cette salle multifonctionnelle qui fait leur bonheur. Le lieu ne suffit presque pas à la demande puisqu'il est occupé 2 140 heures par an sur une possibilité de 2 700 heures.

Cependant, certaines personnes regrettent l'adaptation, jugeant que l'église, en raison de son usage mixte, a perdu de sa solennité et de sa beauté. Plusieurs pratiquants semblent regretter que les aménagements soient essentiellement pensés pour faciliter l'usage communautaire et pas le culte. Pourtant, la polyvalence offerte par les chaises présente également des avantages lors des cérémonies religieuses. Ainsi, lors de certaines cérémonies, il est possible de mettre le nombre de chaises requis par l'assistance plutôt que d'être éparpillés aux quatre coins d'une salle trop grande pour l'affluence. Cela instaure une ambiance plus chaleureuse, plus vivante.

Le bilan financier est par contre plus mitigé. Malgré une utilisation très importante de l'église, la fabrique est encore déficitaire. Il faut dire que l'essentiel de l'utilisation communautaire n'apporte pas de revenus de location. De plus, les autres sources de revenus de la fabrique continuent de se tarir inexorablement (baisse du nombre de célébrations payantes (mariages, baptêmes, etc.), baisse de la perception de la capitation et des revenus de la quête). Ainsi, malgré une volonté a priori farouche de conserver la propriété de l'église, la fabrique envisage désormais de la vendre à la municipalité. Ceci permettrait d'obtenir à la fois l'argent de la vente et de ne plus engager de dépenses dans l'entretien de l'église, d'autant plus que des travaux majeurs de rénovation sont à prévoir dans un avenir proche, parmi lesquels la réfection complète de la toiture.

En conclusion, le recyclage partiel de l'église de Val-David est une très belle expérience culturelle et culturelle, mais la propriété de l'église s'en va inévitablement vers la municipalité. D'ores et déjà, il y a trois fois plus d'utilisation communautaire que culturelle et les démarches de la fabrique pour chercher d'autres pistes de solution se sont avérées infructueuses (par exemple, une réunion entreprise à ce sujet à laquelle l'ensemble de la population était convié par invitation n'a attiré qu'une trentaine de personnes).

---

*Nicole DAVIDSON est une enseignante à la retraite. Elle est agente de pastorale paroissiale et coordonnatrice de la Formation à la Vie Chrétienne et des baptêmes pour six communautés regroupées. Elle est aussi conseillère municipale. Son implication sociale et communautaire dans son village natal est le reflet de ses convictions.*

## QUESTIONS DE L'ASSISTANCE ET RÉPONSES DES INTERVENANTS

**Q. Réjean Deschênes** (Saint-Elzéar, Témiscouata) :

La question porte sur la référence faite par monsieur Lacroix à un retour sur investissement vis-à-vis des taxes municipales. En quoi consiste exactement ce retour sur investissement ?

**R. Jean-Paul Lacroix :**

Par retour sur investissement, monsieur Lacroix voulait signifier le fait que ce sont les contribuables de la municipalité qui permettent son fonctionnement grâce aux diverses taxes qu'ils paient. Il ne faut donc pas se gêner pour solliciter le conseil municipal lorsqu'un besoin financier se fait sentir pour permettre un projet qui profite à l'ensemble de la communauté. Dans le cas de La Durantaye, en plus de sa participation à la campagne publique de financement, le conseil municipal a payé les frais encourus par l'embauche d'un directeur de campagne.

**Q. Gaston Bergeron** (Sainte-Flavie, La Mitis)

Monsieur Bergeron fait part de son souhait de pouvoir bénéficier d'une synthèse des différentes présentations faites au cours de la journée afin de disposer d'exemples concrets pour pouvoir convaincre ses concitoyens du bien-fondé et de la faisabilité d'un projet de conversion de l'église. Cette suggestion est chaleureusement accueillie par M. Lacroix qui rappelle que le projet de l'église Saint-Gabriel-de-la-Durantaye a tout d'abord commencé par un état des lieux des projets similaires réalisés ou en cours. Le partage d'expériences et d'informations est le meilleur moyen de permettre le succès de telles entreprises. Ce dernier insiste en outre sur l'opportunité de solliciter l'expertise des agents des CLD et des MRC afin d'accompagner les acteurs de projets de reconversion. Ces derniers bénéficient d'une expérience de ce type de projets et de réseaux de connaissance qui peuvent largement contribuer au succès de l'entreprise.

**Q. Claude Gagnon** (Rivière-du-Loup)

La question porte sur les raisons qui expliquent la différence des coûts des travaux de conversion de l'église de Val-David (environ 100 000 dollars) et de l'église Saint-Gabriel de La Durantaye (le coût total du projet s'élève à environ 800 000 dollars) alors que les aménagements réalisés (salle polyvalente, vestiaires, toilettes, etc.) semblent sensiblement les mêmes.

**R. Jean-Paul Lacroix :** Les coûts élevés du travail de l'architecte expliquent une partie de la différence de coût. Une autre explication réside dans la volonté de profiter des travaux de conversion pour repenser le système de chauffage de l'église qui est vétuste et extrêmement onéreux. Enfin, une troisième explication pourrait résider dans l'insistance que le comité a formulée pour que les différents usages du bâtiment soient clairement identifiés et que les usagers n'aient pas l'impression d'entrer dans un bâtiment hybride. Ainsi, l'église devait garder un cachet solennel de lieu de culte et de recueillement pour les offices, mais elle devait également être clairement identifiée à une salle de spectacle lors des festivités. Autrement dit, à chaque usage devait correspondre une configuration afin d'éviter l'impression de mélange des genres.

**R. Nicole Davidson :** Elle mentionne que la faiblesse des coûts de conversion s'explique essentiellement par le fait que d'importants travaux d'entretien avaient déjà été réalisés en 1979, la conversion ne nécessitait pas de travaux majeurs. En outre, le travail de l'architecte ne fut pas d'une grande ampleur. Cependant, la volonté de limiter les coûts des travaux a nécessité certains compromis. Ainsi, il n'y a pas à Val-David de rideaux qui permettent de cacher le chœur, comme c'est le cas à Villeroy (et dans le projet de l'église Saint-Gabriel-de-La-Durantaye). Cette absence de rideaux indispose d'ailleurs certains usagers qui n'ont pas l'impression d'être dans une véritable salle de réception puisque le chœur est apparent. L'achat d'un rideau est prévu, mais cela ne se fera que lorsque la fabrique aura cédé l'église à la municipalité, condition *sine qua non* pour que le conseil municipal accepte de payer les frais encourus.

**Q. René Castonguay** (Cabano)

La question porte sur les moyens d'assurer la logistique de l'usage de l'église recyclée alors qu'une fête se déroule le samedi soir et que le lendemain matin a lieu une célébration religieuse.

**R. Nicole Davidson :** La conciliation des usages est le grand défi des salles multifonctionnelles. Par exemple, le concierge qui s'occupe de l'entretien de l'église a eu besoin de plus d'un an pour faire un ménage et entreposer les chaises de la façon adaptée à la célébration du culte. De façon générale, les usagers n'avaient pas à l'origine les exigences relatives à la célébration du culte (exigence de propreté, de disposition du mobilier, etc.) en tête. Avec le temps, et grâce à la collaboration de tous les usagers, on peut tout de même désormais affirmer que la cohabitation se fait de façon relativement harmonieuse.

**R. Jean-Paul Lacroix :** Les conflits d'usage du bâtiment sont probablement inévitables et il faudra apprendre à vivre avec des frictions ponctuelles entre les différents usagers. Selon lui, l'idéal aurait été de conserver une salle municipale pour les différentes activités sociales et une église exclusivement consacrée au culte. Les ressources financières de la municipalité et de la fabrique rendaient cependant le *statu quo* impossible. Ainsi, le bon fonctionnement de l'église à la fois salle municipale et lieu de culte passera nécessairement par la volonté de coopération des différents usagers. Le meilleur moyen de s'assurer la bonne volonté de tous est de

les impliquer dès le début de la conception du projet. Cela dit, il est évident que la multiplicité des usages du bâtiment contraint à une organisation logistique rigoureuse.

**R. Nicole Davidson :** Elle renchérit à ce propos en présentant un exemple d'utilisation de l'église de Val-David. Ainsi, le mercredi soir, celle-ci accueille une réunion des alcooliques anonymes (AA), la journée du jeudi matin est consacrée au comptoir alimentaire, alors que l'après-midi se déroule le bingo et enfin le vendredi matin a lieu une messe. Chacun de ces usages nécessite une disposition particulière de la salle. Le compromis qui fut trouvé à l'usage était que les utilisateurs organisaient la salle pour l'activité à venir avant de partir. Ainsi, à leur départ, les membres des AA enlèvent les chaises dans la moitié de l'église pour que les tables nécessaires au comptoir alimentaire puissent être disposées. Les joueurs de bingo gardent les tables qui ont été dressées pour le comptoir alimentaire pour leur activité, puis redisposent la salle en configuration lieu de culte pour la messe du vendredi. Ce type d'organisation s'est décidé à l'usage, car le règlement de la salle mentionnait qu'après chaque manifestation la disposition originale (en lieu de culte) devait être rétablie.

**Q. Jean-Yves Richard (Rivière-du-Loup) :** Les coûts de chauffage sont la raison principale des difficultés financières des fabriques actuellement. Quels sont les moyens pris dans les conversions de l'église de La Durantaye et de Val-David pour répondre à ce problème ?

**R. Nicole Davidson :** L'église ayant bénéficié de certains travaux en 1979, les coûts avaient déjà été passablement amoindris, mais il va sans dire que l'isolation du bâtiment n'est tout de même pas de première catégorie et que la facture du chauffage demeure très élevée. C'est donc en partageant les coûts de chauffage entre les différents usagers que le problème a été résolu.

**R. Jean-Michel Lacroix :** Le projet de conversion présente également un volet d'optimisation des coûts de chauffage. Néanmoins, le partage des coûts entre les différents usagers demeure la voie privilégiée pour permettre de payer la facture qui a explosé avec la récente hausse des coûts du pétrole et l'abolition de la tarification privilégiée qui était offerte par Hydro-Québec.

**Q. Mme Pettigrew (Saint-François)** s'interroge sur la position des diocèses vis-à-vis des projets de conversion qui ont été présentés. Ont-ils adopté une attitude de collaboration ?

**R. Nicole Davidson :** Le projet de conversion de l'église de Val-David était le premier projet de conversion d'église du diocèse, donc l'évêché a adopté une attitude plutôt réservée, d'autant plus que le projet original, qui n'impliquait pas le conseil municipal, consistait en une salle de spectacles qui ne conservait pas l'usage de lieu de culte. Ce premier projet avait été franchement rejeté par l'évêque. Mais le projet actuel a semblé rassurer les autorités diocésaines et nous avons bénéficié d'une franche collaboration de leur part. En outre, il semblerait que notre projet ait eu un effet fort bénéfique sur l'attitude diocésaine, car d'autres projets qui ont par la suite vu le jour ont d'emblée été bien reçus.

**R. Claude Lepage :** Le diocèse de Québec encourage fortement les projets de conversion des églises et accompagne activement les promoteurs de projet, y compris par la délégation de ressources humaines. Il faut dire que ce dernier est le lieu de nombreux projets très réussis et que les autorités diocésaines sont désormais familières avec ce type de démarches.

**R. Noola Castilloux :** Le diocèse anglican de Québec voyait d'un très bon œil la conversion de la *St. Peter's Anglican Church* en bibliothèque, car cela assurait la préservation du bâtiment. Rappelons que l'église avait été mise en vente faute de pratiquants, donc il n'existait pas d'impératif de conserver l'usage cultuel du bâtiment.



## ATELIERS

### GRUPE A - ATELIER 1

#### LE DÉMARRAGE ET LE FINANCEMENT DE PROJET

**Michelle FOURNIER**, conseillère en développement, CLD de Rimouski-Neigette  
[m.fournier@cldrn.com](mailto:m.fournier@cldrn.com)

**RÉSUMÉ DE L'ATELIER** • *La vitalité d'une collectivité se confirme à travers sa capacité de s'adapter aux changements incontournables imposés par l'évolution de la société à tous les niveaux : social, culturel, touristique, environnemental et économique. En effet, les réalités économiques et démographiques observées au cours des dernières années bousculent nos façons de faire et obligent nos collectivités à revoir leur fonctionnement et leurs pratiques. « Travailler collectivement » est devenu un incontournable pour consolider les acquis et développer de nouveaux services afin de maintenir et d'améliorer la qualité de vie et le développement durable de nos communautés.*

*L'élaboration des projets et une planification judicieuse de tous ses éléments sont trop souvent négligées au détriment d'une recherche de financement trop hâtive. Donc, à l'heure où les instances gouvernementales sont tournées vers le soutien des collectivités et dans un contexte économique où les outils financiers sont relativement nombreux, nous devons porter une attention particulière à notre façon de planifier nos projets. Au cours de cet atelier, vous pourrez mieux comprendre les différents enjeux entourant le développement d'un projet ainsi que les conditions de réussite. C'est à travers les différentes étapes nécessaires à une planification judicieuse d'un projet que vous serez en mesure d'éviter certains pièges, de faciliter le travail des bénévoles tout en garantissant un certain degré de succès.*

**TEXTE DE LA CONFÉRENCE** • Avant de partir à la recherche du financement qui nous permettrait de mener à bien un projet, il convient de s'assurer que celui-ci soit bien structuré. Contrairement à ce que l'on serait tenté de penser, le financement n'est pas ce qui fait le plus défaut à la réalisation d'un projet et à sa pérennité, mais bien souvent la façon dont celui-ci a été conçu. L'objectif de la présentation est donc de présenter les étapes à respecter pour qu'un projet chemine du domaine de l'idée vers sa concrétisation.

#### Qu'est-ce qu'un projet ?

Un projet est une idée qui vise une certaine intention, un but. Souvent, le projet est le fruit d'un travail collectif, d'une collaboration qui vise à améliorer l'existant en explorant de nouvelles façons de faire. Le projet est l'étape conceptuelle qui précède nécessairement l'exécution, le résultat. Autrement dit, avant de faire quelque chose, il convient de savoir exactement ce que l'on veut faire.

Il existe deux catégories de projet : individuel ou collectif. En fonction de sa visée individuelle ou collective, la façon de concevoir le projet sera fort différente. Le projet individuel ne concerne qu'une personne qui est la seule à en subir les contraintes et bénéficier des avantages (projet de vacances, d'achat, etc.). Le projet collectif, au contraire, concerne un ensemble de personnes qui n'ont pas nécessairement le même vécu, la même expérience professionnelle, la même sensibilité et dont il faut arrimer les différentes perceptions.

Ces deux catégories se différencient par leur intérêt, les préparatifs qu'elles requièrent et par ses impacts. Autant le projet individuel n'intéresse qu'une personne, nécessite des préparatifs relativement simples et présente de faibles conséquences pour autrui, le projet collectif intéresse un groupe de personnes, nécessite des préparatifs complexes afin de concilier les différents points de vue et présente des conséquences pour l'ensemble des personnes visées par le projet (autant les promoteurs que la communauté d'usagers visée). Le projet collectif, de par sa nature, est nécessairement le fruit d'un compromis entre les aspirations des différentes personnes impliquées. Ainsi, un projet collectif comporte nécessairement son lot d'attentes déçues, voire carrément négligées. Les conséquences sont donc plus lourdes que pour un projet strictement individuel.

### **Le cas du patrimoine religieux**

Les projets portant sur le domaine du patrimoine religieux sont nécessairement collectifs en raison de leurs impacts. Ce type de projet a un impact sur la culture de la communauté, sur les croyances religieuses, sur des édifices qui relèvent du domaine public, car ils sont le fruit d'investissement de l'ensemble de la communauté (dîmes, quêtes, impôts, etc.). Le patrimoine religieux appartient donc à l'ensemble de la communauté. Sa destinée concerne alors l'ensemble de la population et touche une corde sensible alors que tout le monde ne s'entend pas sur les raisons et les moyens d'en assurer la sauvegarde. Ainsi, lorsque l'on travaille sur un projet qui relève du patrimoine religieux, on travaille sur quelque chose qui concerne l'ensemble de la collectivité. Il y a dès lors un certain nombre de pièges à éviter afin d'éviter les conflits entre les différents acteurs.

Tout d'abord, il ne faut pas travailler seul ou en petit comité. Cela donne aux personnes extérieures l'impression que leurs points de vue ne sont pas respectés et cela peut engendrer, soit de la suspicion vis-à-vis de la démarche ou, au contraire, des attentes démesurées.

Il ne faut pas non plus se placer en situation de conflit d'intérêts ou même d'apparence de conflits d'intérêts. En aucun cas, l'implication dans un projet ne doit être perçue comme motivée par des gains financiers potentiels. La légitimité du projet sera d'autant plus grande que sa réalisation ne semble motivée que par le souci du bien collectif. En outre, il convient pour mener à terme un projet de l'ampleur de la transformation d'une église de s'assurer que la concorde règne entre les différents intervenants. Les situations de conflit doivent être désamorçées au plus vite, car elles minent l'avancée du projet et son image auprès du reste de la collectivité.

Il faut aussi éviter de négliger la planification et la gestion. Les projets qui touchent le patrimoine religieux sont des projets de grande ampleur qui nécessitent des fonds importants. Il ne faut donc pas faire des estimations approximatives ou sous-estimer l'ampleur des travaux afin d'accélérer le processus. L'utilisation de fonds publics nécessite une rigueur absolue et doit respecter des règles incontournables (soumissions publiques, tenue de comptes, etc.) Le défaut de respecter des règles de gestion rigoureuse amène à sous-estimer le montant des travaux et donc des dépassements de coûts dont le recouvrement est incertain. Ceci instaure un climat d'inquiétude dans la communauté.

De plus, il faut privilégier l'implication de l'ensemble de la communauté. Parce que le patrimoine religieux concerne tout le monde, les projets qui y touchent doivent pouvoir être commentés par tout le monde. Lorsque les membres de la collectivité sentent que leur voix est respectée et prise en compte, ils sont bien plus enclins à soutenir un projet. En outre, cela peut être très positif au moment d'aller chercher du financement de pouvoir montrer aux autorités que l'ensemble de la communauté soutient le projet.

Enfin, il faut penser à tous les partenaires dans la conception du projet. Que ce soit des membres de la communauté qui sont souvent négligés (jeunes, nouveaux arrivants, personnes âgées, etc.) alors qu'ils représentent des ressources inestimables ou bien des partenaires politiques des différents paliers gouvernementaux (municipalité, MRC, région, député provincial et fédéral). Dès le début du projet, ceux-ci devraient être impliqués afin de s'assurer que le projet corresponde effectivement au souhait de la communauté.

### **Les clefs de la réussite**

La mobilisation et le leadership : Le projet se doit d'être porté par un comité de travail composé de personnes qui y croient fermement et qui veulent le voir se réaliser. La taille idéale d'un tel comité se situe entre trois à cinq personnes. En dessous de ce nombre, la responsabilité pour un projet d'envergure est trop lourde. Au-delà, il y a un déjà un risque d'immobilisme. Les membres du comité de travail devraient être dotés de compétences variées afin de pouvoir se compléter les uns les autres. Certains sont meilleurs pour la communication, d'autres pour la gestion administrative et financière, d'autres pour la coordination. C'est de la conjonction de ces différentes qualités que pourra se bâtir un comité de travail dynamique et efficace. Si d'aventure des compétences nécessaires à l'avancement du projet ne se retrouvaient chez aucun des membres du comité, il est toujours possible et même souhaitable de faire appel à des ressources externes au fait des contraintes



inhérentes au domaine du patrimoine religieux. Enfin, les membres du comité de travail se doivent de nourrir une vision commune du projet et de consulter, comme il a été dit précédemment, la population pour s'assurer de son adhésion, pour connaître ses craintes et ses attentes. Le processus de consultation doit être un processus régulier et continu pour éviter de nourrir la grogne et susciter chez certains des mouvements de démobilisation, de réprobation voire même de boycottage.

### **La gouvernance :**

C'est la structure et le fonctionnement du comité de travail. Dans sa composition, le comité se doit d'être varié afin de refléter au maximum les aspirations diverses de la population. Il faut éviter les groupes de travail trop homogènes dont les membres tendent à tous penser de la même façon sans se soucier de ce que d'autres pourraient souhaiter. En outre, le comité doit se doter d'un plan de travail et d'un échéancier afin de structurer ses accomplissements. Les rôles de chacun des membres doivent être clairement définis et équitablement répartis. Le travail du comité se doit de respecter des politiques de gestion saines : il convient de rédiger des comptes rendus de chaque réunion, faire une tenue rigoureuse des livres et les consulter mensuellement afin de s'assurer que tout fonctionne comme prévu. Enfin, le comité de travail doit se doter d'un porte-parole dûment mandaté.

### **La planification :**

Il s'agit certainement de l'élément le plus important de la gestion d'un projet. Toute planification commence par une clarification de l'idée de base du projet. Trop souvent, le but visé est trop large et il devient difficile d'y travailler concrètement. Une fois que l'on sait ce que l'on souhaite exactement faire, il faut en évaluer la faisabilité. Ceci implique une recherche d'informations systématique en ce qui concerne les implications légales, techniques et financières du projet. Vient ensuite la recherche de partenaires une fois que la faisabilité a été établie. Enfin, un projet se doit de disposer d'un échéancier réaliste. Malgré l'enthousiasme, il faut être conscient que la planification, le financement et la réalisation d'un projet d'envergure demandent du temps.

### **Les sept étapes gagnantes de la planification d'un projet :**

Nous reprendrons ici l'essentiel de ce qui a été dit précédemment dans un souci de clarification. La planification est un long processus dont chacune des étapes est déterminante. Les sept étapes que nous vous présentons constituent le meilleur moyen de se doter d'un projet bien planifié et donc plus susceptible d'être financé.

1. Définir l'idée. Que doit-on faire pour assurer la sauvegarde de notre église ? Afin de définir l'idée qui permettra la sauvegarde de l'église, la première chose à faire est de former un comité de travail. Par la suite, il convient de faire une large consultation de la collectivité (par petits groupes) afin de confronter les idées de chacun et d'en faire ressortir les bases d'un consensus. Les délibérations doivent être mises par écrit.
2. Étude de faisabilité. Il faut rechercher les informations sur les implications légales, techniques et financières du projet réalisé par les membres du comité de travail. Est-ce qu'il existe certaines contraintes légales à la poursuite du projet ? Cette vérification doit être faite avant de se lancer réellement dans le projet, car il est plus facile de changer une idée qu'une loi. Quelles sont les contraintes techniques ? Quels pourraient en être les coûts ? L'autre aspect de l'étude de faisabilité réside dans la consultation des membres de la collectivité. Existe-t-il un intérêt de la population pour le projet ? Par exemple, dans le cas du recyclage partiel d'une église, les gens seraient-ils intéressés à louer la salle ? Les promoteurs devraient être tout ouïe aux questions et aux craintes formulées par la population afin de disposer d'une base solide pour améliorer le projet et son acceptabilité sociale.
3. La planification.

Tout d'abord, on doit procéder à une évaluation du marché (qui serait intéressé à venir louer les espaces disponibles ? pour quoi faire ? à quel coût ?) Puis vérifier les réglementations et les permis et identifier les différents besoins :

- Besoins en ressources matérielles : coûts des rénovations, du mobilier, des équipements envisagés, etc. Une évaluation rigoureuse des besoins en ressources matérielles passe par des soumissions.

- Besoins pour les opérations : est-il nécessaire d'aller chercher les services de personnes ressources ? Des coûts de transport sont-ils nécessaires ? L'ensemble des coûts afférents au fonctionnement quotidien du projet doit ici être considéré.
- Besoins en ressources humaines : Qui sont les personnes nécessaires à la mise en œuvre et au fonctionnement quotidien du projet (connaissances et compétences requises) ? Combien de personnes faudrait-il ? À combien s'élèverait les salaires de telles personnes.

Enfin, l'évaluation des besoins financiers découle de toutes les évaluations précédentes. Généralement, une fois considérés tous les besoins du projet, l'évaluation préliminaire se trouve passablement augmentée. Cependant, l'ensemble des coûts ayant été considéré, peu de mauvaises surprises financières devraient venir ternir la mise en branle du projet.

L'ensemble de ces évaluations constitue le plan d'affaires. C'est ce plan qui sera soumis aux organismes subventionnaires afin de témoigner de la faisabilité et de la bonne conception du projet. Les éléments constitutifs d'un plan d'affaires sont :

- Mission de l'entreprise
- Valeurs
- Produits-services
- Objectifs à atteindre (d'ici 3 à 5 ans)
- Le déroulement des opérations
- Les ressources humaines
- Les besoins en financement avant démarrage
- La rentabilité : Les prévisions financières (combien d'argent le projet est-il susceptible de générer ? Quels sont les coûts à assumer ?) C'est sur ces prévisions que l'on établit généralement pour trois ans que l'on peut démontrer la viabilité du projet.
- La forme juridique que prendra l'entité de gestion : organisme à but non lucratif ou coopérative

Il faut bien distinguer les investissements de départ des frais de fonctionnement. Dans les investissements de départ, on retrouve les immobilisations, les coûts du mobilier, les coûts des équipements, les coûts des aménagements et le fonds de roulement (pour couvrir les dépenses d'opération de la première année seulement). C'est pour ces frais que du financement est accessible. En ce qui concerne les frais de fonctionnement (salaires, remboursement des prêts, les dépenses de fonctionnement (électricité, téléphone, etc.), le financement récurrent devra être obtenu grâce aux revenus générés, à des activités de financement, à des ententes éventuelles avec la municipalité.

#### 4. La recherche de partenaires

Des partenaires éventuels du projet peuvent apporter des locaux, des services, des bénévoles, de l'aide technique ou financière. Plus le nombre d'ententes de partenariat conclues sera grand, plus les coûts du projet seront réduits.

#### 5. Le financement

Plusieurs possibilités sont envisageables en fonction de la conjoncture économique et politique. Les périodes électorales sont propices à l'allongement des délais et il faut en tenir compte. Cela dit, les moyens d'obtenir du financement dans le cadre de projet de développement économique sont multiples. Aux niveaux local et régional, les organismes publics, tels le CLD, demandent généralement une participation du milieu (la collectivité concernée par le projet) de 20% des coûts de départ envisagés. Cette exigence est un moyen de s'assurer du soutien de la communauté en faveur du projet. Ce montant peut être recueilli auprès de particuliers lors de campagne de souscription, auprès des acteurs économiques locaux (PME, Caisses populaires) ou encore auprès des organismes communautaires. Il existe en outre un certain nombre d'organismes

locaux qui peuvent apporter leur contribution : les Centres locaux de développement, les Associations touristiques régionales, les Conférences régionales des éluEs, les Sociétés d'aide au développement des collectivités, etc.

Au niveau provincial, tous les ministères sectoriels sont susceptibles d'aider au financement de votre projet, à condition de s'adresser à celui dont il relève. En ce qui concerne le patrimoine religieux, l'interlocuteur privilégié est bien entendu le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dispose également de fonds susceptibles d'être accordés. Enfin, dans le cadre de la politique nationale de la ruralité, des fonds viennent récemment d'être débloqués qui seraient probablement affectables à des projets de sauvegarde du patrimoine religieux rural. Il ne faut pas négliger les mesures d'Emploi-Québec pour la formation de la main-d'œuvre qui peuvent couvrir une part des salaires des employés nécessaires au fonctionnement de votre projet. Enfin, Développement Économique Canada dispose également de programmes susceptibles d'apporter des montants bienvenus à la réalisation du projet.

Dans la recherche de financement, il peut parfois être nécessaire de subdiviser le projet en plusieurs phases afin de faciliter l'obtention des montants nécessaires. Si un tel fonctionnement retarde quelque peu l'échéance finale, il a l'avantage de mobiliser des ressources financières moins importantes, donc plus aisément accessibles, tout en stimulant la mobilisation du comité de travail et de la collectivité qui voit le projet avancer, mais qui perçoit également le besoin de conserver son implication pour atteindre le but ultime.

#### 6. Le démarrage

C'est la phase de concrétisation. Une fois le projet devenu réalité, il faut médiatiser son achèvement, partager avec la collectivité la satisfaction de le voir sur pied tel que conçu en collaboration avec tous les intéressés. C'est l'occasion de montrer que le labeur de planification du comité de travail a porté fruit et que la mobilisation de la collectivité n'a pas été vaine. Une phase de médiatisation réussie est ponctuée de remerciements pour tous les acteurs du projet et contribue à la fierté du milieu vis-à-vis de leur nouvel espace.

#### 7. Le suivi : à ne pas négliger

Une fois le projet réalisé, le comité de travail devrait garder un œil sur la gouvernance. Trop souvent, enivrés par le sentiment du travail accompli, les administrateurs peuvent avoir tendance à délaissier quelque peu leur réalisation en confiant les rênes à un gestionnaire. Idéalement, il faudrait pourtant se doter de moyens de contrôler la structure, le fonctionnement et la gestion quotidienne pour s'assurer de la pérennité du projet. Par exemple, un suivi financier mensuel est fort souhaitable pour vérifier l'adéquation des finances réelles avec celles projetées et redresser la barre, le cas échéant.

Afin de s'assurer de la poursuite de la mobilisation de la collectivité en faveur du projet, et aussi pour développer chez-elle un sentiment d'appartenance fort, il convient de continuer à la tenir informée du fonctionnement quotidien, des améliorations envisagées, des événements qui s'y rattachent et des activités de financement à venir. Dans le même état d'esprit, il convient de maintenir des relations harmonieuses avec les partenaires et les tenir informés des nouveaux projets éventuels.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE ET RÉPONSES DE L'INTERVENANTE :

*Q. Est-il indispensable d'être doté d'une entité légale pour présenter un projet ?*

**R. Madame Fournier :** Oui, effectivement il faut que le projet présenté à des organismes subventionnaires soit endossé par une structure légale dûment établie. Par exemple, il existe des règles de composition du conseil d'administration afin d'assurer la représentativité du milieu. Néanmoins, la forme précise que revêt l'entité qui dépose la demande de subvention importe peu dans le traitement de son dossier et ce ne peut, en aucun cas, être un motif de refus. Généralement, dans le cas d'un projet de transformation d'église, une corporation distincte de la fabrique est créée pour présenter le projet, mais le contraire n'empêche pas de présenter une demande, quitte à procéder à des changements si nécessaires.

*Q. Il faut donc créer une structure distincte de la municipalité ou de la fabrique ?*

**R. Madame Fournier :** Oui, la Loi interdit aux CLD de subventionner les municipalités. Celles-ci disposent de leurs propres voies de financement. Cependant, les questions de formalités ne devraient empêcher personne de nourrir un projet. Des ressources sont disponibles dans les organismes publics pour faire en sorte de présenter des dossiers qui répondent aux exigences techniques.

---

*Michelle FOURNIER est conseillère en développement au CLD Rimouski-Neigette depuis dix ans durant lesquels elle a soutenu la réalisation d'une centaine de projets. Elle a également travaillé, pendant quinze ans, à la direction d'organismes communautaires et elle fut responsable de la gestion de divers programmes de développement socio-économique, de la santé et de la main-d'œuvre.*

## GRUPE A - ATELIER 2

### LES OUTILS LÉGAUX ET LA PROTECTION DES ÉGLISES

#### RÉSUMÉ DE L'ATELIER •

Monsieur Yvan Thériault abordera d'abord la Loi sur les fabriques, qui détermine le rôle de l'évêque et des fabriques face aux pouvoirs de ces dernières d'acquérir, de maintenir, d'administrer, de louer, de réparer, d'améliorer, de transformer et d'aliéner des immeubles. Monsieur Euchariste Morin traitera ensuite de la question des pouvoirs dévolus aux municipalités pour qu'elles puissent régler la conservation du patrimoine sur leur territoire. Seront présentées, plus particulièrement, les dispositions de la Loi sur les biens culturels et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Enfin, monsieur Denis Boucher présentera l'exemple de la Ville de Rivière-du-Loup, qui a amorcé en 2006 une démarche concertée avec les autorités religieuses visant la reconnaissance, le soutien et même le recyclage de bâtiments religieux. Nous verrons comment une ville peut, dans une démarche de planification et d'aménagement, participer concrètement à la protection du patrimoine religieux.

**Yvan THÉRIAULT**, notaire et économiste diocésain du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière  
[econome.sainte-anne@bellnet.ca](mailto:econome.sainte-anne@bellnet.ca)

#### TEXTE DE LA CONFÉRENCE •

##### Introduction

La *Loi sur les fabriques* (L.R.Q., c. F-1) détermine le rôle de l'évêque et des fabriques face, entre autres, au pouvoir de ces dernières d'acquérir, de maintenir, d'administrer, de louer, de réparer, d'améliorer, de transformer et d'aliéner des immeubles. L'évêque a pleine autorité dans chacune des paroisses de son diocèse. Cette autorité lui vient du fait qu'il est, selon le *Droit canonique* et la *Loi sur les fabriques*, le premier responsable des communautés chrétiennes catholiques sur le territoire de son diocèse et des personnes morales qui en découlent, les fabriques.

Dans l'administration des biens d'une fabrique, corporation ecclésiastique régie par une loi civile, il est prévu que certains actes ne peuvent être accomplis par les seuls administrateurs de la fabrique : il faut absolument l'autorisation de l'évêque; à défaut de quoi, l'acte posé est frappé de nullité. D'ailleurs, dans le domaine civil, les administrateurs des municipalités, des commissions scolaires et d'autres organismes gouvernementaux sont assujettis de la même façon au contrôle de leur ministère de tutelle respectif. De plus, pour les questions de gestion des biens temporels, le *Droit canonique* exige que l'évêque diocésain reçoive l'avis ou demande le consentement du Conseil pour les affaires économiques et du Collège des consultants selon qu'il s'agit d'un acte d'administration plus important ou un acte d'administration extraordinaire (c. 1277, Décret 9 de la Conférence des Évêques Catholiques du Canada (CECC)).

Ce qui est dit des pouvoirs de l'évêque s'applique également au vicaire général du diocèse. En effet, ce dernier, en tant qu'«Ordinaire du diocèse» en vertu du paragraphe f de l'article 1 de la *Loi sur les fabriques*, peut exercer à l'égard des fabriques la même autorité que l'évêque. Il en est de même de l'administrateur diocésain pendant la vacance du siège épiscopal. D'autres éléments peuvent aussi influencer juridiquement les décisions des autorités civiles ou religieuses, par exemple :

- l'entente intervenue entre l'Évêque et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec sur l'utilisation d'églises dont le changement d'usage est envisagé;
- une restriction imposée à la fabrique lors de l'acquisition d'une bâtisse ou d'un terrain.

#### I – La loi sur les fabriques (l.r.q., c. f-1)

Voici donc les principales dispositions de cette loi qui peuvent toucher les immeubles appartenant à une fabrique :

##### *Autorisation requise. Article 26*

« Toute fabrique doit être préalablement et spécialement autorisée par l'évêque du diocèse de la paroisse ou desserte pour exercer (...) les pouvoirs suivants :

- a) le pouvoir d'acquérir, de louer ou d'aliéner des immeubles;
- b) le pouvoir de faire de nouvelles constructions;

- d) le pouvoir de faire des emprunts de deniers;
- g) les pouvoirs énoncés aux paragraphes b, f, g, j, l, n, o, q, r, s et u de l'article 18;
- i) Aliéner des biens meubles présentant un intérêt historique ou artistique ou acquis par la fabrique depuis plus de 50 ans. »

*Pouvoirs, droits et privilèges. Article 18*

« Toute fabrique a les pouvoirs, droits et privilèges des corporations ecclésiastiques; elle peut spécialement pour ses fins (avec l'autorisation de l'évêque) :

- f) hypothéquer ses biens meubles ou immeubles (...)
- j) aider toute personne poursuivant une fin similaire aux siennes, lui céder tout bien quelconque, gratuitement ou non, (...);
- o) ériger, détenir, réparer, aménager, améliorer, transformer et utiliser toutes constructions et tous ouvrages utiles à la poursuite de ses fins, qu'il s'agisse d'immeubles dont la fabrique est propriétaire ou d'immeubles dont elle a la jouissance, et contribuer ou aider de toute manière à l'érection, à l'aménagement et à l'entretien de ces ouvrages et constructions;
- r) conclure avec toute autorité publique des arrangements de nature à favoriser la poursuite de ses fins, les mettre en œuvre, exercer les droits et privilèges qui en résultent et remplir les obligations qui en découlent; (...). »

Ainsi, avant que la fabrique puisse prendre toute décision concernant ses biens meubles ou immeubles, elle doit en référer à l'évêque.

*Objet. Article 13*

« Une fabrique est une corporation ecclésiastique dont l'objet est d'acquérir, de posséder, de détenir, et d'administrer des biens pour les fins de l'exercice de la religion catholique romaine dans la paroisse ou desserte pour laquelle elle est formée. »

*Visiteur. Article 6*

L'évêque peut, pour son diocèse, faire des règlements. Entre autres, il peut régir la réparation ou l'entretien des immeubles des fabriques et les travaux nécessaires à ces fins et prescrire que dans certains cas, ces travaux ne pourront être entrepris sans son autorisation préalable. Il peut également définir, pour l'application du paragraphe i de l'article 26, la notion de « bien meuble présentant un intérêt historique ou artistique ».

## **II- Le droit canonique**

Le canon 1277 laisse à la Conférence des Évêques de chaque pays le soin de distinguer entre actes d'administration plus importants et actes d'administration extraordinaire. La Conférence des Évêques Catholiques du Canada (CECC) a établi quels actes doivent être considérés comme extraordinaires, laissant à l'évêque diocésain, avec son Conseil pour les Affaires Économiques (CAÉ), le soin de déterminer ce qui constitue un acte d'administration plus important. Les règles de chaque diocèse peuvent donc varier en cette matière :

**Actes d'administration plus importants :** On retiendra, sauf disposition particulière diocésaine, que l'évêque peut agir seul pour un acte d'administration jusqu'à concurrence de 236 823 \$.



**Actes d'administration extraordinaire :** Pour autoriser des personnes juridiques dépendant de son autorité (dont les fabriques) à poser des actes d'administration extraordinaire, l'évêque diocésain doit au préalable obtenir le consentement à la fois du CAÉ du diocèse et du Collège des consultants. La CECC a précisé quels sont les actes qui relèvent de l'administration extraordinaire (c.1277), notamment :

- Une location (locataire ou locateur) dépassant cinq (5) ans ;
- L'achat de biens immeubles ;
- Les actes d'administration excédant 236 823 \$ et ceux d'aliénation ou d'emprunts (c. 1292) excédant 473 645 \$ (montants de 2009; indexés annuellement).

Pour information, le Collège des Consultants est constitué de prêtres nommés par l'évêque pour lui donner avis sur des sujets importants concernant le gouvernement pastoral et administratif du diocèse comme prévu par le Code de Droit canonique (can. 502). Le Conseil pour les Affaires économiques, constitué par décret de l'Évêque diocésain conformément aux dispositions du Code de droit canonique (can. 492), se compose de plusieurs fidèles du diocèse nommés par l'Évêque. Ce conseil voit à la bonne administration des biens temporels de l'Église diocésaine en tenant compte à la fois des dispositions du droit canonique et du droit civil. Dans le diocèse de Sainte-Anne, neuf (9) membres sur treize (13) sont des laïcs représentant autant d'unités pastorales. Enfin, dans chaque diocèse, le Comité diocésain d'art sacré a comme mandat de conseiller les fabriques, l'évêque et ses proches collaborateurs lors de la disposition de biens meubles de même que dans les différents projets qui peuvent affecter l'intérieur d'un lieu de culte.

### III – D'autres éléments légaux à considérer

D'autres éléments peuvent influencer juridiquement les décisions des autorités civiles ou religieuses reliées à un immeuble, entre autres :

1. L'Entente intervenue entre l'Évêque et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec sur l'utilisation d'églises dont le changement d'usage (fermeture, modification partielle ou totale du bâtiment ou encore changement de vocation) est envisagé. En avril 2008, l'Archevêque de Rimouski et l'Évêque de Sainte-Anne ont signé cette entente d'une durée de trois ans qui vise les églises d'intérêt patrimonial (incluant chapelles et oratoires, et l'archevêché de Rimouski) cotées A, B ou C lors de l'inventaire des lieux de culte réalisé en 2004 sous la responsabilité du Conseil du Patrimoine religieux du Québec à l'exclusion des églises dont la fermeture était prévue et avait fait l'objet de discussions portées à la connaissance du public avant le 6 juin 2006 (date du dépôt du rapport *Croire au patrimoine religieux du Québec*).

En vertu de cette entente, une procédure minimale doit être respectée avant de procéder au changement d'usage de l'église. Selon les termes de cette procédure, un carnet de santé de l'église susceptible de changer d'usage doit être réalisé avant ledit changement. La ministre doit aussi être informée de la volonté du diocèse et de la fabrique de procéder au changement d'usage. Enfin, un avis public de la décision doit être donné dans des médias locaux et dans le feuillet paroissial à deux reprises dans un intervalle de trente jours.

Dans l'année qui suit la parution de l'avis public de changement d'usage d'une église patrimoniale, toute personne intéressée peut déposer une proposition écrite de nouvel usage pour l'église.

Les différentes propositions sont soumises à l'approbation de la fabrique qui demeure libre, de même que l'évêque qui dispose, comme on l'a vu, d'un droit de regard, d'accepter ou non les suggestions des intéressés. Une fois la décision prise, les autorités diocésaines doivent en informer la ministre. Si d'aventure aucune des propositions soumises n'était retenue, il convient d'en justifier les raisons. À partir de l'annonce publique, la ministre informe les ministères et organismes gouvernementaux de la disponibilité d'une église. Un droit de

premier acheteur est accordé simultanément à l'État, à la municipalité et à la MRC, qui disposent de 60 jours pour exercer ce droit.

Pour le Bas-Saint-Laurent, 18 bâtiments dans l'archidiocèse de Rimouski, 8 dans le diocèse de Sainte-Anne, et 5 des autres traditions religieuses sont concernés par cette entente (la liste exhaustive de ses bâtiments figure en annexe du présent document).

2. Une restriction imposée à la fabrique lors de l'acquisition d'une bâtisse ou d'un terrain.

Le droit de propriété de la fabrique dans son immeuble, incluant celui d'en disposer, peut être sujet à des restrictions. En effet, lors du legs ou de la donation d'un immeuble (terrain ou bâtisse), le testateur ou le donateur peut avoir stipulé l'inaliénabilité du bien ou un droit de retour, en sa faveur ou en faveur d'un tiers, au cas où la vocation de l'immeuble changerait.

Pour pouvoir conférer un titre de propriété valide à un acquéreur éventuel, il faudra corriger la situation légale de l'immeuble par les moyens légaux appropriés, par exemple en obtenant l'autorisation du tribunal de passer outre à la prohibition. Le tribunal peut alors fixer les conditions qu'il juge nécessaires pour sauvegarder les intérêts de celui qui a stipulé l'inaliénabilité, ceux de ses ayants cause et ceux de la personne au bénéfice de laquelle elle a été stipulée.

## Conclusion

La *Loi sur les fabriques* contribue à la conservation et la protection des biens des fabriques. Avec les transformations de la société et de l'Église catholique du Québec, le maintien des immeubles est de plus en plus problématique. L'Église, tout en favorisant la protection des biens d'intérêt patrimonial, ne pourra conserver que ce qui est utile et nécessaire dans la réalisation de sa mission première, l'Évangélisation.

D'autres acteurs devront s'impliquer et même prendre la relève. De nouveaux partenariats sont à souhaiter et à favoriser, mais il convient de signaler qu'il en existe déjà plusieurs, notamment avec des municipalités, des comités de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine et d'autres organismes culturels.

D'autres outils légaux sont mieux appropriés pour protéger le patrimoine, comme la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4), la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les règlements municipaux adoptés en vertu de ces lois.

**Euchariste MORIN**, agent de recherche et de planification socioéconomique, MCCCCF  
*Euchariste.Morin@mcccf.gouv.qc.ca*

#### TEXTE DE LA CONFÉRENCE •

Les églises constituent des lieux de mémoire et des repères identitaires pour la population québécoise. Elles font donc partie de cet héritage collectif, au même titre que d'autres éléments de notre patrimoine, pour lequel l'État a mis en place des mesures législatives de protection. Deux lois sont plus directement concernées, soit la *Loi sur les biens culturels* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Je vais donc vous les présenter en faisant ressortir pour chacune leurs particularités, mais aussi leurs complémentarités. Il est important de préciser que ces deux lois sont actuellement en révision afin de mieux adapter le cadre juridique au contexte actuel. Devrait être réaffirmé le rôle des deux paliers de décision, soit le palier québécois et le palier municipal, en matière de patrimoine et d'aménagement du territoire.

Pour faire un bref historique de la *Loi sur les biens culturels*, il faut remonter à 1922 alors qu'une première loi de conservation est adoptée. On ne parlait pas encore de patrimoine à l'époque, mais de monuments historiques et d'objets d'art. En 1929, trois premiers monuments historiques sont classés dont une église, celle de Notre-Dame-des-Victoires à Québec (les deux autres monuments sont la maison des Jésuites de Sillery et le château Ramezay de Montréal). Jusqu'au début des années 1970, une grande partie des classements concernent les édifices religieux, en particulier ceux datant du régime français ou s'inspirant de l'architecture de cette époque. Cela se vérifie dans le Bas-Saint-Laurent où en 1957 surviennent les premiers classements qui touchent 3 bâtiments religieux, soit l'église de Ste-Luce et l'église et le presbytère de Cacouna.

La *Loi sur les biens culturels* est adoptée en 1972. Elle est sous la responsabilité du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Elle crée la Commission des biens culturels, qui est un organisme consultatif qui assume une fonction conseil auprès du Ministère (classement et permis). La Loi donne des pouvoirs au Gouvernement du Québec et aussi aux municipalités pour la protection du patrimoine.

Au niveau national, la Loi permet à la ministre d'accorder deux niveaux de protection : le classement et la reconnaissance. Le classement représentant le niveau le plus élevé. La Loi permet de protéger autant des édifices que des territoires ou des objets mobiliers. La protection peut s'appliquer autant à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments en fonction de leur intérêt patrimonial. Aujourd'hui au Québec, plus de 600 sites et monuments historiques et des milliers d'objets sont protégés par le gouvernement. Au Bas-Saint-Laurent, ce sont 24 biens culturels qui sont classés ou reconnus. On peut ajouter environ 400 objets mobiliers faisant partie d'ensembles d'œuvres d'art ou de biens historiques. Parmi ces biens, huit sont du domaine religieux. On retrouve trois églises, trois presbytères et des œuvres d'art.

Les statuts à l'échelle nationale visent à reconnaître des biens dont la conservation présente un intérêt public en raison de leurs valeurs patrimoniales. Ces valeurs s'appuient sur l'intérêt historique, ethnologique, artistique, architectural ou symbolique. On utilise également des critères relatifs à la rareté, l'ancienneté, l'exemplarité, l'intégrité et l'authenticité. Le gouvernement, sans devenir propriétaire, peut apporter son soutien technique et financier pour les travaux de restauration. Le propriétaire d'un bien classé est tenu de le conserver en bon état, de demander une autorisation au Ministère pour tous travaux de restauration et de lui donner un avis en cas de vente de son bien.

C'est en 1985 que la Loi a été modifiée afin de conférer de nouveaux pouvoirs aux municipalités en matière de protection du patrimoine. Une municipalité peut donc citer un monument historique ou encore constituer en site du patrimoine une partie de son territoire où se trouvent des biens culturels immobiliers. La municipalité n'a pas, par contre, le pouvoir de protéger des biens mobiliers. À ce jour au Québec, près de 200 municipalités ont utilisé ces pouvoirs depuis 1985 et on compte plus de 500 citations et 160 sites du patrimoine qui ont été protégés.

Au Bas-Saint-Laurent, ce sont une quarantaine de municipalités qui ont cité 48 monuments historiques et constitué 26 sites du patrimoine. Au niveau du patrimoine religieux, plusieurs bâtiments ont été cités (église, chapelles et presbytères) et 15 sites du patrimoine protègent des noyaux religieux qui comprennent le plus souvent l'église, le presbytère et le cimetière.

Il est important de préciser que la citation ou la constitution de site du patrimoine sont des pouvoirs exclusifs aux municipalités. Ainsi, la municipalité n'a pas à demander l'avis du Ministère pour procéder à une citation ni pour autoriser des travaux sur ces biens protégés. Une municipalité peut elle-même initier l'attribution d'un statut de protection ou encore le faire suite à une demande d'un citoyen ou d'un organisme. Elle doit identifier les motifs qui l'amènent à poser un tel geste qui peut reposer sur la valeur historique ou architecturale du bien, et sur sa volonté d'en assurer la préservation pour offrir aux citoyens un cadre de vie de qualité en renforçant leur sentiment d'appartenance. Elle peut s'appuyer sur des inventaires réalisés sur son territoire qui ont identifié les éléments les plus significatifs et à forte valeur patrimoniale.

Une municipalité doit également obtenir l'avis de son Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ou s'il n'en existe pas, d'un comité consultatif créé à cet effet. C'est le CCU qui organise la séance publique prévue à la Loi suite à l'avis de motion. C'est finalement par le biais d'un règlement municipal que la municipalité cite ou crée un site du patrimoine. Par la suite, toute demande de permis est soumise au CCU qui doit faire des recommandations à la municipalité en tenant compte des caractéristiques du bien protégé. Il n'y a que l'extérieur des bâtiments qui est soumis au règlement de protection.

Il existe des outils pour aider les municipalités et les citoyens à protéger leur patrimoine comme des guides techniques, le répertoire du patrimoine culturel du Québec disponible sur le site Internet du Ministère ([www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca)) et des programmes d'aide financière, dont le Fonds du patrimoine culturel québécois.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est également une loi qui offre des possibilités de protection et de mise en valeur du patrimoine local. Elle permet entre autres de mieux intégrer le patrimoine au processus de planification et d'aménagement du territoire. Elle met à la disposition des MRC et des municipalités locales des outils pour prendre en compte le patrimoine. Je vais brièvement en mentionner trois, soit le schéma d'aménagement et de développement, le plan d'urbanisme et le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Une des premières responsabilités des MRC est d'adopter un schéma d'aménagement et de développement. Il s'agit d'un document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. La préparation des schémas d'aménagement a été l'occasion pour les MRC d'approfondir leur connaissance des ressources de leur territoire. C'est ainsi qu'ont été identifiés par toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent les principaux sites et bâtiments d'intérêt patrimonial. Cette identification a été souvent une première sensibilisation des élus et des citoyens aux ressources culturelles de leur environnement. Elle a parfois conduit à des mesures réglementaires adoptées par des municipalités. Par exemple, dans la MRC de Kamouraska, l'agente de développement culturel a travaillé étroitement avec les municipalités pour que les biens identifiés au schéma fassent l'objet de mesures particulières de protection et de mise en valeur. L'Entente avec les diocèses sur la fermeture des églises contient un article pour inciter les MRC à inclure au schéma d'aménagement les églises d'intérêt patrimonial supérieur (A-B-C).

Le plan d'urbanisme, quant à lui, relève de chaque municipalité et est également un outil de planification duquel vont découler les différents règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction). Ce plan doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC. Il doit entre autres identifier les zones patrimoniales à protéger. Un site du patrimoine constitué en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, par exemple celui de l'église de Sainte-Luce, doit être compris dans une zone identifiée au plan d'urbanisme comme zone à protéger.

Finalement, une municipalité peut adopter en vertu de cette loi un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer une meilleure protection d'une partie de son territoire où se trouvent par exemple des bâtiments patrimoniaux ou des paysages remarquables. Une évaluation qualitative peut donc être faite sur la base d'objectifs et de critères établis pour favoriser la protection des caractéristiques patrimoniales.

Plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ont adopté un règlement sur les PIIA dans des secteurs patrimoniaux (Rivière-du-Loup, Sainte-Luce, Val-Brillant, Amqui, Cacouna, Kamouraska, etc.). De façon générale, les municipalités optent davantage pour les PIIA pour des secteurs de grandes dimensions alors que le site du patrimoine est réservé pour les

ensembles plus homogènes avec une plus grande concentration de bâtiments historiques. La présentation de Denis Boucher viendra illustrer concrètement comment une municipalité a utilisé les pouvoirs que lui confèrent ces deux lois dans une démarche de protection du patrimoine religieux.

**Denis BOUCHER**, gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux, Ville de Rivière-du-Loup  
[denis.boucher@ville.riviere-du-loup.qc.ca](mailto:denis.boucher@ville.riviere-du-loup.qc.ca)

#### TEXTE DE LA CONFÉRENCE •

À l'automne 2008, la Ville de Rivière-du-Loup a créé, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, cinq sites du patrimoine qui visent à protéger les éléments du patrimoine religieux de la ville. Cette initiative est le fruit de la collaboration des comités de fabrique et de la municipalité. Dès l'adoption en 2002 de la politique municipale du patrimoine, l'intention de classer les sites du patrimoine religieux loupériovis était présente.

Le premier objectif de la municipalité en était un de reconnaissance. Il s'agissait de mettre l'accent sur l'intérêt patrimonial de certains sites religieux afin d'inciter la population à en reconnaître la valeur symbolique, culturelle et identitaire. Dans un deuxième temps, l'objectif était également d'assurer la protection des éléments bâtiments ainsi cités. C'était également un moyen pour la municipalité de se doter d'un cadre réglementaire précis pour baliser les interventions éventuelles sur les bâtiments reconnus. Il s'agissait également d'une initiative qui visait à établir une plus grande collaboration entre les différents acteurs susceptibles de s'intéresser au patrimoine religieux (autorités ecclésiastiques, citoyens et municipalité). Enfin, la création des sites du patrimoine permettait aux conseils de fabrique d'accéder à des programmes de subventions auxquelles ils n'auraient pu avoir accès si les sites n'avaient pas bénéficié d'une reconnaissance légale. Par exemple un programme municipal qui existe depuis quelques années pour aider à assumer les coûts de restauration des édifices patrimoniaux reconnus ou le programme de subventions du Conseil du Patrimoine Religieux du Québec.

La création de sites du patrimoine a été préférée à la citation de monuments en tant que telle, car la municipalité a considéré que les églises font partie d'un ensemble de bâtiments et d'aménagements (le noyau paroissial) qui en fait la qualité patrimoniale. Ainsi, enlever un presbytère ou modifier l'environnement immédiat d'une église a autant d'impact qu'une intervention directe sur l'architecture. Donc, pour la municipalité, protéger le patrimoine religieux, c'était protéger l'ensemble du noyau paroissial (y compris les arrangements végétaux, les murets, les monuments et tous les bâtiments adjacents à l'église qui peuvent être rattachés à une fonction communautaire et religieuse) autour duquel s'est structuré le développement des quartiers.



La photo ci-contre illustre parfaitement la place qu'occupent les noyaux paroissiaux dans la structuration du paysage urbain dans son ensemble et à plus petite échelle dans la structuration des quartiers dont ils marquent le cœur. Dans la réglementation mise en place, la vocation publique de ces groupes et la nécessité d'en garantir l'accessibilité sont fortement soulignées et protégées du fait de leur situation idéale au cœur de l'espace urbain. La création de sites du patrimoine religieux participe donc activement à la mission municipale de protection et de promotion d'espaces publics de qualité. Or, lorsque l'on se promène à Rivière-du-Loup, il est facile de constater que les noyaux paroissiaux font partie des espaces publics les plus prestigieux et les mieux conservés de la ville.

Les règlements mis en place assurent la protection des groupes paroissiaux de plusieurs façons. La première en se dotant d'un train de mesures qui permet de préserver les qualités architecturales exceptionnelles de ces ensembles. Deuxièmement, en évitant le morcellement des terrains sur lesquels ils sont construits. En outre, la construction de nouveaux édifices dans les sites du patrimoine protégés n'est pas permise. Bien entendu, les bâtiments présents sur le site protégé peuvent être restaurés, adaptés, ou encore éventuellement agrandis, mais de nouveaux édifices sont prohibés afin



d'assurer l'homogénéité architecturale du site. L'objectif d'une telle mesure n'est donc pas de contrecarrer quelque plan de transformation que ce soit. Au contraire, en facilitant la préservation des édifices, les sites protégés favorisent vraisemblablement l'émergence ou la poursuite de projets de transformation à visées communautaires.

## Tour d'horizon des cinq sites du patrimoine religieux de Rivière-du-Loup

### *Site du patrimoine religieux de la paroisse Saint-Patrice*



Le premier site créé fut celui du groupe institutionnel de la paroisse Saint-Patrice, qui fut la première érigée sur le site de l'actuelle municipalité. Ce site est situé au cœur du vieux Rivière-du-Loup. Sur la photo aérienne ci-contre, prise dans les années 80, on observe aisément à côté de l'église un parc ainsi que le presbytère et son terrain. Tous ces espaces verts et construits font partie du site patrimonial de Saint-Patrice. On retrouve notamment sur ce site l'église Saint-Patrice, le presbytère ainsi que l'ancien couvent Bon-Pasteur, qui abrite désormais la Maison de la culture de Rivière-du-Loup. Si l'ancien couvent n'a plus aujourd'hui de vocation religieuse, il est l'héritier de

l'ensemble construit extrêmement cohérent (que ce soit en termes d'architecture ou de vocation) qui constituait le noyau paroissial de Saint-Patrice et en faisait (et en fait toujours aujourd'hui) le cœur du quartier.

### *Site du patrimoine religieux de Saint-François-Xavier*



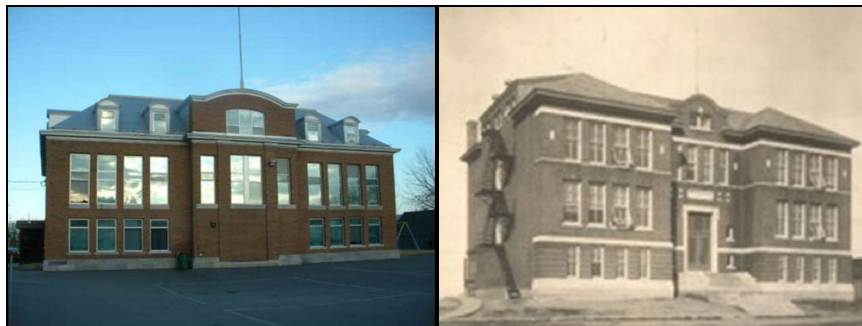
Un peu plus au sud de la ville, sur les hauteurs de Rivière-du-Loup, se dresse le groupe paroissial de Saint-François-Xavier. Ce site présente l'intérêt de disposer encore de la salle paroissiale (visible sur la photo à droite de l'église) et comprend également l'école située en face de l'église (à l'époque un collège), plusieurs espaces verts qui bordent les bâtiments et quelques monuments (croix, statues) qui viennent agrémenter les places publiques. La salle paroissiale n'a plus aujourd'hui de vocation religieuse et appartient à des intérêts privés, mais elle demeure un élément constitutif majeur du site patrimonial.

### *Site du patrimoine religieux de Saint-Ludger*



Le site comprend, en plus de l'église, deux écoles primaires qui ont été construites à peu près dans les mêmes années que l'église (vers 1905-1906) et contribuent à la structuration et à la qualité de cet espace institutionnel dont les enfants du quartier bénéficient quotidiennement. La protection du site devrait contribuer à sa préservation et permet d'envisager à terme d'entreprendre certains travaux qui permettront l'ajout d'éléments de mobiliers ou de design (clôtures, éléments architecturaux, etc.) qui s'harmoniseront davantage au paysage ou aux bâtiments. Par exemple, la porte centrale d'une des écoles a été condamnée. Il s'agit de voir avec les autorités de la commission scolaire si elle ne pourrait pas être réintroduite pour redonner au bâtiment son cachet originel.





*Site du patrimoine religieux Saint-Bartolomew* (cf. la présentation de Philippe Lagacé de l'atelier B pour de plus amples détails)

Groupe d'éléments à vocation religieuse de la tradition anglicane. Il se dégage de cet espace un sentiment de quiétude et de discrétion que l'on associe généralement aux lieux de culte protestants. Le cimetière remarquablement arboré comporte certaines des plus anciennes sépultures de la ville dont celle du seigneur de Rivière-du-Loup, William Fraser. Plusieurs sépultures sont plus vieilles que l'église elle-même qui a été construite en 1841. L'église est ouverte au public l'été et fait partie de l'offre touristique entourant le manoir seigneurial Fraser. Hormis l'église et le cimetière, il n'y a pas d'autres bâtiments compris sur le site, le presbytère ayant été déménagé dans les années 70. Cependant, les ornements végétaux et les murets sont très bien préservés ce qui fait du site patrimonial Saint-Bartholomew un site très bien conservé.

*Site du patrimoine religieux Sainte-Anne-des-Ondes-de-la-Pointe*



Site construit sur le bras de terre qui avance dans le fleuve et ferme partiellement la baie de Rivière-du-Loup. L'église Sainte-Anne-des-Ondes a été construite à la fin du dix-neuvième siècle pour desservir la population de villégiateurs anglophones qui passait l'été sur ce site très apprécié à l'époque. Le groupe patrimonial de la pointe est un témoin précieux du mode de vie de cette population qui ne fréquente plus depuis quelques années déjà les sites balnéaires autrefois fort en vogue du Bas-Saint-Laurent. Le presbytère qui fait évidemment partie du site protégé, appartient à des particuliers. Ceux-ci sont d'ailleurs très enclin à ce que leur domicile fasse partie d'un site protégé, car cela garantit la pérennité de leur cadre de vie, marqué par une végétation luxuriante et mature.

### **Les suites de la création des sites patrimoniaux**

La création de sites protégés n'est pas une fin en soi, mais la première étape d'un long processus de réflexion sur l'avenir des églises de la municipalité, particulièrement celui des trois églises paroissiales (Saint-Patrice, Saint-François-Xavier et Saint-Ludger). Une démarche de consultations publiques est en cours pour envisager les différentes possibilités de conversion ou d'adaptation des églises afin d'assurer leur avenir. La création de sites patrimoniaux religieux se veut dans cette optique un cadre réglementaire de référence pour guider les projets touchant aux bâtiments religieux en favorisant le respect de leurs caractères architecturaux qui en font des éléments du patrimoine collectif, tout en ne limitant pas les vocations possibles si elles respectent une perspective de conservation.

---

**Yvan THÉRIAULT** est notaire depuis 1979. Après avoir exercé 17 ans en pratique privée au Kamouraska et 4 ans à titre de secrétaire-trésorier de la Municipalité de Rivière-Ouelle, il occupe depuis 1999 la charge d'économe du Diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. À ce titre, il est également délégué de l'évêque pour l'administration des fabriques. Depuis 1999, il est membre de la Table de concertation du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent et de celle de la région de Québec/Chaudière-Appalaches. Il est administrateur et vice-président de l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec.

**Euchariste MORIN** est responsable du secteur du patrimoine à la Direction du Bas-Saint-Laurent du MCCC. Il siège, entre autres, à la Table de concertation du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent. Il détient un baccalauréat en urbanisme de l'Université de Montréal et une maîtrise en développement régional de l'Université du Québec à Rimouski.

**Denis BOUCHER** est historien de formation. Sa thèse de maîtrise portait sur les usages de l'histoire locale dans la reconnaissance patrimoniale. Il occupe les fonctions de responsable de la culture et du patrimoine à la Ville de Rivière-du-Loup depuis 2002. Au cours de son mandat, il a notamment élaboré une politique du patrimoine qui l'a amené à prononcer plusieurs conférences sur la gestion du patrimoine local. Il a été nommé à la Commission des biens culturels du Québec en 2007.

#### QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

**Q.** Est-ce que la citation comme monument historique ou la création d'un site patrimonial par une municipalité oblige ladite municipalité à subventionner les travaux requis par les monuments cités ou sur l'un ou l'autre des éléments sis sur un site patrimonial ?

**R. Euchariste Morin :** Non, la municipalité n'a aucune obligation de subventionner les travaux d'entretien ou de subvention des bâtiments qu'elle protège en vertu de la *Loi sur les biens culturels*. La citation ou la création de sites patrimoniaux lui offre la possibilité de subventionner les propriétaires des bâtiments reconnus (y compris s'il s'agit de propriétaires privés, ce qui lui est interdit selon les termes de la *Loi sur les subventions*), mais ne la contraint pas à le faire.

**Q.** Existe-t-il une limite au nombre d'éléments qu'une municipalité peut citer comme monument historique ?

**R. Euchariste Morin :** Non, la municipalité peut citer autant de monuments qu'elle le souhaite. Il faut bien entendu, comme nous l'avons vu précédemment, que la citation s'appuie sur des motifs et des critères clairement établis. Pour éviter des citations multiples, la législation prévoit la création de sites patrimoniaux qui permettent la protection d'un ensemble d'éléments disséminés sur une partie du territoire.

**Q.** Un cimetière peut-il être cité comme monument au même titre qu'un immeuble comme le presbytère ? Si oui, la juridiction qui s'applique est-elle la même que pour les autres types de monument ? Est-ce que cela s'applique pour un cimetière récent ?

**R. Euchariste Morin :** Tout à fait, les critères de citation sont évidemment différents de ceux qui président à la citation d'un bâtiment, mais c'est en effet la même réglementation qui s'applique. Advenant la création d'un site patrimonial qui inclurait un cimetière, la municipalité détiendrait un droit de regard sur son devenir (respect de ses éléments architecturaux ou ornementaux tels que les murets, la végétation, etc.) Il faut également retenir que le critère d'âge est un des critères d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un monument ou d'un site, mais qu'il n'est pas le seul. Par exemple, dans le cas de municipalité dont l'érection est récente, la municipalité peut être encline à protéger son église même si celle-ci n'est pas, par la force des choses, particulièrement ancienne lorsque comparée avec une église de 1840.

## GROUPE B - ATELIER 1

### LE CARNET DE SANTÉ : UN OUTIL POUR LA CONSERVATION DES ÉGLISES

**RÉSUMÉ DE L'ATELIER** • Madame Mélanie Cardinal abordera l'importance du carnet de santé comme outil de gestion des édifices religieux ainsi que les grands principes de conservation guidant les interventions sur ce type de bien patrimonial. Monsieur Benoît Proulx, quant à lui, présentera plus en détails en quoi consiste le carnet de santé d'une église. Ce document se veut un diagnostic le plus précis possible de l'état des principales composantes du bâtiment à un moment précis de sa vie. Cet outil de conservation fait état notamment des principaux événements qui ont marqué l'histoire de l'église, des observations effectuées lors de l'expertise, des recommandations quant à la nature des travaux correctifs nécessaires, de l'évaluation des coûts de ces travaux et de l'établissement de priorités en tenant compte des moyens financiers de la fabrique concernée. Il sera question des principales qualités du carnet de santé qui permettent la réalisation de travaux dans le plus grand respect des caractéristiques originales de l'église en vue d'en assurer sa pérennité.

**Mélanie CARDINAL**, conseillère en patrimoine, Conseil du patrimoine religieux du Québec  
[mcardinal@patrimoine-religieux.qc.ca](mailto:mcardinal@patrimoine-religieux.qc.ca)

**TEXTE DE LA CONFÉRENCE** • Depuis 1995, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) a confié au conseil du patrimoine religieux du Québec la gestion d'un Programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux. Ce programme d'aide comporte deux volets. Le premier concerne les biens immobiliers, le deuxième les biens mobiliers, les œuvres d'art et les orgues.

Ce programme de subvention peut contribuer jusqu'à 70 % du montant des travaux. Les 30 % manquants doivent provenir du milieu (municipalités, entreprises, particuliers, etc.). Pour bénéficier de ce programme, un certain nombre de critères ont été établis :

- Tout d'abord, l'église concernée doit jouir d'une valeur patrimoniale attestée (elle doit avoir été classifiée de valeur patrimoniale incontournable (A), exceptionnelle (B) ou supérieure (C) lors de l'inventaire des lieux de culte de 2003-2004);
- Les travaux admissibles concernent le gros œuvre (fondations, structure, toiture, murs, maçonnerie, etc.) ou l'installation ou la mise aux normes des systèmes de détection incendie, des systèmes mécaniques, électriques et d'éclairages;
- L'urgence des travaux envisagés est également prise en compte.

Bien entendu, les travaux doivent également répondre à un certain nombre de principes de conservation afin de garantir l'intégrité de la valeur patrimoniale du bâtiment. Ainsi, il convient que les travaux fassent en sorte de préserver les éléments caractéristiques du bâtiment (volume, matériaux, structure, décor, mobilier, œuvres d'art, etc.) et de son site (aménagement paysager, bâtiments annexes, clôtures, monuments, etc.). Les modifications apportées au bâtiment qui, au fil du temps, sont devenues elles-mêmes des éléments caractéristiques (par exemple les annexes) doivent également être conservées. Lorsqu'un site possède un fort potentiel archéologique, il faut prendre les mesures appropriées (prévenir les autorités, envisager des fouilles préventives). Enfin, il faut faire évaluer par un expert la condition physique du bâtiment, afin de déterminer les interventions les plus adaptées. Cette évaluation, préalable à toute demande de subvention, est appelée Carnet de santé.

Pour effectuer les travaux dans les règles de l'art, il convient de s'entourer de professionnels, artisans et experts compétents dans le domaine de la conservation du patrimoine. Afin de conserver le cachet du bâtiment, l'intervention minimale est toujours mise de l'avant. Ainsi, dans la mesure du possible, la réparation devra toujours être préférée au remplacement des éléments caractéristiques de l'église.

Dans un souci de référence future, l'ensemble des travaux effectués devra être consigné. Ceci facilitera les travaux d'entretien ultérieurs. De plus, l'ensemble de la documentation se rapportant au projet doit être tenu à la disposition du

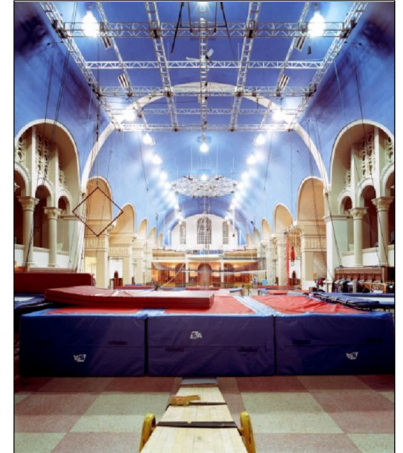
public. Finalement, dans le cas de projet de conversion totale de l'église, les usages communautaires devront être privilégiés.

### Quelques exemples de recyclage d'église



**L'église Saint-Mathias**, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal a été convertie en restaurant populaire (le Chic Resto Pop) qui offre des formations aux métiers de la restauration collective, sert des repas aux personnes les plus démunies et fait office de lieu de rencontre pour les habitants du quartier.

**L'église Saint-Esprit** de Québec a été vendue en 2002. Elle accueille, depuis janvier 2003, l'école de cirque de Québec.



**L'église Saint-Pierre** de Joliette fut achetée par la municipalité au mois de novembre 2005. Elle est devenue en juillet 2007 la bibliothèque Rina-Lasnier

Le recyclage n'est pas toujours une réussite et les promoteurs, pour des raisons pratiques ou de réduction de coûts, sont parfois tentés de faire ce que l'on appelle du « façadisme » (c'est-à-dire ne conserver que la façade d'un bâtiment).

Un exemple d'une telle pratique peut s'observer à Québec où seulement le portail de **l'église Notre-Dame-du-Chemin** (démolie en 1999) a été préservé. En général, la reconversion des églises en logements suscite bien des questionnements et souvent de la grogne chez plusieurs. Dans de tels cas, les églises converties quittent le domaine public et leur rôle de lieu de sociabilité et de rassemblement, pour entrer dans le domaine privé et cela ne va pas sans heurts.



### Le carnet de santé des édifices religieux, un document indispensable

À l'instar des nouveaux nés qui obtiennent à leur naissance un carnet de santé dans lequel sont consignés les différents vaccins qu'il a obtenus, ses visites chez le médecin, les médicaments qui lui ont été prescrits, etc., les églises peuvent et doivent, si une demande de subvention auprès du Conseil du patrimoine religieux est envisagée, avoir leur carnet de santé.



Celui-ci est dressé au terme d'une inspection complète de l'église et décrit de la manière la plus complète possible l'état de conservation du bâtiment inspecté. Un tel état des lieux permet d'établir les priorités d'intervention sur le bâtiment, il permet de planifier les investissements en donnant l'heure juste sur les travaux qui doivent être effectués pour assurer la conservation du bâtiment. Enfin, le carnet de santé est également un outil de consignation dans lequel les différents travaux effectués sont répertoriés afin de disposer d'un historique exhaustif des interventions passées.

Le carnet de santé peut être réalisé, soit à partir du formulaire du Conseil du patrimoine religieux, ou prendre la forme d'un rapport d'expertise rempli par l'entreprise à laquelle les travaux d'inspection ont été confiés. De tels travaux d'inspection doivent bien entendu être confiés à des spécialistes de l'inspection et, de préférence, à l'entreprise qui va réaliser les travaux afin qu'elle bénéficie d'informations de premier ordre pour évaluer l'ampleur des interventions nécessaires.

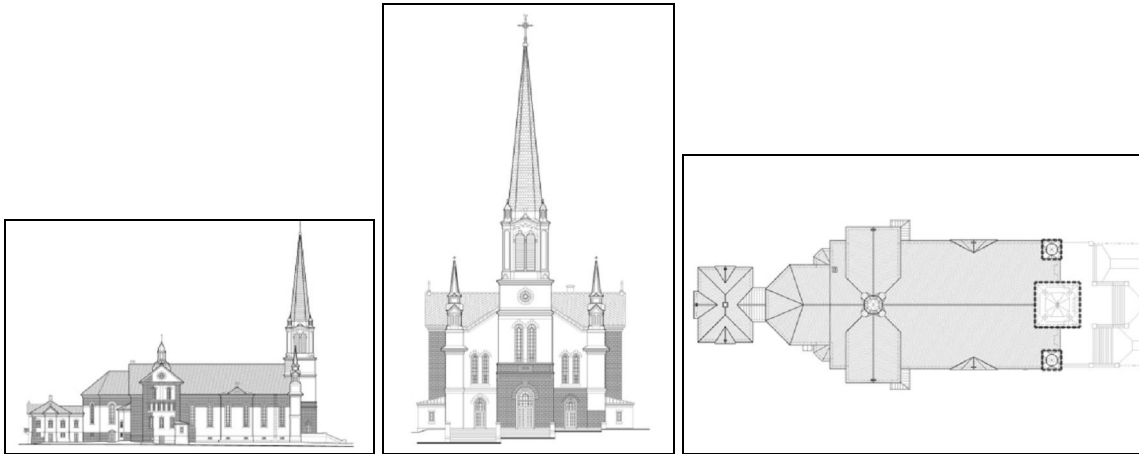
Les coûts de réalisation d'un carnet de santé en bonne et due forme sont compris entre 3 000 \$ et 8 000 \$ en fonction de l'exhaustivité de l'inspection réalisée. Il est à noter que ces frais sont admissibles au programme d'aide du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

**Benoît PROULX**, architecte, Architectes Proulx et Savard  
*bparch@globetrotter.net*

**TEXTE DE LA CONFÉRENCE** • Le carnet de santé peut être vu comme un outil de diagnostic de l'état de conservation global d'un bâtiment. Lorsqu'il s'agit d'églises, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'édifices qui peuvent être centenaires, voire plus, et qu'une bonne évaluation de l'état global est un préalable incontournable à la réalisation de travaux de conservation appropriés. Cette évaluation de l'état du bâtiment se base à la fois sur les observations effectuées et sur la réalisation d'un historique des interventions passées. Une bonne connaissance des travaux antérieurs est indispensable pour bien cerner les différents facteurs qui contribuent à l'état actuel du bâtiment. Le carnet de santé ne se limite pas à décrire l'état de l'église, il comporte également des recommandations concernant les travaux à envisager afin d'assurer sa conservation. Bien entendu, le carnet de santé mentionne également l'évaluation des coûts des travaux recommandés et les hiérarchise en termes d'urgence afin de tenir compte des moyens financiers disponibles pour l'entretien du bâtiment.

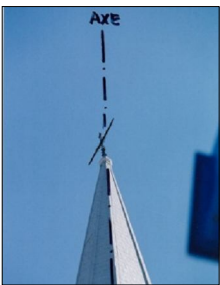
## Étapes de l'expertise

La première étape de l'évaluation de l'état du bâtiment est la réalisation de relevés et la mise en plan à l'aide des outils de dessin assisté par ordinateur. Ces dessins permettent de bien identifier les différentes composantes de l'église et facilitent les discussions avec les entrepreneurs en permettant d'identifier aisément les zones où des interventions sont requises. En outre, les dessins vus de dessus de la toiture, en identifiant l'orientation et le degré d'inclinaison des pentes permettent de bien comprendre le chemin suivi par le ruissellement des eaux de pluie (le ruissellement est une des causes majeures de détérioration des joints de maçonnerie et de détérioration d'une église en général).



La deuxième étape consiste en la réalisation d'un dossier photographique qui permet de disposer d'une bonne base de travail (photographies d'ensemble et gros plans sur des éléments défectueux) qui documente l'état de l'église à des fins de rénovation ultérieures.

Enfin, l'expertise proprement dite est réalisée. Celle-ci est le fruit de la collaboration de plusieurs professionnels. Si l'architecte coordonne l'inspection, ce sont des professionnels de chacun des éléments inspectés qui formuleront leurs observations (des ingénieurs, des ferblantiers, des couvreurs, des spécialistes de la maçonnerie, des menuisiers, etc.) Autrement dit, le carnet de santé est le résultat de l'expertise de nombre de métiers consignée en un même document. Pour l'inspection proprement dite, une approche globale est adoptée. En effet, il ne faut pas observer les éléments indépendamment, mais dans leur contexte global. Par exemple, des joints défectueux peuvent traduire un problème de ruissellement des eaux de pluie, une fissure dans un mur peut être causée par un défaut au niveau des fondations, etc. Ainsi, tous les éléments d'un édifice sont interreliés, ce qui plaide en faveur d'une inspection globale.



À titre d'exemple, il ne faut pas rechigner à utiliser des grues afin d'inspecter les parties hautes de l'église, car un clocher vu d'en bas peut sembler en parfait état, mais s'avérer défectueux lorsqu'observé en face. Sur la photo ci-contre, on peut constater que la croix de l'église est désaxée. Or, une croix n'est pas simplement vissée sur le toit du clocher, elle est arrimée à l'aide d'une longue tige de métal de près de vingt pieds. Son désaxement trahit donc un délabrement avancé de toute la partie supérieure du clocher.

La toiture fait également l'objet d'une étude approfondie afin d'en vérifier l'étanchéité. Il est d'ailleurs à noter que parfois, des travaux de restauration mal réalisés peuvent accélérer la détérioration de l'église. C'est par exemple le cas ici, où un entrepreneur, peu au fait des techniques de restauration à privilégier, a utilisé des clous pour fixer les plaques qui recouvrent le toit. Avec le temps, les clous ont fini par rouiller et par accélérer l'infiltration d'eau dans la toiture. Dans le cas de l'église photographiée, la toiture au complet est à refaire pour un coût avoisinant 2,5 millions de dollars. Une telle expérience plaide à la fois pour la constitution d'un dossier des travaux effectués sur l'église (pour connaître l'origine des problèmes constatés) et pour le recours à des entrepreneurs spécialisés en restauration (il existe des techniques de pose des feuilles de tôle par pliage qui permettent de les fixer sans utiliser de clous apparents).







La présence de mousse sur des joints apparemment sains signale une infiltration d'eau par l'intérieur. Ceci a été confirmé par la pulvérisation d'eau sur la façade. Au bout d'une demi-heure, les joints avaient séché, mais une autre demi-heure après, l'humidité refaisait son apparition. L'eau cheminait donc à l'intérieur des murs. Dans un tel cas, l'intervention la plus propice est de tenter de résoudre le problème d'infiltration avant de penser refaire les joints.

Les divers exemples présentés illustrent à quel point l'élaboration d'un carnet de santé global requiert beaucoup de temps. Idéalement, une inspection en profondeur devrait s'échelonner sur deux ou trois saisons afin de pouvoir constater l'ensemble des atteintes qui peuvent affecter le bâtiment dans différents contextes climatologiques (pluie, neige, vent, température hivernale, etc.)

### L'estimation des coûts

Après l'inspection vient l'estimation des coûts des travaux correctifs nécessaires. Celle-ci est réalisée en collaboration avec l'entrepreneur et tient compte du coût des matériaux, de la main-d'œuvre, et des frais divers. Ces derniers se composent des coûts afférents aux :

- Systèmes d'échafauds et de grue avec nacelle ;
- Frais de pension et éloignement ;
- Frais généraux ;
- Frais d'administration et à la marge de profit ;
- Taxes ;
- Honoraires des professionnels (architecture, ingénierie, ouvriers spécialisés, etc.) ;
- Frais divers (reproduction des documents, appel d'offres et permis).

En outre, il faut prendre en compte le fait que les travaux se réaliseront généralement par étapes étant donné les montants en jeu, ce qui fait nécessairement augmenter la facture. Enfin, comme sur tout chantier, la restauration d'église comporte son lot d'impondérables qu'on évalue généralement à 10 % de la facture globale.

En conclusion, il convient de rappeler que le carnet de santé d'une église est un document de référence qui servira à toutes les phases de travaux ultérieurs. Pour remplir ce rôle, il est nécessairement en constante évolution au fur et à mesure que l'état du bâtiment évolue. Il pourra également servir à réévaluer les priorités d'intervention alors que des éléments dont l'état avait été jugé inquiétant ne semblent pas se détériorer davantage ou qu'au contraire, des interventions qui avaient été, au moment de la réalisation, jugées annexes peuvent après quelques années s'avérer urgentes. Enfin, si les coûts de la main-d'œuvre ou des matériaux évoluent dans le temps, les recommandations du carnet de santé en identifiant de façon précise les travaux à effectuer permettent de procéder à l'actualisation des coûts des travaux. Pour toutes ses raisons, le carnet de santé est un document évolutif qui se doit d'accompagner tout projet de restauration, transformation ou adaptation d'une église.

**Mélanie CARDINAL** détient un baccalauréat en architecture de l'Université Laval et une maîtrise en conservation de l'environnement bâti de l'Université de Montréal. Elle est conseillère en patrimoine au Conseil du patrimoine religieux du Québec. Elle fournit les services professionnels d'expertise et de conseil reliés au domaine de la restauration des édifices religieux patrimoniaux. Elle assure également un soutien technique aux bénéficiaires de subvention, aux professionnels, aux membres des tables de concertation régionales et à l'équipe du CPRQ. De 2006 à 2008, elle a travaillé au sein d'une firme d'architecture montréalaise reconnue pour son expertise en restauration de bâtiments anciens à travers le Québec et en Ontario.

**Benoît PROULX** est architecte et dirige une entreprise dans le domaine depuis vingt-cinq (25) ans. Celle-ci est connue depuis une dizaine d'années sous le nom **Les Architectes Proulx et Savard**. Au cours de ces années, une partie des ressources humaines de l'équipe développait une expertise spécifique en restauration, tout particulièrement dans le domaine du patrimoine religieux. Monsieur Proulx a notamment participé à la confection du carnet de santé et à la réalisation d'importants travaux de restauration à l'Archevêché de Rimouski et pour plusieurs dizaines d'églises possédant des caractéristiques architecturales reconnues.

## GRUPE B - ATELIER 2

### LA MISE EN VALEUR TOURISTIQUE ET CULTURELLE DE NOS ÉGLISES

**RÉSUMÉ DE L'ATELIER** • Dès 2009, l'ATR du Bas-Saint-Laurent positionnera une campagne sur le tourisme patrimonial. Même si les églises représentent un élément important de l'offre de tourisme patrimonial, toutes ne peuvent devenir des produits touristiques. La présentation fera ressortir quelques pistes de solution pour les milieux qui souhaitent utiliser le tourisme comme moyen de conservation et de mise en valeur de leur église. En 2001, le Diocèse anglican de Québec mandate la Société de sauvegarde du Grand-Portage pour assurer l'animation de l'église anglicane St.Bartholomew à Rivière-du-Loup. La présentation évoquera les détails de l'entente intervenue entre le diocèse anglican et la Société de sauvegarde et présentera les différentes activités d'animation historique et culturelle qui ont lieu dans cette église. Enfin, la dernière présentation relatera l'historique menant à la mise en valeur du potentiel touristique de l'église Notre-Dame-des-Neiges et à la création de la Corporation du patrimoine religieux des Trois-Pistoles. Seront présentés l'église de Trois-Pistoles, les relations avec la Fabrique, le virage entrepreneurial réalisé en 2006 ainsi que la situation de la corporation trois ans après sa création.

**Pierre LAPLANTE**, directeur, Association touristique régionale (ATR) du Bas-Saint-Laurent  
[admin.atrbsl@qc.aira.com](mailto:admin.atrbsl@qc.aira.com)

**TEXTE DE LA CONFÉRENCE** • Cette première présentation est consacrée à un tour d'horizon du thème de la mise en valeur touristique de nos églises. Par la suite, des exemples pratiques seront évoqués dans les présentations subséquentes. Avant d'aborder le thème proprement dit, il convient de répondre à deux questions qui sont probablement sur toutes les lèvres des personnes de l'assistance : « est-ce que le tourisme est une activité rentable qui peut permettre la sauvegarde de nos églises ? » et « est-ce que le patrimoine religieux est un produit qui répond aux intérêts d'une quelconque clientèle ? ». Aux deux questions, la réponse courte est oui.

Le tourisme religieux fait partie d'un ensemble plus large qu'est le tourisme patrimonial qui fait lui-même partie de la grande famille du tourisme culturel. La mise en valeur touristique d'une église demeure une dimension annexe de la mise en valeur globale d'une église. Autrement dit, une église reste avant tout une église avant de devenir une attraction touristique en elle-même. Toute la question repose alors sur les moyens de rattacher une vocation touristique à un bâtiment qui n'a pas été conçu pour cela.

Le contexte actuel est très favorable à la mise en valeur touristique de sites patrimoniaux, car toutes les études de clientèle actuelle tendent à démontrer que le tourisme culturel est, avec le tourisme nature, le secteur qui croît le plus. Bien souvent, les gens ne se contentent pas d'un seul des secteurs précédemment cités, ils les conjuguent au sein d'un même séjour à la fois consacré au tourisme culturel et au tourisme nature.

Considérer une église comme un produit touristique peut sembler incongru. En effet, nous avons tous vécus, que nous soyons pratiquants ou non, pour ainsi dire à l'ombre d'un clocher. Mais il ne faut pas faire un effort de projection dans le temps très important pour se rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, les phares, les gares et les ponts couverts se retrouvaient aux quatre coins de nos paysages quotidiens. Bien souvent, la désuétude a contribué à faire disparaître ces éléments qui sont devenus très rares et l'on s'évertue désormais à les mettre en valeur afin de les sauvegarder. Pourquoi pas nos églises alors ?

Cependant, il faut souligner que ce ne sont pas toutes les églises qui pourront adopter une certaine vocation touristique. Ici, comme en économie, la loi de l'offre et de la demande joue à plein et les projets de mise en valeur touristique devront être à la fois étoffés et originaux pour devenir des succès. Cependant, dans la région, plusieurs églises bénéficient d'un fort potentiel qui n'est pas nécessairement exploité.

Quelles sont les contingences auxquelles il faut penser pour favoriser le développement touristique d'un projet ? L'accent doit être mis sur l'accueil des touristes qui doivent pouvoir bénéficier de certaines infrastructures indispensables. Par exemple, les toilettes doivent être en nombre suffisant pour accueillir un certain nombre de voyageurs. Avant que l'église de

Trois-Pistoles opte résolument pour un virage touristique, ce petit détail a causé des maux de tête aux organisateurs alors que des autobus de touristes américains s'arrêtaient pour visiter l'église qui était apparue dans un guide touristique local. Outre les questions logistiques, d'autres facteurs contribuent à la qualité d'un projet de mise en valeur touristique :

- Celui-ci doit être chaleureusement défendu par ses initiateurs. Nombreuses sont les personnes qui doutent du potentiel économique du tourisme. Il faudra alors que les initiateurs s'attendent à devoir défendre leur idée face aux détracteurs et aux autorités publiques susceptibles d'apporter des subventions;
- Celui-ci doit être solidement élaboré et doté d'un échéancier réaliste;
- Celui-ci doit être conçu dans l'optique d'obtenir du financement (établir des projections de fréquentation à partir des chiffres de projets similaires ou même à partir d'une étude de marché);
- Celui-ci nécessite une implication importante du milieu local et régional. Il existe une foule d'organismes susceptibles de contribuer à l'avancement du projet si ce dernier parvient à les convaincre. Citons par exemple les députés, la municipalité, la MRC, le CLD, etc ;
- Pour être viable, le projet doit reposer sur un programme d'interprétation de qualité. Il ne s'agit pas seulement d'accueillir des touristes dans notre église, encore faut-il qu'ils aient quelque chose qui puisse les guider dans leur découverte;
- Le plus beau produit touristique n'est rien si les gens ignorent qu'il existe. Il faut donc investir dans des outils de promotion afin de faire connaître aux personnes de l'extérieur les produits que l'on a à leur offrir. La meilleure façon de procéder est de s'intégrer dans les réseaux de promotion existants (brochure touristique de la région, de la MRC, mais aussi presses spécialisées dans le secteur du tourisme culturel, magazines religieux, site Internet, etc.). Pour que le projet atteigne une certaine envergure, l'intégration aux réseaux touristiques locaux, régionaux et nationaux est indispensable;
- Enfin, pour assurer à long terme le succès d'un projet, il faut prévoir une évaluation régulière. Pour ce faire, on doit sonder régulièrement la clientèle pour s'assurer de l'adéquation entre le produit offert et leurs attentes. Au besoin, et dans la mesure du possible, apporter régulièrement les correctifs souhaités par la clientèle.

Tous ces éléments doivent être clairement envisagés dès la conception du projet. Souvent, l'aspect opérationnel au quotidien (logistique, main-d'œuvre, promotion) est négligé au seul profit de la phase de réalisation qui est la plus existante. Par exemple, dans le domaine de l'agrotourisme, il est intéressant de regarder de plus près le succès du programme de visites à la ferme. La première année, quarante-deux producteurs agricoles s'étaient portés volontaires pour accueillir des touristes dans leur ferme. L'année suivante, seulement douze souhaitaient renouveler l'expérience. De nombreux producteurs se sont aperçus que l'accueil de clientèles touristiques pendant le temps des foins ou des grandes cultures perturbait la gestion quotidienne et qu'au bout du compte, ce n'était pas si rentable. Ainsi, beaucoup de producteurs s'étaient lancés trop vite dans le projet sans réfléchir à toutes les implications de l'accueil sur la ferme d'un certain nombre de personnes. Depuis lors, le programme a repris de sa vigueur et une soixantaine de producteurs s'impliquent, mais en toute connaissance de cause.

Cet exemple veut illustrer le fait que de greffer une vocation touristique à un élément qui a déjà une vocation première (dans l'exemple la production alimentaire, dans le cas d'une église le culte ou les activités communautaires) est toujours un choix qui implique un certain nombre de contraintes parmi lesquelles la première est de répondre aux attentes de la clientèle. Pour faire un choix éclairé, il convient, comme dit précédemment, de construire un bon plan d'affaires et de poursuivre une réflexion approfondie sur les attentes et les besoins d'une clientèle touristique.

Pour reprendre les questions du début, il est incontestable qu'il est possible que concilier tourisme et patrimoine religieux et il existe indubitablement un marché. Mais une église ne deviendra une attraction touristique qu'à condition que le choix d'un

virage touristique ait été mûrement réfléchi eu égard aux implications financières, organisationnelles, logistiques et promotionnelles d'un tel choix.

**Philippe LAGACÉ et Francine LAGACÉ**, Société de sauvegarde du Grand-Portage  
*lagacephilippe@videotron.ca*



**TEXTE DE LA CONFÉRENCE** • La mise en valeur touristique de l'église anglicane St. Bartholomew s'est faite dans le cadre du projet de restauration du Manoir Fraser qui a été classé monument historique en 1991 et ouvert au public pour la première fois le 15 juin 1997. L'église St. Bartholomew, pour sa part, a été construite en 1841, ce qui en fait la plus ancienne église de Rivière-du-loup et l'une des plus anciennes du Bas-Saint-Laurent (avec les églises de Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Georges-de-Cacouna, Saint-Simon et Sainte-Luce). L'église est située à quelques pas du Manoir Fraser et les visiteurs du manoir sont naturellement invités à aller la visiter. Il s'agit d'une église à la valeur patrimoniale plus qu'avérée puisqu'elle a été cotée A (incontournable) lors de l'inventaire des lieux de culte du Québec de 2003.

Seulement vingt-cinq familles anglicanes de la région fréquentaient l'église à l'année. Mais au plus fort de la villégiature anglophone, des centaines de pratiquants venaient gonfler l'assistance. Parmi les illustres fidèles de cette église figurait l'ancien premier ministre, Sir John A. Macdonald (1815-1891), alors qu'il résidait à Rivière-du-Loup pour la saison estivale. L'église a été restaurée en 1998-1999 grâce aux subventions du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et à la participation financière du Diocèse anglican de Québec, propriétaire de l'église, qui se réjouissait de voir rouverte au public un édifice qui était fermé depuis plus de quarante ans.



L'église accueille de nombreuses activités. Une fois par année, une messe y est célébrée à laquelle assistent les membres de la communauté anglicane résidents ou de passage. Il est d'ailleurs important de souligner que la communauté anglophone a gardé le bâtiment dans un état de conservation exceptionnel. Tout le mobilier et les objets de culte avaient été conservés de façon irréprochable, ce qui a grandement facilité les travaux préalables à l'ouverture au public. En outre, l'essentiel des dépenses d'entretien continue à être couvert par le diocèse anglican.

L'église est ouverte six jours par semaine exceptée le lundi, aux mêmes horaires que le Manoir Fraser. La visite de l'église est assurée sept heures par jour par des guides formés par les responsables du Centre d'interprétation du Manoir seigneurial Fraser. En outre, l'église accueille régulièrement des conférences et autres manifestations culturelles (concerts, chant, danse). Enfin, des présentations sont faites en collaboration avec Fort-Ingall de Cabano.

Tout au long du projet et encore aujourd'hui, alors que l'église accueille bon nombre de visiteurs, la collaboration du Diocèse de Québec a été indéfectible. C'est grâce à son soutien moral et financier qu'il a été possible de permettre au plus grand nombre de découvrir ce joyau du patrimoine religieux de notre région.



**Denise CÔTÉ**, fondatrice de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux des Trois-Pistoles  
*patrimoinendn@hotmail.com*

**TEXTE DE LA CONFÉRENCE** • L'église Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles est à la fois fort commune et tout à fait singulière. Commune parce qu'elle est bâtie, à l'instar de toutes les églises catholiques, sur un plan en croix latine, qu'elle est située sur un promontoire naturel, qu'elle est bien entendue au cœur de la municipalité et qu'elle a joué et joue encore un rôle structurant en terme urbanistique et en terme identitaire. En outre, comme l'ensemble des églises de la province, elle souffre d'une baisse de la fréquentation des fidèles et donc de ses revenus.



Cependant, son architecture éclectique et unique est caractérisée par un dôme byzantin et quatre clochers néogothiques, des tours en angles, et l'illusion de trois façades. On constate également que Notre-Dame-des-Neiges jouit de dimensions imposantes et d'un intérieur somptueux de bois, de faux fini et d'or où abondent les éléments décoratifs les plus variés, parmi lesquels des oeuvres artistiques de qualité (par exemple le maître-autel, œuvre de François Baillargé, qui date de 1802). Elle comporte également des grandes orgues Casavant datant de 1905. Enfin, elle est le cadre de quelques-uns des contes les plus fameux du folklore québécois (parmi lesquels le cheval noir qui ne serait nul autre que le Diable). Enfin, l'église a conservé tout le mobilier tombé en

désuétude depuis Vatican II (la chaire, la balustrade, les confessionnaux, etc.)

### **Notre-Dame-des-Neiges, objet d'admiration**

L'église est un objet d'attraction depuis des années. Avant la mise en place de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux des Trois-Pistoles, des visites impromptues avaient déjà lieu. La fréquentation actuelle fluctue entre huit et dix mille personnes par année. Depuis les premières années des visites organisées, les commentaires des visiteurs sont recueillis et s'avèrent très élogieux. En outre, le décor exceptionnel de l'église n'est pas limité à des visites d'interprétation. Elle a été à plusieurs reprises le décor d'émissions télévisées et elle accueille sur une base régulière des concerts et des conférences. Une programmation annuelle est établie à cet effet.

### **Notre-Dame-des-Neiges, objet d'interprétation**

L'église apparaît dans de nombreux ouvrages portant sur le patrimoine religieux. Il en est mention dans de nombreux articles dans la revue de la Société Historique et Généalogique de Trois-Pistoles et de très nombreux travaux scolaires (primaire, secondaire, CÉGEP, université). Plusieurs mémoires de maîtrise lui ont été consacrés. On dénombre enfin un grand nombre de maquettes du bâtiment, dont une datant de 1933 est exposée dans l'église.

### **Notre-Dame-des-Neiges, objet de commercialisation**

Toutes les publications touristiques qui portent sur Trois-Pistoles sont ornées d'une photo de l'église qui joue pour la municipalité un rôle symbolique comparable au Château Frontenac pour la Ville de Québec ou la statue de la Liberté pour la Ville de New York. Une bière, un fromage, une lampe à l'effigie de Notre-Dame-des-Neiges sont commercialisés. Il s'agit du monument le plus photographié de la municipalité, mais au-delà des considérations mercantiles, l'église est un objet de fierté pour les habitants de Trois-Pistoles, qui contribuent généreusement à ses travaux de restauration. Pour le reste, le Comité du patrimoine religieux a également généreusement participé à ces travaux d'un montant global de plus d'un million de dollars.

## Historique de la corporation touristique du patrimoine et du tourisme religieux des Trois-Pistoles

Tel qu'évoqué précédemment, avant 1997, les visites de l'église se faisaient de façon impromptue sur des initiatives personnelles. Les interprétations offertes aux visiteurs étaient alors plus ou moins heureuses selon la personne qui choisissait de s'improviser guide. Afin d'assurer une meilleure qualité des informations obtenues par les visiteurs, un premier dépliant fut produit par la fabrique.

L'année 1997 marque un jalon dans la mise en valeur touristique de l'église. Dans le cadre des festivités du 300<sup>ième</sup> anniversaire de Trois-Pistoles, la fabrique a demandé à des bénévoles de s'organiser afin d'améliorer l'accueil des visiteurs. Une visite guidée a été écrite à cette occasion afin de fournir un modèle de qualité à partir duquel les guides pouvaient broder en fonction de leurs connaissances ou de leurs intérêts. De la qualité de la visite dépend sa crédibilité et la satisfaction des visiteurs. Donc, il était important de se doter de documents de qualité et de bénévoles dûment formés. Un poste d'accueil a été installé à l'entrée de l'église où sont mis en vente certains documents ainsi que des cartes postales et où les visiteurs peuvent obtenir de l'information. Toutes les personnes étaient recrutées sur une base bénévole, le travail logistique (gestion de l'argent, commande des documents, travail bureautique, etc.) étant assuré par la secrétaire de la fabrique. Les visites étaient assurées du mois de mai au mois de septembre, au plus gros de la saison touristique. Cette organisation fonctionnait bien et a perduré jusqu'en 2004, mais lors de la participation à des tables de concertation en tourisme et en culture auxquels la fabrique était souvent conviée, le message selon lequel le produit était suffisamment rôdé pour que l'on passe à la vitesse supérieure était souvent évoqué. Or, la fabrique était toujours confrontée au manque de financement dans ses projets de développement du volet touristique de l'église.

La façon de résoudre ce problème constant de liquidités aura été de créer une corporation. L'idée en est venue de la corporation du patrimoine religieux de Québec, qui organise chaque année un spectacle son et lumière à la basilique Notre-Dame. La création d'une corporation touristique faisait en sorte de décharger des épaules de la fabrique le fardeau de la gestion du volet touristique de l'église et les risques financiers inhérents à cette entreprise. Ainsi, si la corporation se retrouvait déficitaire, la fabrique ne se retrouvait pas elle-même en cessation de paiement et n'était donc pas menacée dans sa survie.

La Corporation du patrimoine et du tourisme religieux des Trois-Pistoles est finalement mise sur pied en 2005. Le virage entrepreneurial était alors définitivement amorcé. Au bout de six mois, un plan d'affaires était monté. Avec ce plan d'affaires en main, la corporation a pu obtenir un certain nombre de subventions et nouer des relations d'affaires avec des partenaires du milieu économique. Cependant, si sur le plan juridique la corporation est détachée de la fabrique, leurs destinées demeurent liées. Si un jour la fabrique n'a plus les moyens d'entretenir l'église et devient obligée de la fermer, la corporation disparaît.

À partir de 2006, le service touristique est professionnalisé. Ainsi, une équipe de quatre personnes rémunérées a été mise en place. La directrice générale s'occupe de l'administration, du personnel, de la programmation des concerts, des conférences, des communications, etc. La coordonnatrice au tourisme est chargée de superviser les deux guides animateurs, de faire les horaires des guides et du personnel à l'accueil (soit une équipe d'une trentaine à une quarantaine de bénévoles) qui font chacun un quart de travail de 2,5 heures par jour à raison de trois périodes par jour. L'église est ouverte aux visites tous les jours de 9h00 à 16h30 du 24 juin à la Fête du Travail et les fins de semaine jusqu'au 13 octobre. Les guides sont des étudiants et la direction et la coordination travaillent entre 16 et 18 semaines par année. En outre, une chargée de projet est embauchée pour mettre en place les expositions qui changent environ aux deux ans.

---

***Pierre Laplante** est le directeur général de l'association touristique régionale (ATR) du Bas-Saint-Laurent depuis 10 ans et œuvre dans le secteur du tourisme et du développement régional depuis plus de 20 ans. À ce titre, il siège sur plusieurs organisations régionales et provinciales concernant le développement du tourisme.*

***Philippe Lagacé** est l'un des instigateurs du projet de restauration du Manoir Fraser. Il agit d'abord à titre de président de la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup puis comme président de la Société de sauvegarde du Grand-Portage, poste qu'il occupe depuis 1995. Monsieur Lagacé cumule 15 ans d'implication dans la mise en valeur de ce manoir. **Francine Lagacé**, souvent présentée comme l'âme du Manoir, cumule plusieurs responsabilités, dont celle de diriger la galerie d'art du Manoir. Elle s'implique dans la gestion de la Société de sauvegarde du Grand-Portage et collabore aussi à divers projets de restauration d'éléments du patrimoine religieux de la région.*



**Denise Côté** s'implique socialement dans sa communauté depuis 30 ans. Comme marguillière, elle a siégé aux tables de concertation en tourisme et à la culture. Son travail comme guide-interprète de l'église Notre-Dame-des-Neiges lui a permis d'en constater la valeur exceptionnelle et la nécessité d'assurer la pérennité du service touristique et culturel.

## QUESTIONS DE L'ASSISTANCE ET RÉPONSES DES INTERVENANTS

**Q. Réjean Deschênes** (Saint-Elzéar, Témiscouata) : *En référence à la présentation de Michelle Fournier qui insistait sur la rentabilité des projets pour en assurer la pérennité, d'où proviendront les revenus pour assurer le fonctionnement du projet de transformation de l'église de La Durantaye ?*

**R. Jean-Paul Lacroix.** La municipalité dépensait un certain montant pour le fonctionnement de la salle municipale et la fabrique pour celui de l'église. Ces deux organismes seront évidemment appelés à contribuer au fonctionnement de l'église partiellement convertie en salle municipale, comme ils le faisaient auparavant pour leur salle respective. Il y aura en outre des revenus de location lorsque l'église sera utilisée pour des réceptions privées, des réunions d'affaires, etc. Enfin, une fois les travaux d'aménagement terminés, une corporation de gestion de l'église sera mise sur pied qui fera la promotion de la location de la salle auprès des particuliers, entreprises et organismes susceptibles d'être intéressés par la location. Enfin, dernier élément, l'église de La Durantaye sera cédée à la municipalité une fois la conversion achevée, ce sera donc à l'ensemble des citoyens de contribuer à d'éventuels manques à gagner via leur compte de taxes, comme c'est déjà le cas aujourd'hui en ce qui concerne la salle municipale.

**Q. Notre église a une valeur patrimoniale reconnue, elle est classée A. Si on envisage une adaptation du système de chauffage, est-il nécessaire de faire faire un carnet de santé pour être admissible aux subventions ?**

**R. Euchariste Morin.** Même si l'église est cotée A, il va falloir qu'elle obtienne un carnet de santé pour être admissible aux subventions, et ce, même s'il ne s'agit que d'une conversion du système de chauffage. L'idée du carnet de santé est de faire un bilan global de l'église afin de valider la pertinence des interventions envisagées par le propriétaire. Donc, le carnet de santé est toujours nécessaire.

**R. Benoît Proulx.** Le carnet de santé peut aider à avoir une idée globale de l'état de l'église et à reconsidérer ce que l'on pense être les travaux les plus urgents. Une anecdote vient parfaitement illustrer ce propos. Dans une église du Bas-Saint-Laurent, deux fenêtres coulaient abondamment. Le propriétaire rechignait à faire un carnet de santé arguant qu'il suffisait de changer deux fenêtres et qu'il n'était pas nécessaire d'inspecter tout le bâtiment pour cela. Finalement, l'inspection est tout de même entreprise et au premier jour, un défaut majeur est découvert : des tranchées creusées quelques années auparavant pour permettre l'installation d'un système de chauffage bi-énergie avaient fait bouger la structure du bâtiment et le plancher menaçait de s'écrouler. L'église a dû être fermée pour le temps des travaux. Sans inspection, ce défaut majeur aurait pu perdurer. Dans les faits, neuf fois sur dix, les paroisses sont satisfaites d'avoir fait faire un carnet de santé malgré leurs réticences de départ, et celui-ci bouleverse très souvent l'échéancier des travaux en permettant de réévaluer les véritables priorités d'intervention. Tout comme quand il s'agit de santé humaine on ne procède pas à une intervention médicale avant d'avoir fait un bilan de santé complet, il convient pour les églises de faire un diagnostic complet de son état de conservation avant de procéder à des travaux.

**Q. Existe-t-il des aides municipales ou gouvernementales pour stimuler la mise en valeur touristique des églises (par exemple dans le cas de l'église de Trois-Pistoles ou l'église St.Bartholomew de Rivière-du-Loup) ?**

**R. Denise Côté.** Oui, la Ville de Trois-Pistoles et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine nous octroient des montants depuis le tout début de l'interprétation de Notre-Dame-des-Neiges dans le cadre de l'entente de développement culturel. De plus, le CLD de la MRC des Basques nous a accordé un montant de 17500 \$ du moment où nous avons créé la Corporation du patrimoine religieux de Trois-Pistoles. La SADC des Basques nous a accordé une aide financière pour acheter le matériel promotionnel (bannière, dépliants, affiches, etc.) utilisé pour faire la promotion de l'église. Donc pour faire une réponse courte, la Corporation du patrimoine religieux de Trois-Pistoles est largement soutenue par sa communauté à hauteur de 35 % à 40 % de ses besoins financiers. Le reste est couvert par les droits d'entrée des visiteurs de l'église et surtout par les concerts qui assurent un apport financier substantiel à la Corporation (les bénéfices sont de 6 000 \$ à 7 000 \$ par année grâce à l'aide des commanditaires et à la qualité de notre programmation qui attire beaucoup de spectateurs). Enfin, il convient de mentionner que nous avons reçu un certain nombre de subventions salariales d'Emploi-Québec qui nous ont aidés à payer les salaires de nos employés.

**R. Philippe Lagacé.** Pour la mise en valeur et l'interprétation du Manoir Fraser et de l'église St.Bartholomew, les entreprises de notre milieu apportent des contributions pécuniaires qui nous permettent d'assurer notre fonctionnement. On bénéficie aussi de l'aide d'Emploi-Québec pour le paiement des salaires de nos guides-interprètes.

**Q.** *Je sais qu'il existe un certain nombre d'artistes qui se promènent d'église en église pour donner des concerts, des pièces de théâtre ou autres représentations d'arts vivants. Est-ce qu'il existe un répertoire des artistes qui participent à ce genre de tournées afin d'organiser un éventuel spectacle dans notre église ?*

**R. Denise Côté.** Dans le cadre des concerts que nous organisons à l'église de Trois-Pistoles, nous sommes confrontés à cette interrogation et il n'existe pas, à ma connaissance, de listes d'artistes régionaux susceptibles de présenter des spectacles dans les églises. Cependant, un certain nombre d'agents proposent les artistes d'envergure nationale qu'ils ont sous contrat pour de telles représentations. Il semblerait que ce type d'événements soient rarement rentables une fois que les cachets de l'agent et de l'artiste sont payés.

**R. Ginette Lepage.** Il n'existe pas de répertoire d'artistes qui se produisent spécifiquement dans les églises, mais il existe au Bas-Saint-Laurent des répertoires d'artistes locaux dans tous les domaines d'expression artistique. Ces répertoires sont accessibles sur le site internet du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent.

**R. Philippe Lagacé.** Nous organisons régulièrement des soirées culturelles à l'église St.Bartholomew avec des artistes locaux qui sont très appréciés. C'est par le bouche à oreille que nous entendons parler de tel joueur de guitare du village voisin ou de tel poète et pour des cachets généralement minimes, ils viennent agrémente les soirées de façon très convaincante.

## ALLOCUTION DE CLÔTURE L'ÉGLISE, LE NOYAU PAROISSIAL ET LE VILLAGE

**Paul-Louis MARTIN,**

Maire de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska et membre de la Table de concertation du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent

**RÉSUMÉ** • *Pour bien comprendre l'importance de l'église et du noyau paroissial au cœur de nos villages, il est essentiel d'effectuer un bref retour dans l'histoire. Permettez-moi donc de rappeler quelques-uns des facteurs déterminants qui ont influé sur la production de nos paysages ruraux. La domestication de notre coin de pays a été réalisée sous les signes conjoints, pardonnez le cliché, de la charrue et de la croix. En d'autres mots, les chapelles et les églises ont surgi du sol sensiblement au même rythme que les maisons et les moulins. Nos lieux de culte n'ont cependant pas poussé comme des herbes folles, mais suivant un ensemble logique, une raison bâtisseuse, mettant à profit toutes les leçons apprises du pays neuf en ce qui a trait au choix du site, à l'implantation, à l'orientation de l'édifice, à la nature et à la qualité de la construction. Cet héritage constitue encore aujourd'hui, et malgré quelques avatars, un ensemble de très grande qualité, un véritable trésor architectural et paysager au centre de chacun de nos villages. Or, les municipalités soucieuses de la beauté du cadre de vie, auront de plus en plus le devoir et les possibilités de veiller à leur conservation et à leur mise en valeur.*

**TEXTE DE L'ALLOCUTION** • Nos églises font à ce point partie de notre paysage quotidien et de l'image familière que chacun de nous s'est construit, de notre village ou de notre quartier, qu'on ne les remarque presque plus : il nous semble que l'église a toujours été là, et parce qu'elle a surgi il y a longtemps, on ne connaît pas toujours bien le contexte et les circonstances qui lui ont donné naissance. Et pourtant, chacune de nos églises se trouve au centre, souvent même à l'origine, de la production de nos paysages construits, surtout villageois, mais parfois aussi, urbains. J'ai eu l'occasion, disons dans une vie antérieure, de me pencher sur l'origine et l'évolution de ces noyaux paroissiaux dans toute la vallée du Saint-Laurent, depuis les débuts de la Nouvelle-France jusqu'à ce jour. Voici, très brièvement décrits, les déterminants et les savoirs dont témoignent ces églises. Vous saisirez ensuite beaucoup mieux, du moins je l'espère, l'importance symbolique et l'héritage inestimable que ces édifices nous apportent au-delà de leur âge.

L'érection d'une église résulte bien entendu d'un contexte social favorable, mais aussi de la mise en œuvre d'un système de logiques, de rapports concrets avec l'univers matériel, rapports qu'on pourrait aussi qualifier de savoirs et de savoir-faire, qui sont nés de l'expérience et des leçons du pays et qui ont été fidèlement transmis aux générations suivantes. Cette « raison bâtisseuse », elle se manifeste dans l'histoire d'une façon partagée chez les porteurs d'un projet de construction : on la perçoit d'abord chez les autorités diocésaines qui délèguent sur place leur vicaire général le plus sage, le plus expérimenté, elle est aussi présente chez certains curés entrepreneurs, ensuite chez les fabriciens ou les prud'hommes de la paroisse, finalement chez les artisans du lieu et, quand ils seront présents, chez les architectes et les hommes de l'art.

« On n'a pas bâti Rome en un jour » dit l'adage, et les paysages de nos campagnes non plus. Le premier fait qu'il importe de se rappeler concerne le développement très étroitement associé des noyaux religieux et des établissements domestiques; il existe un rapport direct entre la mise en production du sol, d'un territoire, d'un terroir et la production du paysage religieux, car l'aisance de l'un a généré celle de l'autre. Il a presque toujours existé une dynamique dans la succession des lieux du culte : le tout premier lieu de culte d'un territoire, c'est la petite chapelle rustique, couverte en chaume ou en écorces, et elle est associée à la cabane ou au camp en rondins des premiers défricheurs et des colons. Dix ou quinze ans plus tard – 75 à 100 familles, et un revenu suffisant pour la cure – permettent la construction d'une première église plus permanente, souvent encore construite en bois, plus rarement en pierre. Enfin, après une ou deux générations de paroissiens, lorsque les besoins grandissants s'accorderont à la richesse et à la maturité d'un terroir, à l'aisance générale en somme, les gens se doteront d'un temple plus vaste, d'une bonne construction en pierre, destinée à traverser les âges, à s'inscrire dans la pérennité, dans la longue durée, comme la foi inébranlable dont elle entend témoigner - Pierre, tu es pierre et sur cette pierre...

Comment cette dynamique se traduit-elle sur notre territoire ? D'au moins deux façons : par la présence majoritaire des grandes églises en pierre dans les vieilles paroisses du littoral et des premières terrasses, et ensuite par les églises plus

récentes, celles des hauts plateaux, souvent en bois, plus modestes aussi, parce qu'associées plus récemment à l'ouverture et à la mise en production de ces espaces agroforestiers.

Une fois rappelé le contexte, que nous enseigne ensuite l'analyse des sites ? Pourquoi a-t-on construit ici plutôt que là ? Quels sont les critères de choix des bâtisseurs ? Trois facteurs au moins ont pu jouer dans la plupart des cas : la recherche d'une localisation centrale, la quête de bonnes assises en sous-œuvre et les avantages d'une position élevée; dans quelques cas, la présence d'un abri naturel a constitué une réponse intelligente à la vigueur des vents d'ouest dominants. Reprenons ces logiques une à une.

Autant que faire se pouvait, on choisissait donc de construire l'église au centre du futur territoire paroissial : hier, dans les seigneuries riveraines du fleuve, c'était à peu près à égale distance des limites – est et ouest - de la première concession; cf. le chapelet de villages riverains à tous les 12-15 kms - plus tard au 19<sup>e</sup> siècle, on construisait l'église soit au centre des nouveaux rangs récemment ouverts dans le canton, soit à un carrefour stratégique ou au long d'un chemin de pénétration, mais toujours avec le plus grand souci d'équité à l'égard des fidèles : on mentionne souvent dans la correspondance des autorités la distance maximale souhaitable - une demi-heure de trajet l'hiver, en carriole - soit pour assister aux offices, soit pour aller porter aux mourants les derniers sacrements. On pourrait citer plusieurs cas de mauvais choix initial, corrigés ultérieurement (ex. La Pocatière), voire de déplacement complet du noyau paroissial en raison d'une densification des habitations loin de l'église, sur un site autre, non prévu à l'origine, soit en raison de l'émergence d'un secteur commercial, (ex. Kamouraska), ou d'une zone industrielle, (ex. Rivière-du-Loup). Je signale, sans insister que c'est cette quête de la centralité du site religieux qui a suscité dans toute notre histoire les querelles les plus épiques entre les populations, au point d'entraîner apostasies et menaces d'excommunications. Mais, passons.

Le besoin de bonnes assises en sous-œuvre, constitue une autre logique très importante : dès qu'on envisage de construire une grande église permanente en pierre, il vaut mieux l'asseoir sur le roc, sur un affleurement solide plutôt que sur la terre grasse et argileuse qui risquerait de soumettre les fondations à la gelée en profondeur et de faire voiler les murs de maçonnerie, comme l'expérience l'a enseigné à plusieurs endroits. On a ainsi dénombré pas moins de vingt-deux sites religieux abandonnés dans l'ensemble de la vallée du Saint-Laurent entre 1658 (Ste-Anne-de-Beaupré) et 1849 (Gentilly), soit en raison des problèmes de sols, soit en raison des débordements du fleuve lors des crues printanières. Dans notre région, ce fut le cas à Kamouraska dont le site initial fut abandonné en 1791, et à Rivière-du-Loup où la chapelle de Pointe-à-la-Grue fut abandonnée en 1811.

Ce qui nous amène à un autre choix logique des bâtisseurs, soit la recherche d'un site, d'un emplacement élevé, que procure la plupart du temps la sélection de la bonne assise rocheuse. Les avantages d'un site élevé sont de deux ordres : l'un symbolique, l'autre éminemment pratique. De tout temps, aussi loin que l'on recule dans l'histoire, les pouvoirs religieux et civils ont recherché les positions dominantes pour y ériger églises et abbayes, châteaux et parlements, parce que ce sont là bien sûr les signes évidents de leur statut et le rappel visuel de l'emprise et du rôle qu'ils jouent dans la société. Sur un plan plus concret toutefois, le choix d'un site élevé permet d'accroître la hauteur et donc la portée du clocher; on facilite ainsi la communication par le son des cloches qui se propage à l'étendue de la paroisse : on l'oublie facilement, mais avant l'ère moderne, le rythme de la vie quotidienne des gens était marqué par le son du clocher paroissial, le son de l'angélus, du sanctus, du glas, du tocsin, et bien sûr du carillon pascal. Le clocher et sa flèche, qui s'élance avec finesse et élégance vers le ciel, au point d'être l'objet d'une certaine émulation entre les paroisses voisines, servent enfin de repères visuels dans le paysage rural, voire même d'amer pour les navigateurs qui vont y aligner la course de leur navire lors des passages difficiles.

En plus de construire sur des assises rocheuses élevées, on observe aussi dans notre région plusieurs sites d'églises (La Pocatière, Saint-Philippe de Néri, Saint-André, Rivière-du-Loup de 1811) localisés derrière les émergences rocheuses que forment les monadnocks : ils sont en quelque sorte nichés à l'abri des vents dominants d'ouest et de nord-ouest. Il s'agit là d'une signature paysagère particulièrement intéressante et unique à la Côte-du-Sud. Ce qui nous amène à interroger la logique du climat et celle de l'implantation des édifices.

Pour quelles raisons, peut-on se demander, la majorité de nos églises – neuf sur dix - ont-elles le chœur et l'autel tournés vers l'orient ainsi que la longue nef du corps principal alignée dans cet axe est-ouest ? Encore ici la réponse est double, la première est de l'ordre du rituel, la seconde relève de la pratique et de la leçon de notre pays et de son climat. Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de la chrétienté, on observe une nette tendance à ériger les chapelles et les églises de façon à ce que le célébrant officie et que les fidèles prient le corps et les yeux tournés vers l'orient, vers Jérusalem et ses lieux-saints, un peu comme les musulmans qui pour prier se tournent aussi vers leur cité sainte. Il y a là une règle non écrite, une pratique rituelle à laquelle on ne pouvait déroger autrefois qu'avec l'accord du diocèse. Ce fut le cas à Saint-Denis, la seule église de toute la Côte-du-Sud dont le corps principal est aligné du nord au sud, au sommet d'une crête rocheuse, avec sa façade donnant au sud face à la plaine.

Après avoir expérimenté les rigueurs du climat, les bâtisseurs n'ont trouvé que des avantages à orienter les longs pans des églises sur l'axe est-ouest et à aménager l'entrée principale de l'édifice sur la face ouest : en plus de réchauffer naturellement le long vaisseau de l'église grâce à une fenestration généreuse sur le flanc sud, du côté du soleil en somme, cette implantation offrait moins de prise aux vents dominants et réduisait les risques d'infiltration et de soulèvement des bardeaux qui, pendant longtemps, ont recouvert les toits des églises. On notera en passant que les bâtisseurs d'autrefois ont également adopté cette orientation est-ouest quand ils ont construit leurs habitations, leurs longues granges-étables ainsi que la plupart des autres dépendances domestiques le moins exposées aux caprices du climat.

Voilà pour les logiques de construction des églises : elles témoignent de façon éloquente et hautement visible d'un long cheminement, parfois semé d'erreurs, dans la production des paysages ruraux et dans l'apprivoisement du pays neuf.

Les églises ne sont cependant pas les seuls éléments de nos noyaux religieux. Il nous faudrait davantage de temps pour commenter et décrire l'ensemble des bâtiments et des aménagements qui compose le cœur de la paroisse. Là où ils subsistent encore, on retrouve plusieurs autres composantes de l'ensemble religieux traditionnel : le presbytère bien sûr, qui se compare en général aux belles grandes demeures des notables, le cimetière avec son charnier, son enclos et parfois une porte en dentelle de fonte évoquant celle du paradis comme à Saint-Alexandre, la petite grange à dîmes, servant quelquefois aussi d'écurie et de remise à voiture. On trouve aussi, comme à Saint-Joseph, un petite glacière, une remise servant de serre chaude et finalement le jardin du curé, planté comme il se doit d'arbres fruitiers. Ces complexes religieux forment le centre de nos villages, ils occupent habituellement un espace bien dégagé, formant un parc gazonné, souvent fleuri par des mains bénévoles et planté de grands arbres, des arbres de haut fût bien sûr qui visent à renforcer l'impression de majesté, de grandeur de l'œuvre architecturale. Nos noyaux religieux, malgré leur parenté symbolique, ont ainsi chacun leurs particularités, qui concourent à définir l'identité, on pourrait dire l'âme du village.

Dans les faits, nos églises et nos noyaux religieux sont de véritables illustrations de plusieurs savoir-faire, ce sont des îlots d'excellence dans les arts et dans les métiers, des œuvres qui témoignent chacune à leur façon, selon l'époque et le lieu, de la plus grande richesse d'expression d'une communauté. Ce sont des créations matérielles, certes, mais qui produisent du sens, de la beauté, qui appellent non seulement le regard mais aussi l'esprit vers les hauteurs célestes, concrétisant ainsi le dépassement et les aspirations morales de leur communauté.

Peut-on imaginer un seul instant son village, sans son église, sans son noyau religieux ? Comment assurer leur préservation ? Quels sont les outils et les moyens dont disposent les pouvoirs municipaux ? Bon nombre d'élus investissent déjà dans la reconversion des presbytères, en bibliothèques, en garderies ou autrement, ce qui est fort bien, sauf qu'il s'agit là de la partie la plus facile. La conservation de l'église et le maintien de l'intégrité du site religieux représentent un défi de taille. On a signalé plusieurs avenues intéressantes dans les ateliers d'aujourd'hui, entre autres l'octroi des statuts que permet la Loi sur les Biens culturels, là où l'intégrité des édifices et la qualité des sites le justifie. La récente loi sur les Compétences municipales ouvre également de nouvelles voies dans les champs de la culture et du patrimoine. Un projet de Charte du paysage est présentement à l'étude autour de la grande Table de concertation des paysages du Bas-Laurent, mise en place l'an dernier sous l'égide de la Conférence régionale des élus, Charte qui devrait être diffusée en 2010. À cet

égard, on peut simplement souhaiter que la population et tous les élus locaux s'approprient les principes de conservation qui y figureront et qu'ils trouveront la volonté et les ressources pour maintenir leur église en bon état et continuer à transmettre un héritage aussi précieux.

---

**Paul-Louis MARTIN** est historien et ethnologue. Il a été muséologue, consultant, chercheur universitaire et praticien. Il a œuvré pendant dix ans à la Commission des biens culturels du Québec, qu'il a présidée de 1983 à 1988. Il est professeur émérite du département d'histoire de l'UQTR. Auteur d'une dizaine de volumes portant sur les rapports sociaux à la nature, on lui a décerné le Grand Prix du Québec en patrimoine, le prix Gérard-Morisset, en 2006. Il est le maire de Saint-André, dans le comté de Kamouraska.



ANNEXE

**ÉGLISES AYANT REÇU LA COTE A, B OU C, SELON L'INVENTAIRE DES LIEUX DE CULTES DU QUÉBEC  
- RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT -**

**DIOCÈSE CATHOLIQUE ROMAIN DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**

Église de Saint-André (A)  
Église Saint-Patrice de Rivière-du-Loup (B)  
Église Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup (B)  
Chapelle Sainte-Anne-des-Ondes de Rivière-du-Loup (B)  
Église Saint-Louis de Kamouraska (B)  
Église de Saint-Pascal (C)  
Église de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie (C)  
Église Marie-Médiatrice de Pohénégamook (C)

**ARCHIDIOCÈSE CATHOLIQUE ROMAIN DE RIMOUSKI**

Église Saint-Georges de Cacouna (A)  
Église de Sainte-Luce (B)  
Église La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste de L'Isle-Verte (B)  
Église de Saint-Fabien (B)  
Église Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles (B)  
Église Sainte-Cécile du Bic (B)  
Oratoire Saint-Joseph de Lac-au-Saumon (B)  
Archevêché de Rimouski (B)  
Église Saint-Jérôme de Matane (B)  
Église de Saint-Simon (C)  
Église de Saint-Arsène (C)  
Église de Saint-Clément (C)  
Église de Saint-Hubert (C)  
Église de Sainte-Angèle-de-Mérici (C)  
Église Saint-Jacques-le-Majeur de Causapscal (C)  
Église Saint-Pierre-du-Lac de Val-Brillant (C)  
Église de Saint-Damase (C)  
Église Saint-Laurent de Matapédia\* (C)

**AUTRES TRADITIONS**

Église Saint-Bartholomew de Rivière-du-Loup (A)  
Église Saint James the Apostle de Cacouna (B)  
Église Metis Beach United Church de Métis-sur-Mer (B)  
Église Little Metis Presbyterian Church de Métis-sur-Mer (B)  
Église Saint Georges Anglican Church de Métis-sur-Mer (C)



Conseil du patrimoine religieux du Québec  
Table du Bas-Saint-Laurent



CONSEIL DE  
LA CULTURE  
DU BAS-SAINT-LAURENT

Un réseau créateur

## Entente spécifique sur la valorisation et le développement des arts et de la culture au Bas-Saint-Laurent

Les partenaires de cette entente sont



Conférence  
régionale des élus  
Bas-Saint-Laurent  
*ision et concertation*

Québec

- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire



CONSEIL DE  
LA CULTURE  
DU BAS-SAINT-LAURENT



Desjardins



CLD BAS-SAINT-LAURENT



COMMERCE - INDUSTRIEL - RÉSIDENTIEL  
VENTE ET INSTALLATION



MRC  
de Kamouraska



Confort chez-soi.  
PÉTROLES CHALEURS



PETRO-CANADA



MRC  
RIVIÈRE DU LOUP



SOCIÉTÉ  
RIMOUSKOISE  
DU PATRIMOINE



RIGUEUR ET AUDACE  
EN INGENIERIE

Jean-Olivier  
Directeur - Développement des affaires  
Industrielles  
BPR  
37, rue Latournaie  
Rivière-du-Loup (Québec), G8H 2G9  
Tél. 418 962-8122  
Télex. 418 962-8140



RSW  
optimisation



Municipalité régionale de comté de  
La Matapédia



de la Matapédia



Ville de  
rimouski



Villes et villages  
d'art et de patrimoine

Merci aussi à :

Madame Danielle Doyer, députée de Matapédia  
Monsieur Mario Dumont, ex-député de Rivière-du-Loup  
Monsieur Claude Béchar, député de Kamouraska-Témiscouata